

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

## DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE



PROGRAMME 185

---

**DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE**

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-YVES LE DRIAN, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Michel MIRAILLET

*Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international*

Responsable du programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

Les années 2020 et 2021 ont été exceptionnelles du fait de la crise sanitaire du covid-19, qui a impacté la mise en œuvre de ces orientations stratégiques : scolarisation perturbée – de façon très variable – dans les établissements d'enseignement français à l'étranger confrontés, pour nombre d'entre eux, à de sérieuses difficultés économiques ; fermeture temporaire de nombreux Instituts français et d'Alliances françaises locales qui s'est traduite par l'érosion des publics et une perte de revenus ; mobilités étudiantes et échanges d'expertise limités du fait de la fermeture des frontières et des mesures de restrictions sanitaires ; retards occasionnés dans la mise en œuvre des projets de coopération et nécessaire adaptation des modalités d'intervention ; recul du nombre de touristes étrangers accueillis sur notre territoire. Le dispositif de coopération s'est cependant également rapidement adapté pour résister à la crise, à travers notamment la mise en place de mesures de soutien budgétaire (aux opérateurs, aux établissements à autonomie financière en particulier) et à travers l'adaptation de ses moyens (développement d'outils numériques notamment).

Si la politique d'influence française a été perturbée dans sa mise en œuvre par une crise sanitaire dont les effets durables nécessiteront de poursuivre en 2022 l'adaptation des modalités d'intervention du ministère et de ses opérateurs, les quatre orientations stratégiques majeures autour desquelles elle s'articule demeurent : soutenir la diffusion de la langue française et une nouvelle dynamique de développement de l'enseignement français et francophone à l'étranger ; placer la coopération universitaire et de recherche au cœur de l'attractivité de notre territoire ; poursuivre la promotion des savoir-faire, des idées et de la créativité française – notamment dans le secteur des industries culturelles et créatives - auprès de nos partenaires à l'étranger ; et enfin promouvoir les intérêts économiques et commerciaux de la France :

### **1/ Promouvoir la langue française et impulser une nouvelle dynamique au développement de l'enseignement français et francophone**

La diffusion, la promotion et l'enseignement français et en français sont au confluent des politiques de développement et de rayonnement culturel et linguistique. Ils sont au cœur de la politique d'influence et constituent des priorités du plan pour la langue française et le plurilinguisme souhaité par le Président de la République.

Notre action en faveur de la langue française s'articule avec celle engagée dans le domaine de l'éducation, pour lequel la France a renforcé son action (versement de 200 M€ au partenariat mondial pour l'éducation (PME) sur le triennium 2018/2021 porté par la mission « Aide publique au développement »). Le réseau de coopération et d'action culturelle met en œuvre une politique active de soutien à la langue française dans les systèmes éducatifs locaux avec des objectifs qualitatifs accrus. La formation initiale et continue des enseignants constitue par ailleurs un axe majeur de nos actions. Le ministère continuera ainsi à soutenir, en 2022, la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), qui regroupe 80 000 membres bénévoles représentant 200 associations d'enseignants dans plus de 120 pays.

Dans le cadre de cette stratégie globale, le développement du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger et de l'enseignement bilingue francophone dans les systèmes éducatifs étrangers est l'une des priorités de notre action. Le Président de la République a assigné un objectif de doublement des effectifs d'élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger d'ici 2030. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, pour 2022, continue à travailler en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) à la mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger (rendu public le 3 octobre 2019). Les ministres des Affaires étrangères, de l'Education et le secrétaire d'État chargé des Français de l'étranger et de la francophonie ont notamment tenu en 2021 un premier Conseil d'orientation de l'enseignement français à l'étranger qui a permis de renforcer le pilotage stratégique de l'enseignement français à l'étranger, dans la

perspective notamment d'attirer de nouveaux publics, de mobiliser de nouveaux partenaires et de garantir la présence d'enseignants qualifiés dans les établissements.

Le plan pour la langue française et le plurilinguisme a également fixé comme objectif le renforcement de l'usage de la langue française dans les enceintes internationales et régionales (européennes, africaines, multilatérales). Un fonds d'intervention linguistique, qui finance un dispositif de formation ciblé sur les diplomates et hauts fonctionnaires européens, a été renforcé en 2021 dans la perspective de la présidence française de l'Union européenne en 2022.

Le renforcement de l'usage du numérique, vecteur essentiel de la promotion, de la diffusion et de l'enseignement de la langue française, est aussi une priorité. Afin de rendre l'offre éducative numérique française plus visible et accessible à tous, le MEAE et le MENJS ont développé la plateforme France Éducation (FRED), qui rassemble déjà près de 50 000 utilisateurs et est désormais accessible en six langues. Le développement du numérique est également une priorité pour la relance du réseau des Instituts et Alliances françaises locales durement affectés par la crise sanitaire, à travers la poursuite de l'acquisition d'équipements et la professionnalisation des équipes pour l'utilisation des outils et la création de contenus.

## **2/ Conduire la nouvelle stratégie gouvernementale en matière d'attractivité universitaire, renforcer l'internationalisation des établissements français d'enseignement supérieur, inscrire la France dans les réseaux internationaux de la recherche de pointe, faire rayonner les sciences sociales françaises et francophones**

La stratégie gouvernementale en matière d'attractivité universitaire « Bienvenue en France », annoncée par le Premier ministre le 18 novembre 2018, recentre les objectifs de la France en matière d'attractivité étudiante sur l'excellence et la diversification des pays d'origine de ces étudiants. Attirer les meilleurs étudiants signifie, du point de vue de la diplomatie, former les élites politiques, économiques et scientifiques, de demain.

Avec l'instauration de frais d'inscription différenciés à l'université, attirer les meilleurs étudiants du monde implique à la fois d'offrir des formations d'excellence et de mieux accueillir ces étudiants. Le MEAE participe à l'amélioration de l'accueil des étudiants internationaux, à l'étranger, dans ses espaces Campus France et ses consulats, et sur le territoire, directement à travers les actions de son opérateur Campus France. Ce dernier met notamment en place une labellisation complète de la qualité de l'accueil dans nos établissements.

Dans la compétition mondiale pour attirer un nombre croissant d'étudiants (290 470 étudiants étrangers en mobilité diplômante sur notre territoire en 2019/20, plaçant la France en 5<sup>ème</sup> place derrière l'Allemagne), au-delà de l'attention particulière réservée à nos partenaires francophones, l'objectif de diversification des pays d'origine des étudiants doit conduire, en 2022, à renforcer les espaces Campus France, et plus largement les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) des ambassades, pour travailler davantage en direction des pays émergents, de l'Asie, des pays du Golfe, de la zone indo-pacifique et aussi des pays anglophones, tels que les pays d'Afrique les plus avancés en matière de recherche.

La compétition mondiale pour l'influence implique aussi de se donner les moyens de faire venir en France ceux qui ne le peuvent pas ou qui choisiraient une autre destination, à travers les allocations de bourses. Le MEAE vise principalement l'excellence (les taux de réussite des boursiers avoisinent les 100 %), et fait de cet outil un élément de l'aide au développement. A ce titre, le ministère cherchera à en maximiser l'effet de levier (recherche de cofinancements) pour accroître ses moyens face aux principaux concurrents de la France mobilisant d'importantes enveloppes budgétaires en matière de bourses universitaires (deux fois plus élevés en Allemagne, en hausse en Chine, en Turquie, en Russie, en Arabie saoudite, etc.). Le retour de l'enveloppe des bourses en 2022 à son niveau de 2020 (64 M€) constitue dans cette perspective un enjeu essentiel.

Dans une perspective d'accompagnement de l'internationalisation de nos établissements et laboratoires de recherche, le MEAE est impliqué dans la création d'universités franco-étrangères, avec une forte orientation en direction des pays d'Afrique qui, en plus d'être des proches partenaires, ont une démographie étudiante dynamique. Il s'agit à la fois d'assurer la « projection » de nos établissements, dans une volonté d'influence, mais aussi d'accompagner l'enseignement supérieur africain dans son développement. Dans un contexte de forte compétition au niveau mondial, le MEAE est impliqué dans le soutien à une série d'universités françaises ou franco-étrangères de poids, et plus

largement à des centaines de filières francophones et à des milliers de partenariats donnant lieu à la délivrance d'un double diplôme, y compris dans des zones d'influence française moins traditionnelles (Caucase, Asie Centrale). L'engagement des échanges, en vue de la mise en place d'une université franco-étrangère (campus franco-X) dans la zone indo-pacifique notamment, constituera une des priorités de 2022 pour renforcer notre coopération universitaire. Enfin, l'action des ambassades continuera à porter aussi sur l'animation des réseaux d'*alumni*.

La coopération scientifique du MEAE vise, quant à elle, l'insertion des laboratoires français de pointe dans les meilleurs réseaux mondiaux. Les axes de recherche privilégiés sont définis par les chercheurs eux-mêmes et incluent notamment la recherche en lien avec le climat, l'environnement, la ville durable, l'intelligence artificielle, ainsi que les recherches en sciences politiques et plus généralement en sciences sociales, notamment lorsque les contextes politiques sont difficiles. Notre diplomatie scientifique porte aussi sur le rayonnement des sciences sociales françaises et francophones et le soutien aux jeunes chercheurs, à travers un réseau, unique au monde, de 27 unités mixtes - instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE) dans 33 pays, commun au MEAE et au Centre national de la recherche scientifique (CNRS). L'action du MEAE exerce un fort effet de levier puisque ses programmes, ainsi que ceux des UMIFRE, permettent à des projets d'accéder au programme-cadre européen de recherche, et contribue ainsi au plan d'action interministériel en faveur du redressement de la participation française à ce programme. Le MEAE finance en partie les missions archéologiques à l'étranger au titre de la Commission des fouilles. Son action pour l'archéologie française à l'étranger et à travers les IFRE en fait un point central pour la mobilisation de l'expertise française à l'étranger sur tout projet relatif au patrimoine ancien, dans certains cas en mobilisation avec les sociétés civiles locales. La contribution, en 2022, à l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH) constituera un axe fort de la mise en œuvre cette politique patrimoniale.

### **3/ Intensifier les actions en matière de coopération culturelle, notamment dans le secteur des industries créatives et culturelles et de l'expertise culturelle**

Les industries culturelles et créatives (ICC – musique, cinéma, livre, jeu-vidéo, etc.) constituent un levier majeur d'attractivité et de rayonnement international pour la France ; elles participent à la diffusion de notre modèle culturel et d'influence et représentent des enjeux économiques considérables (3 % de notre PIB, 1 million d'emplois, balance commerciale excédentaire de plus de 300 M€). C'est pourquoi le ministre, dans le prolongement des États généraux des ICC, a confié une mission prioritaire ICC à 37 postes diplomatiques, et a rappelé l'importance d'une forte implication de l'ensemble du réseau et des opérateurs au service des professionnels des ICC. Ce soutien aux ICC participe directement au renforcement de notre diplomatie culturelle et d'influence.

Le continent africain, pour lequel les ICC représentent un important levier de croissance, fait l'objet d'une attention particulière, avec pour cadre la concrétisation de l'agenda de Ouagadougou et de la saison Africa 2020. Mise en œuvre par l'Institut français Paris, cette saison non croisée, dont la crise sanitaire a conduit à décaler les dates à décembre 2020-septembre 2021 (et même jusqu'à 2022 pour certains événements), s'est déployée sur tout le territoire français, avec près de 350 événements, et a reposé sur une programmation panafricaine et pluridisciplinaire axée sur la création contemporaine et destinée à tous les publics.

La demande croissante d'expertise culturelle adressée à la France – en particulier dans les champs muséal et patrimonial – constitue une opportunité à saisir, avec d'importants enjeux économiques et d'influence. Le succès du Louvre Abou Dhabi, la coopération en cours pour valoriser le site d'Al'Ula en Arabie Saoudite, la demande d'expertise des autorités éthiopiennes pour la valorisation et la préservation de leur patrimoine à Lalibela sont autant de signes de reconnaissance de l'excellence des savoir-faire français et de réussites de diffusion à l'international de notre modèle. Le lancement de la « Villa Albertine » aux États-Unis en 2021, et la poursuite de ce projet structurant en 2022, témoigne de ce dynamisme, en proposant des résidences dynamiques couvrant l'ensemble du territoire américain. La Villa réinvente notre marque, incarne de nouveaux enjeux et de nouveaux partenariats et permet au poste d'adopter une stratégie offensive dans la recherche de mécènes, dans ce grand pays prescripteur que sont les États-Unis.

Dans un contexte marqué par une concurrence internationale accrue sur ce marché de l'expertise culturelle, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères ainsi que le ministère de la culture, avec les opérateurs concernés (Expertise France, AFD, Institut Français, Business France, Atout France), ont mis en place un comité conjoint de l'expertise culturelle, qui s'est réuni en décembre 2019 et en juillet 2020 afin de structurer le positionnement d'une offre française coordonnée, pour les prochaines années.

Les crédits du programme permettent également à notre réseau de coopération et d'action culturelle de fonctionner, au quotidien, pour répondre aux priorités stratégiques voulues par nos autorités. Les personnels expatriés dans les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et les Instituts français locaux, dont le financement repose en partie sur les crédits du programme 185, sont pleinement mobilisés pour mettre en œuvre ces priorités.

L'Institut Français Paris (IF) apporte, pour sa part, son concours à l'organisation des événements à l'étranger engagés par notre réseau culturel – lui-même rattaché aux ambassades – et à la formation de ses agents. L'opérateur, malgré les difficultés tenant à la crise sanitaire, a été en mesure de poursuivre ses actions en 2021 à budget constant et garde, pour 2022, comme priorités d'accompagner le rayonnement de la culture et des industries culturelles et créatives (ICC) françaises et francophones, de promouvoir la langue française et de soutenir les centres de langue, de renforcer la démarche partenariale au service du développement international et de poursuivre la modernisation de la gestion de l'établissement.

#### **4/ Mettre la diplomatie économique au service de la relance économique et touristique**

Les missions de diplomatie économique assurées par ce programme sont définies et coordonnées par la direction de la Diplomatie économique. Elle s'appuie sur les ambassades, ainsi que sur les opérateurs dont le ministère de l'Europe et des affaires étrangères assure la cotutelle :

- Business France pour l'internationalisation des entreprises et l'attractivité économique de la France ;
- Atout France, dont le ministère finance environ 45 % du budget, pour la promotion touristique.

Les actions de la diplomatie économique portent sur 3 priorités : i) soutenir les entreprises françaises à l'export, ii) promouvoir l'attractivité économique et touristique du territoire et iii) faire de la régulation internationale un atout pour l'économie française.

##### **i) Soutenir les entreprises françaises sur les marchés étrangers :**

Malgré un contexte encore incertain et instable pour les exportateurs français, le Plan de relance de l'export, doté de 247 millions d'euros, a permis d'accompagner et d'amplifier la reprise de l'export. Les dispositifs de structuration de l'écosystème mis en place avant la crise, comme la Team France Export, les Conseils stratégiques de l'export et ceux de filière du Conseil national de l'Industrie ont soutenu les entreprises dans la crise. La diplomatie économique a contribué à l'effort dans le cadre de sa tutelle de Business France, par un soutien diplomatique à l'obtention de contrats sur les marchés étrangers. Une attention particulière est accordée à la tutelle de Business France dont l'activité est affectée par la baisse des Volontaires internationaux en entreprise.

##### **ii) Faire du plan France Relance un atout supplémentaire pour promouvoir l'attractivité économique de la France :**

En 2021, sur le plan des investissements étrangers, la France poursuit sa dynamique positive, malgré la crise sanitaire et économique. Avec 1 215 projets d'investissements étrangers pour 34 567 créations d'emplois, elle se place à la 1ère place en Europe pour la 2ème année consécutive, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne. Depuis 15 ans, la France est la première destination de projets industriels, et est même devenue depuis 2018 la première destination de projets de R&D. Depuis 2020, la France est également en première place pour les créations d'emplois.

Le Sommet Choose France s'est réuni pour la quatrième fois le 28 juin 2021. Tout au long de l'année, les nombreuses initiatives des ambassades et des bureaux Business France ont contribué au maintien de la dynamique d'attractivité économique. La structuration de la Team France Invest doit permettre, en partenariat avec les régions, le renforcement de la dynamique en faveur des territoires.

L'année 2021 a vu une mobilisation renforcée du MEAE, en lien avec la Mission French Tech, en faveur des start-up françaises, notamment en faveur du French Tech 120 et du Next 40 (FT120/N40). Une stratégie et des outils spécifiques en faveur de l'attractivité des talents étrangers, a été lancée en juillet 2021.

##### **Soutenir la relance du tourisme et l'attractivité de la destination France :**

L'année 2022 devrait être marquée par la relance de l'activité touristique, une attention forte portée à l'amélioration qualitative de l'offre française et l'appui à la transition vers un tourisme plus durable.

Le Président de la République a annoncé le 2 juin 2021 le lancement d'un plan de reconquête et de transformation du tourisme. Élaboré en concertation étroite avec les acteurs du tourisme, celui-ci devrait être adopté à l'automne 2021 lors d'un Comité interministériel du tourisme et être mis en œuvre dès 2022.

Les dispositifs de soutien dont ont bénéficié les acteurs du tourisme (pour un montant de 36Mds€ au 1<sup>er</sup> août 2021) seront prolongés et adaptés selon l'évolution du contexte sanitaire. Le ministère restera mobilisé aux côtés de ces acteurs, notamment dans le cadre du Comité de filière Tourisme.

Le déploiement de l'outil France Tourisme Observation permettra d'améliorer la connaissance et la mesure de l'activité touristique. Une nouvelle campagne européenne de communication, ciblant 10 pays prioritaires, a été lancée par Atout France à l'été 2021. La mise en œuvre du Contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'opérateur, signé en 2021, constituera l'une des priorités de cette année.

La gastronomie française, sera mise à l'honneur en 2022 : outre la poursuite de l'opération Goût de France, des financements permettront la création de l'Année de la gastronomie et la tenue du Forum de Paris pour la gastronomie et l'alimentation durable (ex Paris Food Forum).

La France sera particulièrement attentive au renforcement de la coordination européenne dans le domaine du tourisme lors de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2022.

Elle maintiendra un fort engagement sur la scène internationale, notamment dans le cadre de l'Organisation mondiale du tourisme et du G20 Tourisme. Participant à l'Exposition universelle de Dubaï, qui se tiendra d'octobre 2021 à mars 2022, elle lancera en parallèle la préparation de sa présence à l'exposition universelle d'Osaka-Kansai en 2025.

Enfin, une attention particulière sera portée aux entreprises du tourisme se tournant vers les marchés internationaux et au soutien qui pourrait leur être apporté dans le cadre notamment des accords bilatéraux de coopération.

### **iii) Promouvoir la régulation et la normalisation internationales au service de l'économie française et de notre politique internationale :**

Le Gouvernement promeut la vision d'une mondialisation mieux régulée et d'une croissance économique forte, durable, équilibrée et inclusive. Cette vision va de pair avec la défense du multilatéralisme, socle de la gouvernance économique mondiale. La France et l'Union européenne portent un agenda de régulation et de normalisation économique, financière, commerciale et fiscale adaptée aux défis du XXI<sup>ème</sup> siècle, ainsi qu'une approche visant à inclure les entreprises dans la conception des outils de régulation.

Les principaux axes de cet agenda sont les suivants : la réforme de l'Organisation mondiale du commerce (notamment de son corpus de règles contre les pratiques dites « distorsives ») ; le renforcement de l'arsenal européen d'instruments de lutte contre les pratiques commerciales déloyales, l'amélioration de l'articulation entre nos objectifs de développement durable (notamment les règles définies par l'Accord de Paris sur le climat) et notre politique commerciale, la réforme de la fiscalité internationale en faisant aboutir les travaux dans le cadre de l'OCDE et du G20 et la normalisation du secteur numérique, tout particulièrement dans le cadre de l'Union internationale des télécommunications.

Afin de mettre en œuvre cette vision de la mondialisation régulée, le Gouvernement cherche à défendre la capacité d'influence de la France dans les instances multilatérales, tout en contribuant à l'émergence de positions européennes fortes. Enfin, il s'emploie à dialoguer étroitement avec la société civile et à l'associer pour l'élaboration des décisions et des normes.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France</b>
INDICATEUR 1.1	Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger
INDICATEUR 1.2	Diffusion de la langue française
INDICATEUR 1.3	Enseignement français et coopération éducative
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Développer l'attractivité de la France</b>
INDICATEUR 2.1	Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche
INDICATEUR 2.2	Attractivité touristique de la France



**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

INDICATEUR 2.3      Attractivité de la France en termes d'investissements

**OBJECTIF 3**                      **Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export**

INDICATEUR 3.1      Accompagnement des acteurs économiques

**OBJECTIF 4**                      **Dynamiser les ressources externes**

INDICATEUR 4.1      Autofinancement et partenariats

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Pour 2021, six nouveaux indicateurs avaient été créés dans le PAP pour tenir compte de l'évolution des objectifs du MEAE.

Dans le cadre du PAP 2022, la maquette du programme 185 a été peu modifiée afin de permettre un suivi des indicateurs sur une durée de référence suffisante. Le libellé d'un indicateur a été revu afin de renforcer la fiabilité des données transmises et deux nouveaux indicateurs relatifs à la place des femmes dans l'enseignement supérieur ont été créés, en vue notamment d'une meilleure valorisation de la performance du ministère en matière d'égalité femmes-hommes.

Les objectifs sont inchangés :

Objectif 1. Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

Objectif 2. Développer l'attractivité de la France

Objectif 3. Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

Objectif 4. Dynamiser les ressources externes

Les modifications apportées à la maquette sont les suivantes :

1/ Le libellé de l'**indicateur 2.1.5** : « Nombre de projets de recherche mis en œuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien » devient : « Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien ».

2/ Deux nouveaux indicateurs ont été créés :

**l'indicateur 2.1.6** : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités » et

**l'indicateur 2.1.7** : « Part des bourses du gouvernement français attribuée à des femmes ».

### OBJECTIF

#### 1 – Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

Notre diplomatie d'influence s'appuie sur notre réseau de coopération et d'action culturelle, composé de 131 services de coopération et d'action culturelle (SCAC), de 92 Instituts français (IF) pluridisciplinaires, de 3 EAF à compétences spécifiques ou non fusionnés, de 22 Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE), de 6 centres culturels franco-étrangers, près de 400 Alliances françaises (AF) conventionnées et de plus de 830 Alliances françaises (AF) dans 131 pays (dont 440 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du MEAE en 2020).

Si la pandémie de covid-19 a fragilisé notre réseau de coopération et d'action culturelle, le MEAE s'emploie à surmonter la crise sanitaire et à éviter en 2022 des fermetures d'EAF et d'AF, tout en maintenant le cap des grandes orientations fixées par le gouvernement s'agissant de notre diplomatie d'influence.

L'ambition du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, présenté en octobre 2019, perdure : atteindre le doublement du nombre d'élèves scolarisés dans le réseau homologué d'ici 2030, fixé par le président de la République.

Afin de créer les conditions de l'adaptation et de la relance du réseau, le Département accompagne la modernisation du réseau de coopération et d'action culturelle en accélérant sa transformation numérique.

## INDICATEUR

## 1.1 – Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel)	%	Non déterminé	54	12	40	30	20
Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels	%	Non déterminé	28	5	17	20	10
Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération	%	+10	+20	+7	+7	+5	+10

## Précisions méthodologiques

**Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »**Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPO.

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre de projets culturels organisés totalement ou partiellement en ligne.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors postes de présence diplomatique).**Sous-indicateur 2 : « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »**Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPO

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre de la part de crédit consacrée à des actions en direction des professionnels des secteurs culturels.

Périmètre : Pour les 37 postes investis d'une « mission prioritaire ICC », les SCAC de l'ambassade, les établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et les alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors postes de présence diplomatique).**Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »**Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) directement gérés par le réseau culturel et/ou le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade.Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors postes de présence diplomatique).

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

**Sous-indicateur 1.1.1. : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »**

La crise sanitaire mondiale a accéléré la mise en œuvre par les postes d'actions en format virtuel ou hybride (mêlant virtuel et présentiel). Même si le « tout numérique » ne remplacera pas l'accès aux artistes, aux œuvres et à la parole des intellectuels, cette dynamique de mutation numérique de nos actions doit se poursuivre dans le réseau pour diminuer la part d'une diffusion en présentiel plus coûteuse, maîtriser davantage l'impact carbone de nos déplacements et démultiplier l'action du ministère grâce au numérique. Même s'il est souhaitable de maintenir une programmation substantielle en présentiel, les mobilités artistiques et les événements grand public en présentiel risquent d'être encore limités par la crise sanitaire.

Réalisé 2020 : 54 % - En 2020 les postes se sont massivement tournés vers la diffusion numérique, accompagnés tout de suite après la crise par l'Institut Français qui a développé des outils numériques au service du réseau des IF et des AF.

Prévision 2021 : 40 % - Alors que l'estimation initiale de la DGM était prudente (12 %) en anticipant une reprise en présentiel de l'activité, l'accompagnement apporté par les IF et les AF a permis une grande adaptation et réactivité des

établissements culturels du réseau et le développement de projets culturels en ligne. La mise en place d'AIF (Ateliers de l'Institut français) tout au long de l'année, notamment, avec des modules spécifiques de formation visant la réalisation d'évènements virtuel ou hybride, a été très suivie et explique ce chiffre important.

Prévision 2022 : 30 % - Les activités en présentiel pourront redémarrer timidement mais la poursuite de la crise entraîne des contraintes sanitaires dans de nombreux pays avec fermeture des salles ou jauges réduites. Il est donc anticipé un maintien significatif des actions en ligne en raison notamment de la plus grande maturité des outils existants et des habitudes des publics désormais plus sensibilisés à l'accès aux offres culturelles en distanciel.

**Sous-indicateur 1.1.2. : « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »**

Les industries culturelles et créatives revêtent une dimension politique majeure sur le plan de l'influence, elles incarnent la richesse de la création et la vitalité de la scène artistique françaises et constituent en cela un enjeu majeur pour le rayonnement de la France à l'international. Les postes mettent en œuvre des programmes d'actions au service des professionnels des secteurs culturels depuis de nombreuses années. A l'issue du deuxième comité stratégique de la famille prioritaire des industries culturelles et créatives (ICC) à l'export en 2019, le MEAE a confié une mission prioritaire ICC à 37 ambassades qui ont présenté un plan d'actions à 2 ans début 2020 à destination des professionnels. Cette mission renforcera l'action du réseau au service des ICC françaises.

Prévision 2021: 17 % - Le chiffre est en décalage avec les prévisions car une vision sans doute trop restrictive de l'indicateur a été adoptée en se concentrant uniquement sur les actions relatives à l'organisation de salons professionnels et visant à cartographier les acteurs ICC locaux (Maroc, Liban par exemple). A l'inverse, les performances enregistrées par les postes, 28 % (dans le cadre de la collecte 2020) montrent que leur acception a été plus large, en incluant par exemple des actions de valorisations des produits et des acteurs français des ICC. Cette performance montre que les ICC ont le vent en poupe et permettent des collaborations structurantes et fructueuses (rencontres numériques de professionnels du livre organisées par le poste en Espagne par exemple). Un travail de clarification méthodologique de ce sous-indicateur auprès des postes semble nécessaire cependant afin de stabiliser le périmètre de l'objet chiffré (nature de l'action spécifique recouvert par le sous-indicateur : diffusion auprès du grand public à l'étranger ou auprès des professionnels seulement, etc.).

Compte tenu de l'intérêt démontré par les postes, du développement important de l'organisation d'évènements pour valoriser les ICC, des actions menées en 2021 d'une part et de celles que les postes envisagent de conduire en 2022, d'autre part, ce ministère anticipe pour 2022 et 2023 une augmentation de ces initiatives (20).

**Sous-indicateur 1.1.3. : « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »**

La croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par nos postes devrait se poursuivre dans le cadre des stratégies de communication digitale mises en œuvre. La crise sanitaire a poussé les postes à communiquer plus largement sur leurs réseaux sociaux en proposant des contenus variés qui leur ont permis de toucher un plus large public. Après une forte augmentation en 2020 (20 %), une moindre augmentation est anticipée pour 2021 (7 %) et 2022 (5 %), le public-cible étant, pour une grande partie, déjà abonné.

## INDICATEUR

### 1.2 – Diffusion de la langue française

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nb	1 150 257	760 493	850 850	808 000	850 000	935 935

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nombre/usager	40 646 909	24 050 989	33 183 150	29 864 000	31 350 000	36 501 465
Nombre de candidats aux certifications en langue française	Nb	603 358	390569	732 061	567 700	661 500	786 000

**Précisions méthodologiques****Sous-indicateur 1 : « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »**

Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur fait référence au total des inscriptions annuelles (et non au nombre d'élèves différents). Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches ReCAP (Revue Complète des Actions des Postes : ex-fiche contrôle de gestion FCG) pour l'année 2019.

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique).

**Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »**

Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur permet de mettre en parallèle le nombre de cours dispensés à celui des inscriptions. Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches ReCAP (Revue Complète des Actions des Postes : ex-fiche contrôle de gestion FCG) pour l'année 2019.

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique).

**Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »**

Sources des données : France Education International (FEI) ex-Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (CIEP) et CCIPIDF chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France.

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'inscrits aux certifications de langue (DILF, DELF, DALF, TCF y compris TCF DAP, TCF-RI, TCF Québec et TCFHA) ainsi qu'aux diplômes et tests de la CCIPIDF, tous niveaux confondus, dans tous les centres d'examen dont la France. Les tests Evalang sont intégrés à ce chiffre.

Périmètre : diplôme initial de langue française (DILF), diplôme d'études en langue française (DELF), le diplôme approfondi de langue française (DALF) et le test de connaissance du français (TCF) dans ses diverses déclinaisons, ainsi que les diplômes et tests de la chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France (CCIP IDF) pour les Diplômes de français professionnel (DFP) et les Tests d'évaluation de français (TEF).

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE****Sous-indicateur 1.2.1. : « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »****Sous-indicateur 1.2.2. : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »**

Compte tenu de l'impact de la pandémie de covid-19 sur l'activité des cours de langue dans les IF pluridisciplinaires et les alliances françaises conventionnées du réseau, la prévision 2020 avait été actualisée pour le PAP 2021 en appliquant un abattement de 30 % par rapport au prévisionnel antérieur, et le prévisionnel 2021 avait été obtenu par une majoration de 10 % du prévisionnel 2020 actualisé. Cette baisse de 30 % (s'agissant aussi bien du nombre d'élèves que du nombre d'heures/élèves) se fonde sur les remontées d'informations des établissements du réseau, dispensant des cours de français.

La capacité des IF et des AF du réseau à développer et à proposer une offre à distance a joué un rôle clé pour la résilience du réseau depuis le début de la crise sanitaire, grâce à l'effort d'appropriation des outils numériques, soutenu par le ministère. Ce dernier accorde un soutien financier à l'accompagnement de la transformation numérique du réseau pour l'exercice 2021, en vue de favoriser l'émergence d'une offre hybride susceptible d'attirer une nouvelle clientèle et d'enrichir l'offre.

En dépit toutefois de l'adaptation et de la réactivité du réseau pendant la crise (cours de langue en ligne, efforts pour fidéliser et conquérir de nouveaux publics), l'érosion du nombre d'élèves devrait être encore importante pour l'exercice 2021 par rapport à 2019, dans un ordre de grandeur comparable à celui de l'exercice 2020.

En effet, si entre juin et octobre 2020, la tendance était à la réouverture progressive des établissements du réseau et à la reprise de l'activité, dès fin 2020 - début 2021 un nombre significatif d'établissements ont dû à nouveau fermer leurs portes au public et réduire les activités proposées, dans les pays connaissant un rebond des contaminations propre à la deuxième vague puis à la troisième vague de la pandémie, et à l'émergence de variants.

Depuis mai-juin 2021, la tendance est globalement à la réouverture au public et à la reprise des activités dans des conditions adaptées à la situation sanitaire. Toutefois, les normes sanitaires de distanciation physique contraignent à la limitation du nombre d'élèves pouvant être accueillis au sein de l'établissement, et tous les établissements ne sont pas en mesure de proposer une offre de cours et de capter un public pour une activité à distance qui viendrait compléter le présentiel.

Ainsi, nonobstant **une montée en puissance des campagnes de vaccination en Europe et en Asie**, l'érosion des publics encore marquée pour la plupart des établissements du réseau, ainsi que des incertitudes liées aux conséquences sanitaires et socio-économiques jusqu'en 2022/2023, ne laissent présager un retour aux niveaux de fréquentation atteints en 2018 et 2019 que très progressivement sur le triennum 2021-2023.

#### **Sous-indicateur 1 : « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises »**

Le prévisionnel actualisé 2021 se chiffre à 808 000 élèves, – 5 % en dessous du prévisionnel 2021 initial estimé à 850 850 élèves.

Le prévisionnel 2022 s'élève à 850 000 élèves (soit une réévaluation de +5 % de la prévision 2021 initiale).

#### **Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises »**

Au vu de l'écart entre le prévisionnel 2020 révisé (30 166 500 heures/élèves) et le réalisé 2020 (24 050 989 heures/élèves), soit moins 20%, et des contraintes liées à la situation sanitaire dans les établissements dispensant des cours de langue, la prévision PAP 2021 (33 183 150 heures/élèves) a été revue à la baisse (-10 %) : 29 864 000 heures/élèves pour 2021.

Le prévisionnel 2022 se chiffre à 3 350 000 heures/élèves (soit prévision actualisée 2021 + 5 %).

#### **Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »**

- Actualisation de la prévision 2021 : la pandémie de la covid-19 a fortement impacté les certifications ; une perte d'environ 50 % des candidats aux diplômes DILF, DELF-DALF en 2020 par rapport à 2019 (il y a une grande proportion d'adolescents poursuivant des études dans des établissements d'enseignement secondaire parmi les candidats, ce qui explique la forte baisse en 2020) ; une perte d'environ 20 % des candidats aux tests TCF en 2020 par rapport à 2019 ; l'impact continue à être visible en 2021, notamment en ce qui concerne les diplômes (l'activité reste inférieure à 2019 pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021).

- Prévision 2022 : France Éducation international estime que le nombre de sessions pour les examens DELF-DALF souffrira encore de la crise sanitaire ; les sessions du TCF auront, elles, repris un rythme d'avant la crise (en hausse quasi constante) ; la prévision 2022 est donc supérieure à celle (actualisée) de 2021.

- Pour permettre aux centres d'examen de poursuivre leur activité de certifications malgré un contexte très instable, France Éducation international accompagne les centres d'examen pour le report des sessions : les services administratifs de France Éducation international proposent des procédures souples permettant aux centres de reporter les sessions annulées en 2020 ou en 2021 ; l'objectif est de permettre la continuité du service dans les centres et d'accueillir les candidats en attente de leur certification (outil nécessaire à l'intégration d'une université en France, à un projet d'immigration ou autre).

- France Éducation international accompagne les postes diplomatiques dans leurs stratégies locales de relance et de maintien de l'activité de certifications : réunions individuelles avec les responsables locaux (COCAC, attachés de

coopération, responsables de la gestion centrale DELF-DALF), remise d'outils (supports de communication, fiches marketing), organisation des Rencontres DELF-DALF, TCF et Ev@lang ; l'objectif de ces actions est de mieux percevoir la situation locale afin de proposer des solutions adaptées dans des contextes très hétérogènes,

- France Éducation international s'engage dans la numérisation des outils informatiques : nouvelle application TEO+ pour la gestion des sessions du TCF et nouvelle plateforme en ligne GAEL pour les sessions du DELF-DALF ; ces outils faciliteront le travail des responsables des certifications qui pourront ainsi consacrer davantage de temps aux priorités (accueil des candidats, infrastructures, ressources humaines).

En sus des mesures prises permettant une poursuite des activités, et pour accompagner la remontée progressive des performances pour 2022, France Éducation international propose des plans d'actions spécifiques au déploiement de certaines déclinaisons des certifications : accompagnement renforcé des pays souhaitant mettre en œuvre une convention DELF scolaire permettant ainsi d'inscrire la reconnaissance du DELF par le système éducatif local ; augmentation du nombre de centres agréés TCF et de sessions du TCF Canada pour accompagner les politiques migratoires des autorités canadiennes.

Un accompagnement sur le marketing des certifications est également proposé aux postes : élaboration d'outils à destination du réseau Alliance française et Institut français afin de les accompagner dans une stratégie marketing propre aux certifications ; collaboration avec l'Institut français sur la démarche qualité (point portant sur l'activité certifications).

Plusieurs pays font/feront l'objet d'un accompagnement, à leur demande, ou en raison des enjeux autour des certifications : Allemagne, pays du Maghreb, Portugal, Corée du Sud, Etats-Unis, Canada, Rwanda, Russie, Mexique, Chine, Liban.

Les enjeux liés aux certifications et diplômes de langue française sont importants à plus d'un titre pour le réseau de coopération et d'action culturelle. Ces produits de haut de gamme, reconnus au niveau international, contribuent de manière très significative à la performance des centres de langue des Alliances françaises comme des Instituts français, participent ainsi à l'amélioration de leurs résultats en terme d'autofinancement et en renforcent l'attractivité. Ils constituent des instruments de valorisation de l'expertise française en matière d'enseignement du français et s'intègrent à la stratégie de coopération éducative et linguistique des postes en accompagnant par exemple l'essor du label LabelFrancÉducation, et de l'enseignement bilingue plus globalement. Ils jouent un rôle majeur dans le cadre de la mobilité étudiante et participent à la professionnalisation des enseignants.

France Éducation international, qui conçoit et gère administrativement les certifications et diplômes de langue française, travaille activement à des solutions permettant de proposer la passation à distance ou en ligne des certifications afin d'une part d'enrichir l'offre existante ou de toucher de nouveaux publics et d'autre part de répondre aux situations de crise, sanitaire ou sécuritaire.

## INDICATEUR

### 1.3 – Enseignement français et coopération éducative

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE	%	+5,47	+1,5	+1	+4	+3	+4
Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	Sans objet	+0,5	+1	+1,9	+2,5	+2
Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	Sans objet	22,3	23	23,4	24,2	25
Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation	Nb	130 000	145 000	150 000	180 000	190 000	180 000
Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux	Nb	36 387	31 441	20 000	36 000	36 000	40 000



### Précisions méthodologiques

#### Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFÉ »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans un établissement homologué par l'éducation nationale, faisant partie du réseau piloté par l'AEFE. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger

#### Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données de l'enquête de rentrée réalisée par l'AEFE auprès des établissements homologués d'enseignement français à l'étranger par saisie de leurs données dans le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

#### Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données fournies par l'AEFE et extraites des données sur les formations depuis le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE-FC (requête : « liste récapitulative des stagiaires, par stage et session »). Données sur les effectifs enseignants globaux du réseau exportés de MAGE, sur la base des effectifs déclarés lors des enquêtes de rentrée. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger de l'AEFE.

#### Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancÉducation »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'élèves inscrits dans un cursus bilingue au sein d'un établissement ayant reçu le « Label FrancÉducation ». Ce label est accordé aux établissements privés ou publics travaillant sur programme national et présentant des sections bilingues francophones de haut niveau. La liste des établissements labellisés fait l'objet après chaque nouvelle campagne d'un arrêté ministériel.

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux ayant reçu le LabelFrancÉducation.

#### Sous-indicateur 5 : « Nombre de professeurs formés par le réseau »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence aux enseignants des systèmes éducatifs locaux, partenaires de nos actions de coopération éducative, formés par le réseau, y compris des enseignants du réseau LabelFrancÉducation.

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

### Sous-indicateur 1.3.1. : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau de l'enseignement français à l'étranger »

En raison de la crise sanitaire, les effectifs globaux scolarisés dans le réseau d'enseignement français à l'étranger ont enregistré un léger recul à la rentrée 2020 (-0,2 %). L'évolution des effectifs est cependant très variable suivant que l'on considère les trois grandes catégories d'élèves retenues par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) : les élèves français, les élèves étrangers issus du pays (les nationaux) et les élèves étrangers de nationalité tierce. L'ensemble des élèves étrangers (nationaux et tiers) représente 67,6% des élèves du réseau et cette proportion n'a cessé de s'accroître au cours des dernières années.

Avec la crise sanitaire, on observe une dynamique très différente des effectifs d'élèves étrangers nationaux et tiers. En effet, le nombre d'élèves étrangers tiers a accusé une baisse de 3,2 % tandis que celui des élèves étrangers nationaux s'est accru de 3,4 %. Cette évolution différenciée s'explique par divers facteurs. La baisse des effectifs des élèves étrangers tiers est liée au départ de nombreuses familles expatriées qui constituent une part importante de cette catégorie. L'augmentation importante du nombre d'élèves étrangers nationaux s'explique d'une part, par l'aide exceptionnelle apportée aux familles étrangères dans le cadre du plan de soutien à ce réseau qui a permis de maintenir l'inscription des enfants de nationalité étrangère et d'autre part, par l'arrivée de nouvelles familles étrangères qui, dans le contexte de la crise sanitaire, ont porté leur choix sur les établissements d'enseignement français aux écolages en général moins élevés que ceux d'autres offres d'éducation internationale. Il faut ajouter à cela que la campagne d'homologation 2019-2020 a permis à 23 nouveaux établissements partenaires de rejoindre le réseau homologué, ce qui représente un apport d'environ 9 000 nouveaux élèves dont une proportion importante d'élèves étrangers nationaux.

La crise sanitaire contribue à accélérer une tendance que l'on observe depuis plusieurs années, à savoir une croissance plus marquée des effectifs d'élèves étrangers nationaux dans les établissements d'enseignement français à l'étranger. Cette évolution est prise en compte dans l'ajustement de l'offre éducative proposée par les établissements



(ex : accompagnement des élèves non-francophones, développement des dispositifs plurilingues, etc.). La prévision actualisée à +4 % pour 2021 et celle pour 2022 (+3 %) prend en compte ces éléments.

**Sous-indicateur 1.3.2. : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »**

L'année scolaire 2020/2021 a été marquée par une nette diminution des effectifs d'élèves français (-4,9 %) et étrangers tiers (qui n'ont ni la nationalité du pays ni la nationalité française) compensée par l'augmentation des effectifs d'élèves nationaux. Il ressort de ces éléments que la stagnation des effectifs 2020/2021 s'explique par le départ vers la France de familles de ressortissants français et le départ de familles de tierce nationalité compte tenu du contexte sanitaire spécifique.

La diminution des effectifs est sensible en Amérique et en Asie (-4 %), compensée par une augmentation des effectifs au Maghreb (+7 %), principalement en Tunisie et au Maroc. Le nombre d'élèves est globalement en diminution dans les établissements en gestion directe (-1,3%) et les établissements conventionnés (-5,3 %) mais en augmentation dans les établissements partenaires (+4 %) dont les effectifs représentent 48% des effectifs du réseau de l'EFE. Cette croissance a été principalement permise par l'homologation de nouveaux établissements partenaires et les extensions d'homologation, représentant près de 9000 élèves supplémentaires (toutes nationalités confondues).

Néanmoins, l'attractivité de l'enseignement français reste forte, notamment dans le second degré et dans l'hypothèse d'une stabilisation des effectifs d'élèves français et étrangers tiers, permet d'envisager une reprise de la croissance des effectifs dans les années à venir.

**Sous-indicateur 1.3.3. : «Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »**

L'AEFE a maintenu les efforts sur la formation, et ce en dépit des conditions sanitaires déclarées au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2020, qui ont conduit à la transformation en distanciel de la totalité des actions de formation initialement programmées sous un format présentiel en 2020-2021 (stages en zone, missions de formation en établissement...).

Les résultats revus pour 2021 mettent en évidence le fait que ces modalités n'ont pas découragé les acteurs et bénéficiaires de la formation, puisque les projections 2021 sont en hausse par rapport aux estimations initiales.

Il semble que le format distanciel de la formation a entraîné une évolution du public enseignant bénéficiaire des actions en permettant à des personnels habituellement moins concernés de participer davantage au plan de formation. Ce nouveau public constitue sans doute l'une des pistes d'explication de cette hausse, même s'il est compensé par la démobilisation d'une partie du public enseignant habituel.

L'autre explication de ce résultat probant réside dans la réactivité et l'adaptabilité de l'Agence grâce à la forte mobilisation des formateurs qui ont multiplié les accompagnements de proximité (conseils, formations aux nouveaux outils numériques, conceptions de séquences pédagogiques pour des élèves empêchés...).

Cette dynamique devrait permettre à l'Agence d'accentuer l'effort en matière de formation en 2021 et 2022 afin d'atteindre les objectifs du plan de développement du réseau.

Lorsque la sortie de la crise sanitaire permettra de redéployer les formations présentielles traditionnelles, le maintien d'une offre hybride, tirant bénéfice des acquis de la période récente, et proposant des modalités diversifiées et adaptées aux personnels enseignants désireux de se former, devrait permettre de poursuivre la hausse du taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation et ainsi atteindre la cible.

**Sous-indicateur 1.3.4. : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »**

Au service de la coopération bilatérale en éducation, le label LabelFrancÉducation est un outil de valorisation de l'enseignement en français, qui sert la diplomatie d'influence de la France.

L'objectif de 500 établissements labellisés LabelFrancÉducation en 2022 fixé par le président de la République dans le cadre du plan pour la langue française et le plurilinguisme de 2018 est dépassé : à la suite de la campagne 2021 de labellisation, le réseau compte 523 filières ou établissements scolaires bilingues implantés dans 62 pays, contre 456 dans 60 pays en 2020. Le nombre de filières labellisées reste en hausse et la cible fixée en 2023 de 180 000 élèves est atteinte : l'augmentation de 35 000 élèves de 2020 à 2021 contre 15 000 de 2019 à 2020. Cette hausse s'explique en premier lieu par la croissance importante du nombre d'établissements labellisés mais aussi par le décompte fait par l'AEFE sur la base des déclarations des établissements qui en 2020-2021 a amélioré ses outils de pilotage.

Depuis 2019, le MEAE apporte un soutien aux établissements labellisés et leur propose une offre spécifique en lien avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), opérateur à qui a été confié le suivi administratif de ce réseau. Ce soutien consiste en un accompagnement à la formation continue des enseignants de et en français. En 2021, 36 inscriptions au stage de formation numérique Belc organisé par France Éducation international, opérateur du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS), ont été prises en charge par le Département. L'offre de ressources pour la classe prise en charge par le Département auprès de Réseau Canopé (opérateur du MENJS) a été enrichie par des ressources numériques portant notamment sur la didactique et les contenus des disciplines non linguistiques en français. Le Département favorise enfin la mise en place et le développement d'un environnement francophone dans les établissements labellisés grâce à un appel à projets qui sera proposé en septembre 2021, ainsi que grâce à sa participation à l'organisation d'un forum régional réunissant 50 lycéens issus du réseau labellisé à Varna, en Bulgarie, début 2022 et d'un regroupement international en France de 50 lycéens scolarisés dans des établissements labellisés dès que les conditions sanitaires le permettront.

#### **Sous-indicateur 1.3.5. : « Nombre de professeurs formés par le réseau »**

La formation des enseignants de et en français des systèmes éducatifs locaux reste un objectif prioritaire de notre coopération éducative. Menée par les postes diplomatiques dans le cadre de cette coopération bilatérale, elle s'inscrit dans une logique de partenariats avec les autorités éducatives locales et de réponses à leurs besoins. Priorité du plan pour la langue française et le plurilinguisme du président de la République, la formation des enseignants et plus globalement le renforcement des capacités des systèmes éducatifs locaux notamment là où le français est langue d'enseignement restent le levier d'action principal pour renforcer l'enseignement du français, la qualité de cet enseignement et par là, son attractivité. Dans ce cadre, l'ensemble des postes du réseau de coopération et d'action culturelle est encouragé à inscrire ces actions dans ses priorités. En 2020 comme en 2021, malgré les conditions particulières liées à la crise sanitaire, le réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger est resté mobilisé et a su réorienter ses crédits et réattribuer ses moyens pour répondre à de nouvelles demandes de coopération des pays partenaires de notre coopération éducative liées à la situation de crise sanitaire.

La France a ainsi continué à accompagner les systèmes éducatifs locaux dans les actions de formation des enseignants et de l'encadrement pédagogique pour répondre aux besoins de formation à distance induits par les conditions sanitaires. Les plans stratégiques éducation 2020-2024 élaborés par les postes intègrent cette dimension. Les actions de formation à l'usage du numérique dans l'enseignement se sont multipliées. Le développement de sessions spécifiques sur la thématique du numérique éducatif a été significatif. A titre d'exemple, le ministère français de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a proposé à 10 pays d'Afrique subsaharienne de mettre à disposition la plateforme *imaginécole*, dispositif d'e-éducation (usages et création de ressources numériques, formation aux modalités d'enseignement hybride, scénarisation pédagogique, suivi des apprentissages). Autre exemple, l'Institut français, opérateur du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, développe une plateforme de formation linguistique à distance des enseignants d'Afrique subsaharienne. L'ensemble des opérateurs français en éducation a mis son expertise à disposition des partenaires éducatifs locaux pour répondre à leurs demandes spécifiques.

Cette forte réactivité se traduit dans les résultats obtenus en 2020 comme en 2021.

Pour 2022, compte tenu des incertitudes sur l'évolution de la pandémie et de l'instabilité qu'elle génère, nous optons pour des prévisions stables à 36 000. Cette instabilité concerne en premier lieu la capacité du réseau à poursuivre sur cette dynamique pour la 3<sup>ème</sup> année. Elle concerne également les pays partenaires de notre coopération éducative dont les priorités peuvent varier en fonction de l'évolution locale de la pandémie et de l'impact réel qu'elle aura sur les systèmes de santé comme sur les systèmes éducatifs.

**OBJECTIF mission****2 – Développer l'attractivité de la France**

L'attractivité s'entend ici tant sous l'angle de l'enseignement supérieur et de la recherche que sous l'angle de l'attractivité touristique et vis-à-vis des investisseurs internationaux.

Sur le plan de l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'objectif doit permettre d'appréhender de manière plus précise l'impact de notre diplomatie d'influence sur (i) la mobilité étudiante d'une part et (ii) sur la mobilité des chercheurs et nos coopérations scientifiques d'autre part.

Dans le contexte de crise sanitaire de la covid-19, la stratégie d'attractivité « Bienvenue en France », présentée en 2018, a été adaptée afin de permettre l'accueil des étudiants dans les meilleures conditions possibles et de renforcer la projection de nos formations d'enseignement supérieur dans le monde.

Pour le volet recherche, le nombre de projets de coopération scientifique soutenus par les services des ambassades vise à refléter concrètement une activité essentielle de notre diplomatie scientifique : les projets soutenus dans le cadre de partenariats Hubert Curien, qui financent l'amorçage de coopérations de recherche bilatérales ou avec certaines régions du monde.

Sur le volet touristique, la crise sanitaire liée à la covid-19 a profondément affecté le secteur. Après un exercice 2020 marqué par un très fort reflux de la clientèle internationale et la chute de recettes touristiques qui y sont liées, l'année 2021 devrait amorcer la reprise de la fréquentation touristique et enregistrer une hausse significative des retombées économiques. Il est à noter que les restrictions à la circulation des personnes et la fermeture des frontières ont conduit à une réorientation des actions de promotion de la destination France vers un public de proximité, français et européen (en l'occurrence belge, néerlandais et allemand).

Sur le plan des investissements étrangers, la France poursuit sa dynamique positive, malgré la crise sanitaire et économique. Après une année record en 2019, le recul en 2020 a été contenu. Selon le recensement national de Business France, la France a accueilli 1 215 projets d'investissements étrangers en baisse de -17,2 % (-19 % en Europe et -33 % dans le monde), pour 34 567 créations d'emplois (2ème meilleure année). A l'échelle européenne, selon le cabinet EY, la France conserve sa 1ère place pour la 2ème année consécutive, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne. La France est également 1ère pour les projets industriels depuis plus de 15 ans, 1ère pour les projets de R&D depuis 2018 et 1ère pour les créations d'emplois en 2020.

Le sommet Choose France, organisé tous les ans au Château de Versailles, s'est tenu de nouveau avec succès le 28 juin 2021. Tout au long de l'année, les nombreuses initiatives des ambassades, en lien avec les services économiques et les bureaux Business France, telles que les journées de l'investissement, ont contribué au maintien de la dynamique en matière d'attractivité économique.

Pour 2022, l'objectif est de consolider cette dynamique en s'appuyant notamment sur les nouvelles opportunités de transformation de l'économie française, soutenues par le plan France Relance, vers un modèle économique plus compétitif et plus durable.

## INDICATEUR

## 2.1 – Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France	%	43,7	47	44	47	47	47
Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France	Nb	202 151	Non déterminé	150 000	190 000	200 000	220 000
Nombre de mois bourses avec allocation versés à des Boursiers du Gouvernement Français	Nb	42 732	43 517	38 000	38 000	41 000	43 000
Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français	%	Sans objet	95,8	95	94	97	100
Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien	Nb	3900	520	Sans objet	500	2000	3900
Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités	%	52,6	53,2	Sans objet	53	53	53
Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes	%	48	47	Sans objet	48	49	50

## Précisions méthodologiques

**Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »**Sources des données : AEF/Parcoursup

Les élèves de terminale des lycées français de l'étranger suivent les procédures de préinscription dans l'enseignement supérieur français sur le portail national Parcoursup au même titre que les lycéens du territoire national. Ce dispositif repose sur un traitement informatisé des candidatures et permet une analyse fine de l'information et un suivi des candidatures durant toute la campagne (de janvier à septembre). Le portail Parcoursup intègre cette année plus de 18 000 formations accessibles après le baccalauréat soit la quasi-totalité de l'offre de formation d'enseignement supérieur post-bac en France.

Méthode de calcul : Le taux d'attractivité calculé est le rapport entre le nombre de candidats ayant accepté une proposition de formation (nombre de oui définitifs à une proposition) sans Parcoursup, sur le nombre d'élèves (candidats scolaires) ayant obtenu le baccalauréat à l'étranger.

Limites : Les élèves scolarisés hors de France n'ont pas d'INE. Cette information est la clé unique qui permet au Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) d'effectuer ses propres suivis de cohortes sur le territoire national. Il n'est en conséquence pas possible de connaître le nombre exact de candidats qui, après avoir répondu positivement dans Parcoursup, finalisent une inscription administrative dans un établissement de l'enseignement supérieur français.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

**Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »**Sources des données : Statistiques MESRI DGRI/DGESIP-SIES / Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Les chiffres 2019 figurant dans le tableau se lisent comme suit : ils correspondent au recensement des étudiants étrangers en mobilité inscrits pour l'année universitaire 2018/2019 dans une université. Les données sont fournies avec une année de décalage. Ainsi les dernières informations disponibles se rattachent à l'année universitaire 2019/2020.

Périmètre : Ces informations sont issues des données SISE du MESRI (application de gestion de scolarité des universités). Elles concernent les étudiants internationaux en mobilité à l'université. On entend par « étudiant international en mobilité » tout étudiant étranger inscrit pour la première fois dans un établissement. Une réinscription n'est pas comptabilisée comme nouvelle mobilité. Les étudiants étrangers résidant déjà en France ainsi que les étudiants effectuant un séjour d'études non diplômant ne sont pas comptabilisés.

**Sous-indicateur 3 : « Nombre de mois bourses avec allocation versées à des Boursiers du Gouvernement Français »**Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : Ce nouvel indicateur correspond aux bourses qui comprennent le versement d'une allocation du P185 et aux bourses de couverture sociale (BCS) pour lesquelles une allocation est versée par un partenaire.

Les données dont nous disposons concernant les bourses de couverture sociale (BCS) accompagnées du cofinancement d'un partenaire ne prennent en compte que les cofinancements passant par l'opérateur Campus France. Le périmètre est celui des bourses du P185 de la DGM.

**Sous-indicateur 4 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »**Sources des données : Suivi pédagogique individualisé assuré par l'opérateur Campus France.

Périmètre : Ce nouvel indicateur précise le taux de réussite des boursiers pour lesquels l'information est disponible. Il est exprimé en pourcentage de réussite.

Le chiffre disponible est basé sur un nombre de 2205 retours complets de boursiers d'études hors doctorat de la DGM (P185 et P209 confondus). Un renforcement du suivi pédagogique permettant d'obtenir ces données est prévu dans la COM de l'opérateur.

**Sous-indicateur 5 : «Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien»**

Pour rappel, lors du PAP2021, l'indicateur utilisé sur les PHC était le nombre de projets de recherche mis en œuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien (pas les mobilités entrantes et sortantes).

Sources des données : Données issues du système d'information de l'opérateur Campus France

Il s'agit du nombre de mobilités entrantes et sortantes gérées par l'opérateur Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC) et pour une année civile.

Périmètre : Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC).

**Les mobilités entrantes et sortantes des programmes assimilés aux PHC, notamment les programmes ECOS en Amérique Latine (Argentine, Chili, Uruguay, Mexique, Colombie et Pérou), ne sont pas incluses ici car la gestion des mobilités est suivie par Sorbonne Paris Nord Université.**

**Sous-indicateur 6 : «Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »**

Sources des données : Données fournies par le département des études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation MESRI (DGESIP/DGR/SIES, DEPP) / Systèmes d'information SISE et Scolarité. Données publiées dans le rapport des Repères et références statistiques (RERS) de la DEPP direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance et du SD-SIES (Sous-direction des systèmes d'information et des études chiffrées).

Périmètre : Le périmètre concerné par cet indicateur est restreint aux universités et non à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

Cet indicateur n'offre qu'une tendance générale et ne permet pas d'obtenir des distinctions par zone géographique ou par type de formation. Les données pour l'année N sont obtenues en année N+1.

**Sous-indicateur 7 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »**

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : L'ensemble des bourses du gouvernement français programmé par la DGM sur le P185.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

**Sous-indicateur 2.1.1. : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »**

Dans la continuité du constat fait l'an passé, la proportion de bacheliers étrangers issus du réseau d'enseignement français à l'étranger ayant accepté un vœu sur Parcoursup devrait rester importante en 2021, voire possiblement connaître une légère augmentation par rapport à 2020. Il semble donc que la destination France, dans un contexte sanitaire mondial incertain, demeure une « valeur refuge » pour les bacheliers étrangers du réseau. Ces données restent à l'heure actuelle provisoires et dépendront toutefois certainement de l'évolution de la situation sanitaire et notamment des capacités de délivrance de visas pour les élèves étrangers issus des pays classés en zone rouge.

Dans ces conditions, et pour tenir compte de l'aléa sanitaire persistant, la prévision 2022 s'inscrit dans la continuité du résultat 2021. La stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux du Plan « Bienvenue en France » doit continuer de soutenir l'accueil de bacheliers étrangers du réseau. En effet, la simplification des démarches de visas, la mise en place d'un label qualité d'accueil et la campagne de communication mondiale devraient contribuer à la promotion de la France.

La participation de l'AEFE au Projet d'investissement d'avenir (PIA) « ORACCLE » : Orientation Régionale pour l'ACcompagnement du Continuum Lycéens-Etudiants, qui débutera en septembre 2021, permettra de mettre à disposition des bacheliers issus de l'enseignement français à l'étranger (EFE) des outils leur permettant un meilleur accueil dans les universités d'Ile-de-France (première région académique de poursuite d'études des bacheliers EFE).

En outre, l'AEFE organisera en janvier 2022, en partenariat avec Studyrama, le deuxième salon virtuel des études supérieures en France. Comme le précédent, ce salon visera à promouvoir les études supérieures en France. La première édition, en janvier 2021, a rencontré un vif succès dans le réseau, avec plus de 9 000 élèves connectés durant les deux jours. L'ensemble de ces éléments, en plus des actions de formation des personnels d'orientation du réseau et des campagnes de communication auprès des parents d'élèves menées par le bureau « parcours des élèves et orientation » de la direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation de l'AEFE, doivent permettre de garder une dynamique pour les prochaines années et ainsi atteindre la cible.

**Sous-indicateur 2.1.2. « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »**

Alors que les chiffres de la plateforme Études en France dévoilaient une hausse des candidatures de 22 % d'étudiants extra-européens pour la rentrée 2020 et confirmaient alors l'impact positif du déploiement de la stratégie Bienvenue en France, la crise sanitaire est venue bouleverser ces prévisions. La prévision formulée en 2020 avait été faite à un moment critique de la pandémie de la covid-19, durant lequel subsistait de nombreuses incertitudes (reprise des cours, peu de vols commerciaux et à des prix prohibitifs, restrictions sanitaires, accessibilité des tests PCR à l'étranger, etc.) et ce malgré les efforts du gouvernement pour favoriser les mobilités étudiantes.

Afin de modérer l'impact de la crise provoquée par la covid-19, la préparation de la venue des étudiants internationaux en France pour cette rentrée a été une préoccupation centrale du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. De fortes mesures ont été prises en lien avec le ministère de l'intérieur et le ministère chargé de l'enseignement supérieur pour maintenir notre attractivité. L'accompagnement des candidats par les espaces Campus France et le traitement de leurs dossiers par les 299 établissements d'enseignement supérieur ont été entièrement dématérialisés grâce à la plateforme Études en France. Les titres de séjour pour études ont été prolongés et les étudiants internationaux ont également été désignés comme public prioritaire dans l'instruction des visas, avant d'être inclus comme public dérogatoire à l'interdiction d'accès au territoire. Par ailleurs, le dispositif de bourses du gouvernement français a été adapté en conséquence avec des prolongements exceptionnels.

Le gouvernement estime que, grâce à ces efforts, près de 280 000 étudiants étrangers ont pu effectuer une mobilité diplômante en France au cours de l'année universitaire 2020-2021, dont environ 190 000 à l'université.

Pour rappel, afin de pallier l'effet d'éviction pouvant résulter de l'augmentation des droits d'inscription lorsqu'elle sera effective et poursuivre une croissance des flux dans un contexte de concurrence internationale grandissante, un travail est mené sur plusieurs axes, toujours dans le cadre de la stratégie « Bienvenue en France » :

- la simplification de la délivrance des visas pour études et des titres de séjour ;
- le renforcement de l'offre de formation en français langue étrangère (apprentissage du français pour étrangers) et en anglais ;
- la création d'un label qualité visant l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants ;
- le développement de campus français à l'étranger ;
- une campagne de communication auprès des futurs étudiants dans les pays étrangers ;
- le maintien d'un engagement fort en matière d'exonérations et de bourses.

La cible quantitative fixée par le Premier ministre lors du lancement de la stratégie Bienvenue en France en 2018 était de 500 000 étudiants étrangers en France en 2027, toutes mobilités confondues et tous établissements confondus. En rapportant ce chiffre aux mobilités diplômantes, l'objectif serait de 350 000 et, ramené aux universités uniquement - qui représentent environ 70 % de la mobilité des étudiants étrangers - de 245 000 en 2027. Cette cible est en réalité fortement dépendante des places disponibles dans les établissements d'enseignement supérieur.

Aussi, cet objectif quantitatif doit se traduire par la conquête de nouveaux pays de provenance, avec notamment un objectif de doublement de la part des étudiants en provenance des pays émergents, tout en restant mobilisés sur l'objectif qualitatif de réussite des étudiants internationaux.

**Sous-indicateur 2.1.3. : « Nombre de mois bourses avec allocation versées à des Boursiers du Gouvernement Français »**

En 2020, ce sont 43 517 mois bourses avec allocation qui ont été versés à des boursiers du gouvernement français (BGF). Ce chiffre, en augmentation par rapport à 2019 (42 732) en dépit de la crise sanitaire, s'explique notamment par une meilleure visibilité sur les cofinancements adossés aux BCS (5 360 mois bourses en 2020) dans le cadre d'un travail en cours avec l'opérateur Campus France sur les transmissions de données et, d'autre part, par le poids du programme d'aide d'urgence au Liban « Maa'kum », qui a représenté 2 051 mois de bourses en 2020 mais n'est pas reconduit à l'identique cette année.



La projection pour 2021 est donc maintenue à 38 000 mois de bourses afin de prendre en compte l'impact de la baisse de 6 M€ sur le budget des bourses cette année et l'impact de la crise sanitaire, qui pèse toujours sur les mobilités en 2021. Pour 2022, la projection table sur une trajectoire ascendante - bien que prudente - dans un contexte de retour au niveau de budget de 2019 (+6 M€) et en intégrant les conséquences de la baisse budgétaire de 2021 sur les récurrences en n+1, l'impact du prochain pallier de revalorisation doctorale et les incertitudes demeurant sur l'évolution de la crise sanitaire.

Un effet rebond post-crise est attendu sur les mobilités en 2023. Cette sortie de crise présagée ainsi que les différentes actions mises en place (instructions aux postes de limiter le recours aux BCS seules et de favoriser les cofinancements, revalorisation des allocations, homogénéisation du dispositif etc.) devront permettre d'atteindre en 2023 la cible de 43 000. A l'horizon 2027, l'objectif est un doublement des bourses d'études dans le cadre de la stratégie Bienvenue en France.

#### **Sous-indicateur 2.1.4. : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »**

En 2020, Campus France a communiqué un taux de réussite de 95,8 %. Les projections pour 2021 sont légèrement diminuées à 94 % afin de prendre en compte les effets de la crise sanitaire sur la réussite des étudiants.

Ce taux de réussite, élevé, est toutefois relativisé par un taux de retour complet relativement faible (57 %). Dans le cadre de la convention de mandat en cours de renégociation avec l'opérateur, le suivi pédagogique effectué par ce dernier permettant d'obtenir ces informations sera renforcé. Ce renforcement permettra d'améliorer le taux de retour et de fiabiliser les données mais influera également sur les taux de réussite des boursiers. En effet, le programme Eiffel dont le suivi pédagogique est fait de façon plus approfondie, présente des taux de retour (68 %) et de réussite (97 %) supérieurs.

Enfin, le pilotage des bourses, renforcé depuis 2020 en accompagnant notamment les postes dans les processus de sélection (critères, appels à candidatures, établissement de commissions, etc.), appuiera également l'augmentation progressive de cet indicateur avec pour objectif final d'atteindre un taux de réussite proche des 100 %.

#### **Sous-indicateur 2.1.5. : « Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien »**

Les programmes Hubert Curien financent les mobilités des chercheurs et des projets de recherche conjoints entre équipes de recherche françaises et étrangères retenus lors de chaque appel à projet. Il s'agit de projets bilatéraux d'amorçage, dotés de budgets modestes, mais qui permettent aux équipes de recherche d'apprendre à travailler ensemble, et de préparer ensuite des projets de recherche plus ambitieux, notamment des projets européens, dans l'objectif de construire un Espace Européen de la Recherche. Pour les pays hors Europe, un projet avec la France peut en outre être un moyen de s'insérer dans un consortium européen.

Le nombre de mobilités entrantes et sortantes a été fortement impacté par la crise sanitaire et les fermetures des frontières liées à la covid-19. En 2020, certains projets devant s'achever cette année ont été prolongés en 2021 et un certain nombre de PHC, en accord avec les partenaires bilatéraux, ont suspendu temporairement leur appel annuel à projet.

S'agissant des mobilités des projets en cours, les prévisions pour 2021 restent très faibles dans les deux sens, même si une légère augmentation reste attendue au dernier trimestre de l'année par rapport à celle observée jusque fin juin 2021 (autour de 200 mobilités entrantes et sortantes confondues). En raison de l'incertitude persistante sur l'évolution de la situation sanitaire et de l'évolution des critères ou prérequis appliqués par chaque pays pour permettre les mobilités, il est difficile de savoir quand cet indicateur pourra revenir à la situation de 2019 (cela semble difficile avant 2023).

#### **Sous-indicateur 2.1.6. : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »**

En 2019-2020, la part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités représentait 53,2 %. Le maintien de cette proportion, qui se rapproche d'une parité complète, est souhaité à l'horizon 2023. La prévision actualisée pour 2020-2021 se stabilise ainsi à 53 %.

Une analyse plus fine serait à envisager, notamment par l'obtention des données chiffrées en fonction des zones géographiques de provenance et des filières de formation choisies par les étudiantes étrangères en mobilité internationale, afin d'identifier de potentiels écarts par pays ou selon les types de formation.

Afin de veiller au maintien d'une part importante des femmes parmi les étudiants étrangers effectuant des mobilités, notamment dans des pays et dans certaines filières où des écarts plus importants seraient constatés, des actions de promotion en lien avec les espaces Campus France ciblés pourront être renforcées et des actions en concertation avec les conférences et les établissements pourront être menées en parallèle. Une attention pourra enfin être portée à l'évolution de l'indicateur dans la continuité des différentes phases de candidatures, d'admission et d'inscription des étudiantes, notamment grâce aux statistiques obtenues à travers la plateforme Etudes en France.

Cet indicateur sera utilisé dans les actions de pilotage de la politique de promotion réalisée au sein des espaces Campus France et figure également dans les orientations du COM de Campus France.

#### Sous-indicateur 2.1.7. : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »

Cette année encore, une quasi parité est maintenue dans les bourses du gouvernement français. Alors que le pilotage du dispositif des bourses incite les postes à prendre en compte le marqueur genre, celui-ci est intégré dans l'ensemble des processus de sélection des programmes centraux. Les actions qui, dans le cadre du COM, seront menées en faveur de la mobilité des étudiantes appuieront ce pilotage spécifique sur les bourses en favorisant la constitution d'un vivier féminin de candidates plus important, y compris en Afrique et dans les filières scientifiques où elles sont structurellement moins nombreuses. Sur la base de ces actions, l'objectif poursuivi est celui de la parité complète (50 %).

## INDICATEUR mission

### 2.2 – Attractivité touristique de la France

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre de touristes étrangers en France	millions	90	40	59	50	Non connu	Non connu
Recettes issues du tourisme international	Md€	57	28,6	38	34	Non connu	Non connu

#### Précisions méthodologiques

##### Sous-indicateur 1 : « Nombre de touristes étrangers en France »

Sources des données : Atout France, d'après DGE-EVE

Le sous-indicateur permet de mesurer le nombre de touristes étrangers ayant visité la France.

Périmètre : touristes étrangers en France.

##### Sous-indicateur 2 : « Recettes issues du tourisme international »

Sources des données : Atout France, d'après DGE-EVE

Le sous-indicateur permet de mesurer le niveau des recettes annuelles générées par les touristes étrangers en France.

Périmètre : touristes étrangers en France.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

### Sous-indicateur 2.2.1. : « Nombre de touristes étrangers en France »

L'année 2020 a été, selon les termes de l'Organisation mondiale du tourisme, la pire année de l'histoire du secteur touristique. La pandémie a ainsi provoqué une baisse de 74 % du nombre des arrivées touristiques internationales en 2020, représentant à l'international plus de 1000 Md€ de recettes perdues, soit plus de 10 fois le repli qui avait été enregistré lors de la crise économique mondiale de 2009.



La France, qui a cependant globalement mieux résisté que ses voisins en s'appuyant tout particulièrement sur une clientèle domestique et une clientèle européenne de proximité, a accueilli 40 millions de touristes en 2020, soit 50 millions de moins qu'en 2019, générant 28,7 Md€ de recettes touristiques internationales, en baisse de 49,6 % par rapport à 2019. Ces chiffres ne sont toutefois encore à ce stade que des estimations d'Atout France et de la Banque de France et nécessiteront d'être confirmés.

Les projections pour 2021 conduisent à évaluer à 50 millions le nombre de visiteurs internationaux accueillis en France sur l'année (estimation Atout France). Après une saison d'hiver 2020-2021 marquée dans les stations de ski par la fermeture des remontées mécaniques et une diminution sensible du nombre de visiteurs, l'année 2021 a permis d'amorcer le rebond de l'activité touristique. Une active campagne de promotion et l'édiction de normes de sécurité sanitaire strictes ont conduit à une relance des réservations et à l'augmentation du nombre de séjours (à l'exception de Paris et de la région Ile-de-France qui pâtissent fortement de la disparition des touristes internationaux). Si la clientèle la plus lointaine reste largement absente (le retour de la clientèle asiatique, à un niveau comparable à celui de 2019, ne devrait pas intervenir avant 2022), la clientèle européenne de proximité (Allemands, Néerlandais, Belges notamment) a continué à séjourner en France (à l'exception des Britanniques). Ainsi, les clientèles européennes qui représentaient 75 % des flux internationaux avant la crise covid devraient constituer 85 % des visiteurs en 2021. Il ne s'agit toutefois là encore que d'estimations réalisées en début de saison estivale.

Face à l'ampleur de la crise, le gouvernement s'est mobilisé fortement auprès des acteurs du tourisme. Les pouvoirs publics ont tenu dès le départ à s'engager dans l'accompagnement du secteur dans la durée, de manière concrète et immédiate, avec la mise en place du plan tourisme porté à hauteur de 18 Md€, mais également le prêt garanti par l'Etat (PGE) et PGE saison, la prise en charge de l'activité partielle et l'annulation des loyers et redevances d'occupation du domaine public pour les TPE et PME pendant la durée de fermeture administrative. Deux comités interministériels du tourisme tenus en 2020 ont conduit à la mise en place, à l'extension et à la prolongation de ces dispositifs. Au 31 juillet 2021, ce sont plus de 35 Md€ qui ont été engagés au titre des mesures d'urgence. Dans le cadre du plan France Relance présenté par le Premier Ministre en septembre 2020, un fonds dédié au tourisme durable a par ailleurs été doté de 50 M€, afin d'accompagner la transition durable des activités touristiques. Ces mesures de soutien ont permis de sauvegarder le secteur et d'encourager la restructuration et l'amélioration qualitative de l'offre touristique, participant au renforcement de l'attractivité de la destination France. Elles ont été conjuguées avec une active campagne de promotion à l'international. L'opérateur Atout France a ainsi été fortement mobilisé par de nouvelles actions de communication, notamment dans le cadre d'une campagne européenne de promotion de la Destination France, ciblant 10 pays européens prioritaires, lancée en mai 2021.

Les incertitudes de la crise sanitaire ne permettent pas à ce stade de se projeter sur les résultats envisagés pour les exercices 2022 et 2023.

#### **Sous-indicateur 2.2.2. : « Recettes issues du tourisme international »**

Comme pour le nombre de touristes internationaux accueillis en France, le niveau des recettes qui y sont liées demeure à ce stade une estimation. Si l'année 2021 devrait marquer un progrès très net du niveau de consommation des visiteurs étrangers par rapport à 2020, l'absence de retour des clientèles internationales habituellement les plus dépendantes continuera à peser sur les résultats enregistrés.

Il est à noter qu'Atout France travaille à la consolidation des données communiquées par les différents acteurs du tourisme au sein d'un observatoire destiné à permettre une meilleure analyse du secteur (remarque également valable concernant le sous-indicateur 1). Le développement de cette plateforme « France Tourisme Observation », qui permettra de remédier aux difficultés de chiffrage propres au secteur touristique, est par ailleurs inscrit dans les objectifs du contrat d'objectifs et de performance de l'opérateur Atout France. Cette plateforme sera opérationnelle d'ici fin 2021.

**INDICATEUR****2.3 – Attractivité de la France en termes d'investissements**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les Ambassades et BF ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés	%	31,9	20,5	30	25	25	25

### Précisions méthodologiques

**Sous-indicateur 1 : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / Nombre d'investisseurs rencontrés »**

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Périmètre : ensemble des ambassades et Business France

### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

**Sous-indicateur 2.3.1. : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / Nombre d'investisseurs rencontrés »**

Les conclusions de l'enquête des indicateurs de diplomatie économique sur les chiffres de l'année 2020 (dernière enquête en date) portent sur un échantillon de partenaires commerciaux représentant 95 % de notre commerce bilatéral au regard des réponses transmises par les postes. L'année 2020, marquée par l'arrêt des déplacements internationaux et les incertitudes économiques liées à la crise de la covid-19 a conduit, comme anticipé dans les prévisions actualisées, à une forte baisse de cet indicateur. Toutefois, les postes sont restés mobilisés en matière d'attractivité, comme en témoigne le nombre d'investisseurs rencontrés, dont la baisse est plus faible : les postes ont rencontré en moyenne 10 investisseurs en 2020, contre 15 en 2018 et 2019.

Cet indicateur, qui permet de donner une tendance, demeure cependant fragile méthodologiquement et une réflexion pourrait être engagée pour mieux l'adapter à la réalité de l'activité de nos postes, et des pratiques des investisseurs internationaux.

Pour répondre à l'exercice, une cible de 25 est fixée pour les années 2021 et 2022. En effet, les précédentes cibles étaient fixées à 30 en 2021 et 25 en 2023, après une réalisation de 31,9 en 2019, 20,5 en 2020. Nous pouvons anticiper qu'avec l'assouplissement des règles sanitaires, les visites reprendront un rythme plus élevé, ce qui élèvera le ratio. Toutefois, nous souhaitons tout autant que les rencontres d'investisseurs se multiplient dans tous les pays, à un niveau de cadres dirigeants d'entreprises (qui se déplacent moins souvent que leurs équipes), pour débloquer et valider des projets stratégiques. Or cela fera baisser le ratio en question. En fixant un niveau de 25 rencontres, nous restons à une performance intermédiaire en anticipant une hausse des visites à plus haut niveau managérial et décisionnel que celle des rencontres d'investisseurs (qui ont pu se maintenir en virtuel pendant l'année 2020).

### OBJECTIF

#### 3 – Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

Le MEAE en lien avec le ministère de l'économie, des finances et de la relance est compétent pour définir et mettre en œuvre la politique du développement international de la France en faveur du commerce extérieur, de l'attractivité et du tourisme. Après la consolidation de la réforme du dispositif de soutien à l'export, initiée en 2018, qui permet de rendre plus lisible et plus efficace le dispositif d'accompagnement des PME-ETI à l'export, la priorité est à présent la mise en œuvre du plan de relance de l'export, en réponse à la crise de la covid-19, dans le cadre du plan de relance économique de la France.

## INDICATEUR

## 3.1 – Accompagnement des acteurs économiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes	%	10	21,5	10	15	15	15
Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'Ambassade	Nb	684	1 129	700	800	800	800

## Précisions méthodologiques

**Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus / Nombre d'entreprises reçues par les postes »**Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer la performance de l'action des postes en mettant en regard l'ensemble des résultats obtenus et le nombre d'entreprises reçues.

Périmètre : ensemble des ambassades.**Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »**Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer l'influence des actions du poste en matière d'environnement des affaires ayant conduit à lever des barrières et des freins rencontrés par les entreprises françaises.

Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade : ces changements comprennent notamment les modification de réglementations locales, la levée d'interdictions phytosanitaires, des autorisations de dédouanement, les résolutions de contentieux, l'ouverture de nouvelles négociations sur un contrat.

Périmètre : ensemble des ambassades.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

**Sous-indicateur 3.1.1. : « Nombre de résultats obtenus / Nombre d'entreprises reçues par les postes »**

Les conclusions de l'enquête des indicateurs de diplomatie économique sur les chiffres de l'année 2020 portent sur un échantillon de partenaires commerciaux représentant 95 % de notre commerce bilatéral au regard des réponses transmises par les postes. La hausse de cet indicateur s'explique par deux facteurs :

- la hausse du nombre de changements favorables obtenus, liée en grande partie au contexte de crise sanitaire (nécessitant plus souvent l'intervention des postes pour débloquer certaines situations) et à l'inclusion des indicateurs pour la Russie (non obtenus en 2019, et qui représentent 250 changements pour l'année 2020, du fait par exemple de la levée de barrières sanitaires et phytosanitaires qui font l'objet de nombreuses interventions de l'ambassade).
- la baisse exceptionnelle du nombre d'entreprises rencontrées par les postes (de 9 030 en 2019 à 6 435 en 2020) directement liée à la crise de la covid-19. A noter pour la bonne compréhension de cet indicateur qu'il ne s'agit pas ici du nombre d'entreprises différentes rencontrées par l'ensemble du réseau diplomatique, mais de la somme du nombre d'entreprises rencontrées par chaque ambassade. Ainsi, une même entreprise, rencontrée par plusieurs ambassades, est comptabilisée plusieurs fois.

Statistiquement plus pertinent, le nombre moyen d'entreprises rencontré par une ambassade passe lui de 86 en 2019 à 54 en 2020, révélant là aussi la baisse d'activité due à la covid-19.

Ces chiffres témoignent toutefois de la mobilisation constante des ambassades en matière de diplomatie économique, y compris en situation de crise. En particulier, leur rôle a été clé dans le soutien aux entreprises françaises faisant face à des difficultés liées à la crise sanitaire et nombre de rencontres ont eu lieu à cette fin.

Pour les prévisions 2021 et 2022, nous pouvons estimer que l'effet combiné de la hausse des rencontres d'entreprises et la sortie de crise (qui avait généré un nombre important d'interventions des ambassades) génère moins de « changements favorables » et entraîne mécaniquement une baisse de l'indicateur pour un retour progressif vers la normale, autour des 10-15 %.

### Sous-indicateur 3.1.2. : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

Les conclusions de l'enquête des indicateurs de diplomatie économique sur les chiffres de l'année 2020 portent sur un échantillon de partenaires commerciaux représentant 95 % de notre commerce bilatéral au regard des réponses transmises par les postes. La hausse de cet indicateur s'explique en grande partie par deux éléments : l'inclusion des indicateurs pour la Russie (non obtenus en 2019, et qui représentent 250 changements pour l'année 2020, souvent du fait de la levée des barrières sanitaires et phytosanitaires). Cette hausse témoigne également de la forte mobilisation des postes pour accompagner et assister nos entreprises dans les différents blocages que la crise sanitaire a pu créer.

Pour les prévisions 2021 et 2022, nous pouvons estimer qu'avec un affaiblissement progressif des restrictions liés à la crise, le nombre de « changements favorables » devrait baisser progressivement en 2021 et davantage encore en 2022.

## OBJECTIF

### 4 – Dynamiser les ressources externes

Les ambitions de notre pays dans le domaine de la diplomatie culturelle et d'influence nécessitent d'adapter nos modes d'intervention aux nouveaux enjeux de la mondialisation. Pour renforcer l'efficacité dans la gestion des crédits et optimiser les leviers d'action, il convient notamment de dynamiser les ressources externes, aussi bien par la capacité de développement et de diversification des ressources des établissements à autonomie financière (EAF), et notamment la mise en place d'activités de cours, l'organisation de sessions d'examens (DELFD/DALF/TCF), que par la mobilisation du mécénat des partenaires dans tous les domaines de compétences du réseau, le lancement de modules de formation professionnelle, et la location des espaces.

La poursuite de la modernisation du réseau des établissements culturels devrait permettre un maintien des performances.

L'activité du réseau et notamment de ses EAF pluridisciplinaires, autofinancée à hauteur de 75 % en 2019 (hors dotation de fonctionnement et d'intervention versées par le MEAE), a été fortement impactée par la baisse des activités génératrices de recettes (cours de langues, organisation des examens et certifications, procédure Etudes en France) et l'interruption des activités culturelles. Les autres sources de revenus externes ont également été affectées (formations professionnelles, partenariat économique, mécénat, location d'espaces, etc.). Les incertitudes sur les dates de réouverture et sur la capacité des instituts (EAF) de nos ambassades à retrouver leurs publics lors de la reprise, constituent un véritable défi.

Il est donc indispensable d'accompagner la modernisation de ce réseau, qui a prouvé son agilité au cours des derniers mois, en accélérant notamment la transition entamée pour développer l'offre numérique de cours et de produits culturels en ligne, en complément des ressources offertes sur place au public par nos instituts.

## INDICATEUR

### 4.1 – Autofinancement et partenariats

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger	%	65	59,7	62,8	59,9	60,1	62,5
Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE	%	75	68	66	70	72	72
Montant des participations externes mobilisés par le réseau culturel et de coopération	M€	180	83	135	135	155	175
Part des cofinancements d'Atout France	%	59	44	45	57	45	50

**Précisions méthodologiques****Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »**

Sources des données : AEFE/MEAE

Mode de calcul : Ressources propres / (Subvention de fonctionnement + Ressources propres). Ressources propres : évaluation des frais de scolarité perçus au cours de l'année académique N/N+1 + subventions versées par les pays tiers au cours de l'année N pour les EGD et conventionnés – bourses versées aux établissements EGD et conventionnés. Les frais de scolarité sont perçus en monnaie locale et convertis en euros à la date du 1er octobre de l'année N. Les frais de première inscription ne sont pas comptabilisés dans le calcul des ressources propres car les règles de leur gestion diffèrent d'un établissement à l'autre (possibilité de remboursement à l'issue de la scolarité, etc.). Subvention de fonctionnement = dotation versée par le MEAE au cours de l'année N sur les deux programmes finançant l'AEFE (185 et 151). Elle comprend le financement des bourses scolaires aux élèves français et celui des bourses spécifiques (bourses d'excellence, bourses hors réseau). Les montants estimés des bourses scolaires versées aux établissements uniquement homologués sont déduits. Périmètre : cet indicateur concerne les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés du réseau. Les établissements uniquement homologués ne sont pas pris en compte.

**Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »**

Sources des données : données MEAE/états comptables consolidés des EAF pluridisciplinaires.

Périmètre : suite à la fusion SCAC/EAF, les établissements culturels sont désormais des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF). La liste de l'arrêté de 1999 est mise à jour chaque année. Les IFRE (instituts français de recherche à l'étranger) et les alliances françaises ne sont pas dans le périmètre de cet indicateur.

Mode de calcul : Total des produits (classe 7 du compte de résultat consolidé) hors dotation de fonctionnement et d'intervention versées par le MEAE / Total des charges (classe 6 du compte de résultat consolidé).

**Sous indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »**

Sources des données : services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques

Périmètre : ensemble des postes du réseau de coopération et d'action culturelle

Les participations externes sont des contributions en numéraire ou en nature apportées par les partenaires pour financer une opération (projets culturels, de recherche, programmes de bourses, etc.) pour laquelle l'action du poste a été déterminante. Il ne s'agit pas d'opérations tracées en comptabilité. Les participations externes des partenaires, en numéraire ou en nature (mise à disposition des salles, prêts du matériel, billets d'avion, etc.) sont directement destinées aux prestataires ou bénéficiaires finaux. Le mécénat ou les participations versées dans les comptes des établissements culturels pluridisciplinaires ne sont pas comptés en participations externes mais en ressources propres. Pour qu'il y ait participation externe, trois éléments sont nécessaires : une opération, un poste du réseau de coopération et d'action culturelle du MEAE (SCAC, EAF ou alliance française conventionnée), un ou plusieurs partenaires externes. Une opération est retenue en participation externe lorsqu'elle remplit au moins une des deux conditions suivantes : le poste est à l'initiative ou le poste joue un rôle déterminant.

Il est à noter que :

- l'autofinancement n'est pas de la participation externe ;
  - les apports provenant de fonds publics français d'État et d'institutions parapubliques françaises ne sont pas comptabilisés comme de la participation externe ;
  - l'indicateur mesure les résultats annuels de l'action du réseau dans ce domaine au moyen d'une enquête envoyée aux postes en fin d'exercice.
- Afin de maintenir le même périmètre de comparaison, les valeurs manquantes sont remplacées par la dernière valeur connue.

**Sous-indicateur 4 : « Part des cofinancements d'Atout France »**

Sources des données : l'indicateur vise à rapporter la part des recettes de l'opérateur qui ne sont pas issues de subvention de l'État (recettes de partenariats) au total des financements mobilisés.

L'opérateur est incité à rechercher des partenariats et développer les recettes issues des prestations proposées par l'opérateur pour atteindre un financement paritaire au regard des subventions ministérielles.

Périmètre : les recettes de partenariat comprennent les prestations facturées, les adhésions et les sommes versées pour l'exécution de conventions spécifiques (hors ministérielles).

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE****Sous-indicateur 4.1.1. : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »**

L'année 2020 a été marquée par le vote en loi de finances rectificative n°3 du 30 juillet 2020 d'un soutien de 150 M€ au réseau de l'AEFE (voir présentation de l'AEFE dans la partie opérateur) dans le cadre du plan d'urgence lié à la crise de la covid-19.

La prévision 2021 est actualisée à la baisse compte tenu des facteurs suivants :

- prise en compte de difficultés de recouvrement des droits de scolarité ;
- diminution des effectifs de certains établissements à la rentrée 2020 ;
- fermeture ou niveau moindre de fréquentation des restaurants scolaires ;
- remises accordées sur les frais d'écolage ;
- difficultés exprimées par les familles qui conduisent à limiter les augmentations des droits de scolarité.

Cette révision est encore la résultante de la crise sanitaire qui se prolonge.

La prévision 2022 est en légère hausse par rapport à 2021 liée à l'incertitude du contexte de reprise économique. Une prévision prudente des droits de scolarité a été fixée à +1 % par rapport 2021.

Pour autant la cible à 62,5 % s'appuie sur la dynamique du réseau et sa volonté de se développer. Pour cela l'État a déjà largement soutenu les établissements qui poursuivent leurs efforts pour leur sécurisation et leur développement.

**Sous-indicateur 4.1.2. : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »**

La capacité d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires est capitale pour le maintien d'un réseau performant et attractif. Avant la crise, les EAF avaient un taux d'autofinancement de 75 % en 2019. La fermeture de nombre d'entre eux et la réduction des activités, notamment culturelles a eu un impact sur les recettes. Certains produits comme le mécénat, la location d'espaces, ont chuté.

Le MEAE a accompagné le réseau, apporté un soutien de 5 M€ et fait jouer la solidarité entre établissements en redéployant les dotations de fonctionnement. Les EAF se sont adaptés et ont développé leurs offres en ligne. Plus de la moitié d'entre eux proposent des cours, des entretiens Campus France et une activité culturelle à distance. Ces efforts d'adaptation ont permis au réseau de résister à la crise. Le taux d'autofinancement a diminué en 2020 mais dans une moindre mesure que prévu (68 %).

En juin 2021, un peu moins d'un tiers des instituts français était complètement fermé au public, plus d'un tiers était partiellement ouvert et n'avait repris qu'une partie de leurs activités, les autres établissements fonctionnaient de nouveau normalement.

Le taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires, hors instituts français de recherche, était pour l'ensemble du réseau égal à 70 % au 31 décembre 2020 (source ELAP-Finances, budget exécuté). Il était supérieur de 4 points au taux estimé à l'été 2020 et de 2 points au taux attendu en début d'année 2021, qui se basait sur les derniers budgets rectificatifs. Les établissements ont su s'adapter et maintenir leurs recettes en diversifiant leurs offres (cours en ligne etc.) tout en limitant leurs dépenses de structures notamment.

Outre le soutien apporté par le MEAE aux établissements les plus fragilisés, le réseau des EAF est parvenu à entretenir un certain degré d'activité en développant les offres en ligne. La transformation numérique du réseau contribuera à maintenir le niveau d'activités des EAF.

Le prévisionnel 2021 (70 %) est égal au réalisé 2020, en tablant sur une montée en puissance des campagnes de vaccination en Europe et en Asie. La prudence est cependant de mise compte tenu des incertitudes qui pèsent encore sur l'année 2021 (capacité des IF à remobiliser ses publics/usagers et ses partenaires institutionnels & économiques ; éventuelle persistance ou résurgence de la pandémie ; etc.). Ainsi, à ce jour, sur la base des budgets initiaux des EAF, le taux n'est que de 63 %. Sauf circonstances imprévues, le taux qui sera réalisé devrait être d'un niveau supérieur, les établissements pouvant rencontrer des difficultés à exécuter leurs dépenses, particulièrement en matière immobilière.

Pour 2022, qui pourrait être l'année de sortie de crise, la prévision est en légère augmentation avec un retour progressif au niveau d'autofinancement de 2019, facilité par la transformation numérique du réseau engagée par le MEAE.

**Sous-indicateur 4.1.3. : « Montant des participations externes mobilisés par le réseau culturel et de coopération »**

Cet indicateur était en hausse régulière depuis trois ans, atteignant 180 M€ en 2019, mais la pandémie a très défavorablement agi sur cette dynamique. Les effets négatifs de l'épidémie se poursuivent sur les activités liées aux projets et aux programmes de bourse avec partenariats externes mis en œuvre par le réseau de coopération et d'action culturelle.

La baisse du montant des partenariats en 2020 s'explique par les facteurs suivants :

- Les mesures de confinement décidées dans la plupart des pays du monde n'ont pas permis à de très nombreux Instituts français d'accueillir du public et les ont contraints à annuler ou à reporter des projets menés en partenariat ;
- L'incertitude pesant sur la diffusion de l'épidémie continue à rendre difficile le montage de projets ;
- La fermeture des frontières a, par ailleurs, fortement ralenti la mise en place de programmes de bourses avec partenariats ;

Certains pays où les projets avec partenariats externes sont particulièrement importants (Brésil, Japon, Australie, Mexique, Madagascar, Colombie, Espagne) sont les plus touchés par la crise sanitaire.

De même, les bourses avec participations externes ont également pâti des effets de la pandémie. Le Brésil, la Colombie, le Mexique, la Thaïlande et l'Irlande ont subi les conséquences les plus négatives sur leurs programmes de bourses cofinancés.

Cependant, d'autres pays (Angola, Estonie, Corée du Sud, Soudan) ont su s'adapter au contexte sanitaire pour produire de nouveaux projets avec partenariats externes. C'est notamment le cas de l'Angola, qui a dégagé un excédent de 1M€ en termes de partenariats externes, grâce l'effet de levier induit par trois projets avec fonds de développement. Dans le domaine des bourses, d'autres pays (Maroc et Nigéria notamment) ont vu augmenter significativement les montants des programmes de mobilités avec partenariats.

Quelques pays avaient bénéficié de partenariats particulièrement élevés pour la mise en œuvre de projets en 2019 (Japon et Mexique avaient recueilli 16 M€ pour l'organisation de plusieurs expositions). La diminution significative de cet indicateur peut également s'expliquer par l'absence de nouveaux projets dans ces pays en 2020.

Toutefois, les dernières consolidations des données font apparaître une certaine résilience du réseau et le report de nombreux projets et programmes de bourses en 2021 devrait permettre de parvenir au montant indiqué dans le dernier PAP (prévision actualisée : 135 M€) et laisse envisager une augmentation régulière de cet indicateur pour atteindre le montant ciblé pour 2023 soit 175 M€.

Néanmoins, cette tendance positive dépend de l'évolution de la pandémie.

#### **Sous-indicateur 4.1.4. : « Part des cofinancements d'Atout France »**

Le Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2023 d'Atout France prévoit en son axe stratégique 4 (objectif 1) que l'opérateur renforce ses partenariats et renouvelle son offre de service aux adhérents par le développement de nouveaux partenariats (en particulier avec les acteurs privés), et le renforcement de la lisibilité de ses offres de services.

Il est ainsi prévu – sous réserve de révisions ultérieures – que le GIE compte plus de 1 800 partenaires en 2021, plus de 3 200 en 2022, et plus de 5 000 d'ici 2023.

Pour ce faire, Atout France compte ainsi renforcer ses partenariats à travers des opérations promotionnelles et Business to business (B2B) menées notamment avec Air France et les Outre-mer, lorsque les conditions le permettront. Les restrictions liées à la pandémie rendent difficile la possibilité de préciser des actions en particulier. En effet, les opérateurs privés en question attendent d'avoir d'avantage de visibilité s'agissant de la situation sanitaire, avant de ne pouvoir engager des budgets.

En 2020 et 2021, Atout France a renouvelé le dispositif « CIT », débuté en 2018.

La crise sanitaire, qui a sévèrement touché le secteur du tourisme, a entraîné d'importantes répercussions sur le budget et les finances de l'opérateur, qui a vu les montants associés au nombre de partenariats divisés par deux, passant de 39,7 M€ en 2019 à 19,4 M€ en 2020. En parallèle, les charges de promotion ont également été réduites de plus de moitié, passant de 42,6 M€ en 2019 à 20,9 M€ en 2020. En prévision actualisée pour 2021, Atout France prévoit des recettes de partenariat à hauteur de 25,7 M€ auxquelles viennent s'ajouter les recettes au titre des droits de visa.

La prévision actualisée d'atterrissage 2021 pour les partenariats est de 25,7 M€. (contre 19,4 M€ en 2020 et 39,7 M€ en 2019). Le montant définitif ne sera connu qu'au moment du vote du compte financier 2021, soit au premier semestre 2022. Alors qu'en 2020, Atout France était à 0,6 € de partenariats pour 1 € de crédits Conseil interministériel du tourisme (CIT), en 2021, le GIE suit une logique de 1 pour 1. L'opérateur a enregistré un nombre limité de partenariats privés, ces partenariats s'effectuant globalement davantage avec les comités régionaux du tourisme et certains offices du tourisme. Atout France espère cependant diversifier ses partenariats liés au CIT avec notamment des opérateurs



**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

privés tel qu'Air France avec lequel certains projets sont d'ores et déjà prévus. L'opérateur entend déclencher des campagnes avec ces opérateurs privés lorsque les conditions le permettront.

La prévision pour 2022 et la cible 2023 sont fondées sur l'indicateur dédié à la part de cofinancements au sein du COP 2020-2023. Ces montants peuvent être amenés à évoluer en fonction de la reprise de l'activité touristique.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Appui au réseau	0	40 173 406	0	<b>40 173 406</b>	2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français	0	28 267 161	39 943 278	<b>68 210 439</b>	0
03 – Objectifs de développement durable	0	0	2 390 802	<b>2 390 802</b>	0
04 – Enseignement supérieur et recherche	0	8 705 983	92 895 278	<b>101 601 261</b>	0
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	416 928 726	0	<b>416 928 726</b>	0
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	70 678 650	0	0	<b>70 678 650</b>	0
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme	0	28 691 020	2 178 500	<b>30 869 520</b>	0
<b>Total</b>	<b>70 678 650</b>	<b>522 766 296</b>	<b>137 407 858</b>	<b>730 852 804</b>	<b>2 000 000</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Appui au réseau	0	40 173 406	0	<b>40 173 406</b>	2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français	0	28 267 161	39 943 278	<b>68 210 439</b>	0
03 – Objectifs de développement durable	0	0	2 390 802	<b>2 390 802</b>	0
04 – Enseignement supérieur et recherche	0	8 705 983	92 895 278	<b>101 601 261</b>	0
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	416 928 726	0	<b>416 928 726</b>	0
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	70 678 650	0	0	<b>70 678 650</b>	0
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme	0	28 691 020	2 178 500	<b>30 869 520</b>	0
<b>Total</b>	<b>70 678 650</b>	<b>522 766 296</b>	<b>137 407 858</b>	<b>730 852 804</b>	<b>2 000 000</b>

## Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Appui au réseau	0	37 516 940	0	<b>37 516 940</b>	2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français	0	28 267 161	38 162 613	<b>66 429 774</b>	0
03 – Objectifs de développement durable	0	0	3 190 939	<b>3 190 939</b>	0
04 – Enseignement supérieur et recherche	0	8 327 449	79 740 806	<b>88 068 255</b>	0
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	416 928 726	0	<b>416 928 726</b>	0
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	73 044 639	0	0	<b>73 044 639</b>	0
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme	0	28 259 020	2 020 000	<b>30 279 020</b>	0
<b>Total</b>	<b>73 044 639</b>	<b>519 299 296</b>	<b>123 114 358</b>	<b>715 458 293</b>	<b>2 000 000</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Appui au réseau	0	37 516 940	0	<b>37 516 940</b>	2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français	0	28 267 161	38 162 613	<b>66 429 774</b>	0
03 – Objectifs de développement durable	0	0	3 190 939	<b>3 190 939</b>	0
04 – Enseignement supérieur et recherche	0	8 327 449	79 740 806	<b>88 068 255</b>	0
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	416 928 726	0	<b>416 928 726</b>	0
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	73 044 639	0	0	<b>73 044 639</b>	0
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme	0	28 259 020	2 020 000	<b>30 279 020</b>	0
<b>Total</b>	<b>73 044 639</b>	<b>519 299 296</b>	<b>123 114 358</b>	<b>715 458 293</b>	<b>2 000 000</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	73 044 639	70 678 650	0	73 044 639	70 678 650	0
Rémunérations d'activité	59 726 519	57 592 116	0	59 726 519	57 592 116	0
Cotisations et contributions sociales	12 616 428	12 303 718	0	12 616 428	12 303 718	0
Prestations sociales et allocations diverses	701 692	782 816	0	701 692	782 816	0
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	519 299 296	522 766 296	2 000 000	519 299 296	522 766 296	2 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	42 374 050	45 409 050	2 000 000	42 374 050	45 409 050	2 000 000
Subventions pour charges de service public	476 925 246	477 357 246	0	476 925 246	477 357 246	0
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	123 114 358	137 407 858	0	123 114 358	137 407 858	0
Transferts aux ménages	71 777 472	77 777 471	0	71 777 472	77 777 471	0
Transferts aux autres collectivités	51 336 886	59 630 387	0	51 336 886	59 630 387	0
<b>Total</b>	<b>715 458 293</b>	<b>730 852 804</b>	<b>2 000 000</b>	<b>715 458 293</b>	<b>730 852 804</b>	<b>2 000 000</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Appui au réseau	0	40 173 406	40 173 406	0	40 173 406	40 173 406
02 – Coopération culturelle et promotion du français	0	68 210 439	68 210 439	0	68 210 439	68 210 439
03 – Objectifs de développement durable	0	2 390 802	2 390 802	0	2 390 802	2 390 802
04 – Enseignement supérieur et recherche	0	101 601 261	101 601 261	0	101 601 261	101 601 261
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	416 928 726	416 928 726	0	416 928 726	416 928 726
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	70 678 650	0	70 678 650	70 678 650	0	70 678 650
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme	0	30 869 520	30 869 520	0	30 869 520	30 869 520
<b>Total</b>	<b>70 678 650</b>	<b>660 174 154</b>	<b>730 852 804</b>	<b>70 678 650</b>	<b>660 174 154</b>	<b>730 852 804</b>

Au sein du MEAE, la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) assure le pilotage global de la politique d'influence mise en œuvre par le ministère, en fixant des orientations à l'action du réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger, en exerçant la tutelle des douze opérateurs du MEAE, et en portant directement certaines actions d'influence et de coopération. A travers ces différents leviers, les services centraux mettent en œuvre les priorités ministérielles et veillent à la cohérence de l'ensemble des actions du programme, notamment celles relevant de la politique de bourses mise en œuvre à la fois en administration centrale, par les opérateurs ainsi que par le réseau.

## LE RESEAU DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE

Le programme 185 porte l'ensemble des crédits destinés à l'animation du réseau des services de coopération et d'action culturelle, outil majeur de la projection de l'influence et du rayonnement de la France à l'étranger.

A l'été 2021, ce réseau se compose de 131 services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et 6 services pour la science et la technologie scientifiques (SST) au sein des ambassades, de 95 instituts français, dont 92 établissements à autonomie financière (EAF) pluridisciplinaires ainsi que 127 antennes et des bureaux spécialisés. Ces différentes structures (SCAC, instituts français locaux, bureaux spécialisés, antennes) ont été fusionnées en 2013 en un dispositif unique qui maintient pleinement les instituts français locaux dans le périmètre des ambassades dont ils constituent un service à part entière, sous l'autorité de l'ambassadeur et du conseiller de coopération et d'action culturelle. Ces instituts génèrent des recettes propres (120 M€ en 2020, en diminution de 24 % par rapport à 2019) et des cofinancements extérieurs importants (110 M€ en 2020 sur l'ensemble des programmes 185 et 209). Le réseau de coopération et d'action culturelle est également composé de 22 instituts français de recherche à l'étranger (IFRE), 6 centres culturels franco-étrangers (Niger, Namibie, Mozambique, Oman, Guinée et Guinée-Bissau), 8 services scientifiques et 310 espaces et antennes Campus France (rattachés aux SCAC) dans 134 pays, ainsi que 832

alliances françaises (structure de droit local) dont 440 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du MEAE en 2020.

Au sein du réseau des SCAC/EAF, 1 907 agents exercent leurs missions sous plafond d'emplois du MEAE, auxquels s'ajoutent 3 411 agents de droit local (hors vacations) sous plafond législatif dédié au sein des EAF.

Le réseau des alliances françaises, structures de droit local dont le statut est associatif, constitue un autre levier d'action au service de la politique d'influence française. Ces structures concentrent souvent leur action sur les cours de français, mais mettent également en œuvre, dans certains cas, des activités dans le domaine culturel, notamment en l'absence d'EAF dans le pays concerné : elles relaient alors les missions culturelles et linguistiques des ambassades. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 832 alliances françaises sont présentes dans 131 pays. 440 d'entre elles sont conventionnées avec les ambassades françaises de leur pays de résidence ou bénéficient d'un soutien financier et/ou humain du ministère. En effet, le MEAE a développé une politique de signature de conventions-cadres de coopération entre les alliances françaises locales et les SCAC, permettant à ces derniers de confier au partenaire la gestion de l'action culturelle et/ou pédagogique du poste.

L'ensemble du réseau de coopération et d'action culturelle reste encore très largement impacté par la crise de la covid-19 et ses multiples évolutions dans le monde.

Si les instituts ont fermé au 1<sup>er</sup> semestre 2020 à 87 % leurs portes au public, entre juin et octobre 2020, la tendance était à la réouverture progressive des établissements. Cependant, dès la fin 2020, un nombre significatif a dû fermer à nouveau leurs portes au public ou réduire à nouveau leurs activités, suite à la deuxième vague puis à la troisième vague de la pandémie, et à l'émergence de variants.

Depuis mai-juin 2021, la tendance est à la réouverture au public et à la reprise des activités, dans des conditions adaptées à la situation sanitaire. De manière générale, la situation s'améliore pour bon nombre d'établissements, notamment dans la zone Europe, alors que les zones Asie et Amérique connaissent encore des restrictions ne permettant pas l'accueil du public dans certains établissements du réseau.

De nombreux établissements du réseau exercent leur activité à distance et utilisent les outils numériques : 57 établissements environ proposent à ce jour une offre de cours à distance, et 32 organisent des entretiens Campus France à distance. De nombreux établissements proposent également une activité culturelle à distance.

Au-delà du réseau des SCAC, EAF et Alliances locales, d'autres acteurs tels que les collectivités territoriales, les universités et établissements, les fondations et entreprises privées, jouent également un rôle important dans la mise en place de projets culturels, de mobilité internationale, d'attractivité, de recherche et de développement. Le MEAE veille ainsi à articuler le réseau culturel avec celui de l'ensemble de ses partenaires, mais également avec celui des autres États européens, en particulier l'Allemagne. A cet égard, le traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019 a validé le projet de créer 9 centres culturels franco-allemands à travers le monde, dont 4 centres culturels intégrés (Rio, Erbil, Bichkek et Palerme) et de renforcer 5 co-localisations culturelles franco-allemandes (Atlanta, Cordoba, Glasgow, Minsk et Ramallah). Ces projets, associant des antennes de nos instituts culturels ou des alliances françaises, sont développés avec les Instituts Goethe. Les instituts culturels français participent aussi à l'initiative EUNIC (*European union national institutes for culture*) qui fédère dans un pays donné, un réseau d'instituts culturels européens et d'institutions nationales. Enfin, le réseau de coopération et d'action culturelle est activement engagé dans la recherche de synergies, les plus fortes possibles, avec les programmes européens, notamment en matière de mobilités universitaires ou de recherche (Erasmus +, Horizons 2020, etc.).

### **LES OPERATEURS (477 357 246 €)**

Le réseau culturel français est complété et soutenu par les dispositifs gérés et les actions mises en œuvre par les opérateurs, dont la DGM assure la tutelle. Ainsi la subvention pour charges de service public octroyée à l'AEFE permet d'assurer le suivi et l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger, et celle versée à Campus France donne la garantie d'une mise en œuvre, selon des standards homogènes, de la gestion des bourses et des mobilités (cf. partie «Bourses» ci-dessous), et permet un soutien aux espaces Campus France pour la promotion

de l'enseignement supérieur français. L'Institut français de Paris offre, quant à lui, son expertise culturelle et en langue française aux postes, pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets, en cohérence avec une feuille de route globale définie par le ministère. Dans le secteur du tourisme enfin, Atout France œuvre au développement de l'attractivité touristique du territoire, dans le respect des orientations et priorités, notamment géographiques, définies en administration centrale.

Les subventions versées aux quatre opérateurs relevant du programme 185 (AEFE, Institut Français, Campus France et Atout France) font l'objet d'une présentation dédiée dans le volet opérateur du PAP (cf. *infra*).

### LES BOURSES (64 072 657 €)

Les bourses constituent le moyen privilégié pour promouvoir la formation en France des futures élites étrangères et représentent un investissement d'influence à moyen et long terme auprès de nos partenaires étrangers. Elles sont également étroitement liées à la stratégie visant à renforcer l'excellence et les moyens humains de nos laboratoires de recherche. La réforme « Bienvenue en France » a prévu l'instauration de frais de scolarité différenciés pour les étudiants étrangers parallèlement à un triplement des bourses octroyées. Cette politique d'attractivité des meilleurs étudiants internationaux représente un enjeu majeur face à la concurrence de pays tels que l'Allemagne, dont les moyens en bourses sont le triple de ceux de la France, avec un accueil individuel des étudiants généralement de meilleure qualité (logement), mais aussi la Chine avec sa politique de bourse offensive en Afrique, ou encore la Turquie, l'Arabie saoudite, etc. Si les conséquences de la crise sanitaire ont conduit à diminuer temporairement les crédits consacrés aux bourses en 2021, ces derniers retrouveront l'an prochain leur niveau d'avant la crise.

La politique d'attribution des bourses correspond à des objectifs précis en matière d'attractivité : mobilité encadrée, priorité aux niveaux master et doctorat, concentration sur des disciplines clés (filières scientifiques et sciences de l'ingénieur, en augmentation, économie, gestion, management, droit et sciences politiques). Reflétant les priorités géographiques et stratégiques de l'action extérieure de la France, elle vise à accueillir davantage d'étudiants issus des pays émergents, en lien avec notre diplomatie d'influence, et à accompagner notre politique étrangère, par exemple en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique. L'attribution des bourses s'appuie sur une forte sélectivité et vise un fort taux de succès, en mettant l'accent sur les programmes s'inscrivant dans une logique de coopération et en valorisant au mieux un effet de levier (appui aux partenariats universitaires et scientifiques, programmes à coûts partagés ou cofinancés lorsque le contexte économique local le permet).

Si la gestion des boursiers relève de l'opérateur Campus France, comme pour les programmes centraux *Make Our Planet Great Again* (MOPGA) ou Eiffel, ainsi que le programme « Excellence Major » de l'AEFE, des programmes cofinancés sous la forme de subventions versées à des institutions locales partenaires ou des établissements d'enseignement supérieur existent aussi : université franco-allemande (UFA), Commission Fulbright, etc. Compte tenu de la baisse du budget des bourses observée sur les dix dernières années et de l'importance des récurrences, le lancement de nouvelles politiques, notamment sur les pays émergents, nécessite des moyens renforcés.

Le retour en 2022 du budget dédié aux bourses au niveau de celui de 2020, soit une augmentation de 6 M€ par rapport à 2021, permet de mettre en œuvre les orientations portées par le gouvernement dont la stratégie « Bienvenue en France » prévoit un doublement du nombre de bourses d'études du MEAE, soit le passage d'environ 7000 bourses d'études en 2017 à environ 15 000 en 2027.

Ces crédits serviront par ailleurs à honorer des engagements politiques pris à haut niveau. C'est notamment le cas du programme MOPGA sur le climat, des engagements pour le doublement des boursiers en provenance du Liban, et de la revalorisation substantielle des bourses doctorales, prévue par la loi de programmation pour la recherche en vue d'enrayer la baisse d'attractivité de la France et donc du nombre de doctorants étrangers dans nos laboratoires. Enfin, nos priorités d'influence à développer en Asie, avec l'amorçage d'un programme spécifique dans l'Indopacifique, la réponse aux enjeux du Brexit et à ceux d'une formation en islamologie, bénéficieront également de moyens renforcés.

## ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

## PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Aucune modification de maquette n'a été demandée sur le PLF 2022.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2021	Effet des mesures de périmètre pour 2022	Effet des mesures de transfert pour 2022	Effet des corrections techniques pour 2022	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2021 sur 2022	dont impact des schémas d'emplois 2022 sur 2022	Plafond demandé pour 2022
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Titulaires et CDI en administration centrale	79,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79,00
Titulaires et CDI dans le réseau	69,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69,00
CDD et volontaires internationaux	546,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	546,00
Agents de droit local	97,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97,00
<b>Total</b>	<b>791,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>791,00</b>

Le plafond d'emplois du programme 185 dans le cadre du PLF 2022 est programmé à hauteur de 791 ETPT.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Titulaires et CDI en administration centrale	19,00	11,00	7,80	19,00	10,00	7,80	0,00
Titulaires et CDI dans le réseau	10,00	0,00	8,20	10,00	0,00	8,20	0,00
CDD et volontaires internationaux	156,00	0,00	8,10	156,00	0,00	8,10	0,00
Agents de droit local	15,00	0,00	7,70	15,00	0,00	7,70	0,00
<b>Total</b>	<b>200,00</b>	<b>11,00</b>		<b>200,00</b>	<b>10,00</b>		<b>0,00</b>

Les commentaires sur l'évolution des emplois et les hypothèses d'entrées et de sorties ainsi que l'évolution de la rémunération pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel sont détaillés dans la justification au premier euro du programme 105.



## Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2021	PLF 2022	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	Dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	Dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	79,00	79,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services à l'étranger	166,00	166,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	546,00	546,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>791,00</b>	<b>791,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois (Prévision PAP)	ETP au 31/12/2022 (Prévision PAP)
Administration centrale	0,00	50,00
Services à l'étranger	0,00	163,00
Autres	0,00	526,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>739,00</b>

Les personnels relevant des catégories LOLF G3 « CDD et volontaires internationaux » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler, en prévision, selon cet axe. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « Autres ».

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la consommation de la catégorie G3 s'élevait en 2020 à 1 806 ETPT à l'étranger (soit 74 % du total des G3) et à 645 ETPT en administration centrale (26 % du total).

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 Appui au réseau	0,00
02 Coopération culturelle et promotion du français	0,00
03 Objectifs de développement durable	0,00
04 Enseignement supérieur et recherche	0,00
05 Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0,00
06 Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	791,00
07 Diplomatie économique et développement du tourisme	0,00
<b>Total</b>	<b>791,00</b>

Ces 791 ETPT sont regroupés au sein de l'action 6 et correspondent au périmètre du programme 185 en 2022. Ils rassemblent les personnels affectés dans les services suivants :

.- en administration centrale, au sein des différentes directions de la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM) : cette direction générale étant à la fois responsable du programme « Solidarité avec les pays en développement » et du programme « Diplomatie culturelle et d'influence », il est difficile d'arrêter précisément les effectifs affectés à chacun des deux programmes, les agents ne se consacrant qu'exceptionnellement à un seul d'entre eux. Il faut noter que près des deux tiers des agents de catégorie A des programmes 185 et 209 en administration centrale ne sont pas des agents titulaires du MEAE (titulaires détachés d'autres administrations – agriculture, santé, éducation, finances, fonction publique territoriale et non titulaires), ce qui traduit la diversité des métiers de la DGM.

.- et, dans les pays non éligibles à l'aide publique au développement, au sein :

a) des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) : ils sont chargés de la mise en œuvre de la coopération bilatérale avec les pays et institutions partenaires. Les personnels expatriés de ces services sont très majoritairement des agents de catégorie A détachés d'autres administrations ou non titulaires dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les SCAC emploient par ailleurs un petit nombre d'agents recrutés localement, qui sont affectés à des tâches administratives.

b) des établissements culturels pluridisciplinaires, établissements dotés de l'autonomie financière : les établissements dotés de l'autonomie financière ne disposent pas d'une personnalité juridique distincte de celle de l'Etat. Ils sont financés pour partie par des dotations de fonctionnement et pour partie par des ressources propres (mécénat, cours de langue, etc.) que leur activité génère. Recommandée par le conseil de modernisation des politiques publiques, la fusion des SCAC et des EAF a débuté en 2009 et s'est achevée en 2012. Ces établissements disposent de deux types de personnels :

- des personnels expatriés affectés dans ces établissements, majoritairement non titulaires du MEAE, assurent les fonctions de directeur, de comptable, et participent aux activités linguistiques et culturelles de l'établissement. Ils entrent dans le plafond d'emplois du ministère ;
- des personnels de recrutement local, pour une grande part en charge de la gestion et de la mise en œuvre des cours de langues, activité génératrice de ressources pour ces établissements. Depuis l'exercice 2010, ces personnels de droit local sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « coûts synthétiques et transversaux » de ce document ;

c) des centres de recherche, bénéficiant également de l'autonomie financière. Ces établissements se différencient des précédents par leur secteur d'intervention : la recherche en archéologie et en sciences sociales. Depuis l'exercice 2010, comme pour les EAF culturels, les personnels de droit local employés par les EAF de recherche sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « coûts synthétiques et transversaux » de ce document.

d) du réseau des « Alliances françaises », établissements de droit local, dans lesquels le MEAE affecte des agents expatriés ou VI : pour en assurer la direction et/ou dispenser des cours de français et encadrer des activités culturelles.

e) de l'expertise technique résiduelle mise à la disposition des institutions des pays partenaires (l'essentiel ayant été transféré aux opérateurs).

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines de la mission est affiché en tant qu'indicateur de performance 3.2 au niveau du programme 105.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2021	PLF 2022
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>59 726 519</b>	<b>57 592 116</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>12 616 428</b>	<b>12 303 718</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	8 703 582	8 567 370
– Civils (y.c. ATI)	8 703 582	8 512 064
– Militaires		55 306

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie	LFI 2021	PLF 2022
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	3 912 846	3 736 348
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>701 692</b>	<b>782 816</b>
<b>Total en titre 2</b>	<b>73 044 639</b>	<b>70 678 650</b>
<b>Total en titre 2 hors CAS Pensions</b>	<b>64 341 057</b>	<b>62 111 280</b>
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale (CAS) "Pensions" est de 8,5 M€ au titre des personnels civils (taux de cotisation de 74,6 %) et de 0,05 M€ au titre des personnels militaires (taux de cotisation de 126,07 %).

Sur le programme 185, le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est de 0,6 M€, pour 34 bénéficiaires.

**ÉLÉMENTS SALARIAUX**

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle Exécution 2021 retraitée</b>	<b>59,69</b>
Prévision Exécution 2021 hors CAS Pensions	59,78
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021–2022	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,09
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,08
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	0,00
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-0,16</b>
EAP schéma d'emplois 2021	-0,15
Schéma d'emplois 2022	-0,01
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>1,68</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,01</b>
Rebasage de la GIPA	0,01
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
<b>GVT solde</b>	<b>0,51</b>
GVT positif	0,57
GVT négatif	-0,06
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA</b>	<b>0,09</b>
Indemnisation des jours de CET	0,09
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,00
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>0,29</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,04
Autres	0,26
<b>Total</b>	<b>62,11</b>

Le socle de prévision d'exécution 2021 hors compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » du programme 185 s'élève à 59,69 M€ et tient compte du débasage de dépenses au profil atypique d'un montant de 0,09 M€, dont la garantie individuelle du pouvoir d'achat (1 000 €) et l'indemnisation des jours compte épargne-temps (0,08 M€) .

Il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,01 M€ au bénéfice de 3 agents.

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) solde est évalué à 0,51 M€. Il se décompose entre le GVT positif (effet carrière) évalué à 0,57 M€ (soit 0,9 % de la masse salariale du programme hors CAS "Pensions") et du GVT négatif (effet de noria) valorisé à hauteur de -0,06 M€ (-0,1 % de la masse salariale HCAS).

Les autres variations des dépenses de personnel s'élèvent à 0,29 M€. Elles comprennent principalement les crédits nécessaires à la couverture de l'extension en année pleine de l'effet change prix sur les indemnités de résidence à l'étranger (connu en juillet 2021) ainsi qu'une estimation de l'effet prix pour 2022 sur les rémunérations des ADL et les indemnités de résidence à l'étranger. L'économie prévisionnelle générée par la suppression de l'IECSG en application du décret n°2015-492 du 29 avril 2015 est de 0,02 M€.

Les autres variations comprennent également les prestations sociales et allocations diverses de catégorie 23 à hauteur de 0,04 M€ qui correspondent au remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais de santé des agents civils et militaires de l'État conformément au décret n° 2021-1164 du 8 septembre 2021.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Titulaires et CDI en administration centrale	53 104	53 295	53 577	29 207	29 312	29 467
Titulaires et CDI dans le réseau	139 251	141 835	143 173	29 243	29 785	30 066
CDD et volontaires internationaux	78 966	79 152	78 858	37 904	37 993	37 852
Agents de droit local	36 326	35 628	35 475	30 296	29 714	29 586

L'évolution des coûts moyens des G2 résulte principalement de la variation du coût de l'indemnité de résidence à l'étranger en fonction, notamment, de la situation administrative et du pays d'affectation des agents du réseau.

Les coûts globaux des agents de droit local (ADL - catégorie G5) sont calculés au prorata des plafonds d'emplois exécutés, sur l'ensemble des crédits 2020, hors prestations sociales et hors indemnités de fin de fonctions.

Le coût d'entrée prévisionnel des G5 est supérieur au coût de sortie prévisionnel afin de tenir compte des mesures prises en matière de fidélisation des agents de droit local en fonction de leur ancienneté et de leur forte spécialisation.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						12 807	19 211
Extension en année pleine des mesures 2021		G1/G3	Tous corps	09-2021	8	12 807	19 211
Mesures statutaires						85 151	85 151
Réforme RH	740	Toutes	Tous corps	01-2022	12	85 151	85 151
Mesures indemnitaires						1 579 429	1 591 091

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	2	G1/G3	Tous corps	01-2022	12	6 349	6 349
Mesures en faveur des ADL	89	G5	ADL	01-2022	12	36 768	36 768
Mesures liées au CIA / bonus	49	G1	Tous corps	01-2022	12	1 811	1 811
Reval. CDD de la filière SIC et des filières spécialisées	47	G3	Tous corps	09-2022	4	5 831	17 493
Revalorisation CDD et CDI	65	G1/G3	Tous corps	01-2022	12	20 893	20 893
Réforme RH	740	Toutes	Tous corps	01-2022	12	1 503 538	1 503 538
Réforme des astreintes et interventions	30	G1	Tous corps	01-2022	12	4 239	4 239
<b>Total</b>						<b>1 677 387</b>	<b>1 695 453</b>

Les données relatives aux mesures catégorielles figurent dans la justification au premier euro du programme 105, pour l'ensemble des programmes au périmètre ministériel.

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les éléments de l'action sociale ministérielle sont présentés dans le projet annuel de performance du programme n°105 de la mission "Action extérieure de l'Etat".

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
193 949	0	643 897 263	644 077 189	14 023

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
14 023	14 023 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
660 174 154 2 000 000	660 160 131 2 000 000	14 023	0	0
<b>Totaux</b>	<b>662 174 154</b>	<b>14 023</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION 5,5 %****01 – Appui au réseau**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	40 173 406	<b>40 173 406</b>	2 000 000
Crédits de paiement	0	40 173 406	<b>40 173 406</b>	2 000 000

Cette action couvre les dépenses de fonctionnement du réseau culturel et de coopération, ainsi que sa coordination et son animation au niveau de l'administration centrale. Ces dépenses font l'objet d'un suivi rigoureux avec un objectif transversal de rationalisation. Les priorités de cette action sont la mise en place d'outils et de fonctions support mutualisés pour le réseau, le bon fonctionnement des établissements à autonomie financière et l'appui nécessaire au fonctionnement des SCAC pour la mise en œuvre de leurs projets.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	40 173 406	40 173 406
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	40 173 406	40 173 406
<b>Total</b>	<b>40 173 406</b>	<b>40 173 406</b>

Les crédits prévus en 2022 pour l'animation du réseau et le fonctionnement des services centraux sont essentiellement consacrés aux postes suivants:

Rubrique JPE	PLF 2022
Communication	88 212
Évaluation	163 087
Informatique	617 651
Formation	78 241
Frais de justice	33 016
Frais de mission et de représentation en administration centrale	1 395 248
Dotations de fonctionnement aux EAF	36 258 487
Appui logistique aux projets de coopération	1 539 464
<b>Total action 1</b>	<b>40 173 406</b>

**Communication (88 212 €)**

Ces crédits sont utilisés pour des publications et des manifestations nouvelles ou exceptionnelles, dans le champ de la diplomatie culturelle et d'influence et sont mis en œuvre par la DGM.

**Évaluation (163 087 €)**

Ces crédits sont dédiés aux évaluations inscrites dans le programme d'évaluations stratégiques. La loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale prévoit dans son annexe l'approbation de ce programme par l'observatoire de la politique de développement et de solidarité, composé de parlementaires et de représentants du CNDSI (Conseil national de développement et de solidarité internationale). Le montant moyen d'une évaluation se situe entre 80 000 € et 100 000 €.

#### Informatique (617 651 €)

Ces crédits sont destinés à la mise en œuvre et la maintenance d'applicatifs informatiques de gestion internes à la DGM, ainsi que les accès, la maintenance et les prestations de formation liés au logiciel de suivi comptable des EAF (AGE). Cette ligne de crédits permet de financer la maintenance de la plate-forme numérique « Etudes en France » dédiée à la gestion des candidatures des étudiants internationaux.

#### Formation (78 241 €)

Les crédits sont dévolus à l'organisation de formations destinées aux agents des SCAC et des EAF pour améliorer leurs capacités de gestion, ainsi qu'à des formations pour l'instruction, le suivi et l'évaluation de projets.

#### Frais de justice (33 016 €)

La dotation pour frais de justice correspond à une provision permettant de couvrir les éventuels frais de contentieux (frais d'avocat, dommages et intérêts suite à des contentieux soulevés par d'anciens assistants techniques).

#### Frais de missions et de représentation en administration centrale (1 395 248 €)

Ces crédits permettent de financer les frais de mission et de représentation engagés par les services centraux dans un contexte de croissance du rythme des réunions internationales et du rôle de la consultation multilatérale, en vue de trouver des réponses globales aux enjeux soulevés, notamment pour les pays émergents et les pays les plus pauvres de la planète.

Les missions s'organisent en deux grandes catégories :

- les missions de représentation du ministère, de séminaires (par exemple le congrès européen de la Fondation internationale des professeurs de français), de sessions de formation régionales (comme l'habilitation des correcteurs du DELF/DALF) ou d'universités d'été réunissant des experts francophones de plusieurs pays (entre autres l'université d'été de l'Asie du Nord-Est) ;
- les missions d'animation du réseau (réunion de programmation, réunions régionales des COCAC, réunion des experts pédagogiques, etc.).

#### Dotations de fonctionnement aux EAF (36 258 487 €)

Les dotations de fonctionnement des EAF versés par les SCAC aux Instituts français et aux Instituts de recherche français à l'étranger (IFRE) contribuent à la couverture des charges courantes nécessaires à leur bon fonctionnement, notamment les charges de personnel.

Ces dotations concernent donc l'ensemble des EAF pluridisciplinaires (celles concernant les IFRE sont intégrées à l'action 4). Elles complètent la part d'autofinancement de ces établissements, principalement générée par les recettes propres.

Le réseau de coopération et d'action culturelle subit encore les impacts liés à la crise de la covid-19. Si la situation est très contrastée selon les zones géographiques, avec un fonds de roulement des établissements qui pris globalement demeure très élevé, la crise a néanmoins provoqué pour de nombreux établissements une baisse parfois prononcée



des activités génératrices de revenus (cours de langues, organisation des examens et certifications, inscriptions étudiantes sur la plateforme études en France) comme du mécénat.

De plus, cette année encore, ces établissements font face à des hausses régulières, liées à la prise en compte du rattrapage coût-vie et à la mise en œuvre des mesures de revalorisation des cadres salariaux (décisions, dans les deux cas, actées par une commission interministérielle *ad hoc*, qui s'imposent aux EAF dans un souci de convergence avec le régime appliqué à l'ambassade et de préservation d'un dialogue social harmonieux).

La masse salariale des agents de droit local (ADL) employés par les EAF représentait 90 M€ en 2020. La gestion du personnel local est suivie et encadrée par la DGM, qui prend soin de l'articuler avec celle suivie par la DRH pour les ADL du réseau diplomatique et consulaire, sous plafond d'emplois ministériel. Dans le cadre de la réforme des ressources humaines qui sera mise en œuvre en 2022, l'objectif visé par la DGM est d'harmoniser pour les deux réseaux les conditions de rémunération (grilles et cadres salariaux) et les mesures de revalorisation (coût-vie). Cette volonté fait suite au constat d'un décalage entre les rémunérations proposées par les EAF et celles des ambassades et consulats. Une comparaison des salaires à l'embauche a montré que dans plus de 2/3 des cas, les salaires étaient plus élevés dans les ambassades, avec un écart variant entre 2 % et 30 %. Un effort doit être également poursuivi afin d'améliorer la protection sociale offerte par les EAF. La dotation globale de fonctionnement des EAF en augmentation de 3 M€ en 2022 permet d'amorcer ce processus d'harmonisation des salaires.

#### Appui logistique aux projets de coopérations (1 539 464 €)

Ces crédits permettent d'appuyer des actions menées dans les domaines de la coopération culturelle et de la promotion du français, des biens publics mondiaux et de l'attractivité et de la recherche. Ils servent notamment à la prise en charge de la logistique nécessaire à l'organisation de colloques, rencontres etc.

### **ACTION 9,3 %**

#### **02 – Coopération culturelle et promotion du français**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	68 210 439	<b>68 210 439</b>	0
Crédits de paiement	0	68 210 439	<b>68 210 439</b>	0

#### **ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	28 267 161	28 267 161
Subventions pour charges de service public	28 267 161	28 267 161
Dépenses d'intervention	39 943 278	39 943 278
Transferts aux ménages	6 687 720	6 687 720
Transferts aux autres collectivités	33 255 558	33 255 558
<b>Total</b>	<b>68 210 439</b>	<b>68 210 439</b>

**Sous-action 1 : « Langue française et diversité linguistique » (23 041 310 €)****Promotion, diffusion et enseignement du et en français**

La diffusion, la promotion et l'enseignement du français sont au cœur des priorités fixées par le plan pour la langue française et le plurilinguisme présenté par le Président de la République le 20 mars 2018. Afin notamment de répondre à la volonté de « faire de la langue française l'une des grandes langues-monde de demain et un atout dans la mondialisation » fixée par le plan présidentiel, les interventions du ministère s'articulent autour de trois objectifs prioritaires :

**1° Soutenir le développement qualitatif de l'enseignement francophone**

Nos actions de coopération éducative permettent d'accompagner les systèmes éducatifs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques éducatives en faveur d'un enseignement du français et en français, qui soit attractif et facteur d'intégration socio-professionnelle de la jeunesse : une démarche partenariale est, en ce sens, systématiquement adoptée avec les institutions locales. Dans ce cadre, les transferts et échanges d'expertise lors de missions de professionnels dans les pays partenaires, ou encore les voyages d'études en France pour des responsables éducatifs étrangers, sont les outils privilégiés de cette coopération.

La formation, qu'elle soit linguistique, lorsqu'elle vise à renforcer les compétences en langue française, ou pédagogique, lorsqu'elle cible les équipes pédagogiques (enseignants, formateurs, conseillers pédagogiques, inspecteurs de l'éducation), est une composante essentielle pour améliorer la qualité des enseignements. Si les formations peuvent être dispensées sur place, notamment dans les centres de langues des instituts français ou des alliances françaises locales partenaires, des bourses pour des stages courts en France peuvent également être attribuées aux formateurs, enseignants ou futurs enseignants locaux.

Enfin, un soutien est attribué à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), partenaire majeur de la francophonie qui contribue, d'une part, au rayonnement de la langue française et d'autre part, à la valorisation du métier de professeur de français à travers le monde, grâce à ses 200 associations d'enseignants œuvrant dans plus de 120 pays. Évènement emblématique voulu par le Président de la République dans le plan pour la langue française et le plurilinguisme, la journée internationale du professeur de français est dorénavant organisée chaque année dans le monde avec le soutien du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et du sport (MENJS) et de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), de leurs services et opérateurs, en étroite collaboration avec le ministère de la culture, sa délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) ainsi que les associations de professeurs de français de la FIPF.

**2° Répondre à la demande d'éducation française et en français**

Il s'agit, tout en maintenant l'exigence de qualité de l'enseignement, de favoriser et de répondre à la demande d'éducation en français dans les établissements locaux et d'enseignement français au sein du réseau des établissements homologués.

Cela passe tout d'abord par le développement du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger. La cible du doublement des effectifs scolarisés d'ici 2030 implique d'homologuer de nouveaux établissements et d'attirer de nouveaux publics. Cette croissance est soutenue par un plan de développement qui met l'accent sur la création de nouveaux établissements et le renforcement de l'attractivité des établissements existants, notamment par un effort supplémentaire en matière de formation. Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger conforte également la place de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) dans l'accompagnement et l'appui au développement du réseau ainsi que dans le pilotage des dispositifs de formation. Le MEAE a apporté son soutien à cette croissance, à travers l'augmentation dès 2020 de la subvention pour charges de service public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

La demande d'éducation en français se traduit également par le développement de l'enseignement bilingue francophone et en particulier des filières labellisées LabelFrancEducation. L'objectif de 500 filières ou établissements labellisés en 2022, fixé par le Président de la République dans le cadre du plan pour la langue française et le plurilinguisme de 2018, a même déjà été dépassé en 2021. Suite à la commission d'attribution du label LabelFrancEducation du 2 juillet 2021, le réseau labellisé compte désormais 523 filières ou établissements dans 62 pays pour 456 filières ou établissements, dans 60 pays en 2020. Cette impulsion est ainsi le moyen de répondre à une demande croissante d'un enseignement en français d'excellence. De manière complémentaire, des dispositifs plus souples de valorisation d'un enseignement francophone de qualité peuvent être mis en place localement sous la forme de labels par exemple, tel que le label CELF (certification des établissements en langue française) dont les critères et la forme varient en fonction du contexte éducatif du pays partenaire. Il s'agit, dans ce cadre, de toucher des établissements qui ne répondent ni aux critères de l'homologation ni aux critères du LabelFrancEducation, mais qui constituent de nouveaux vecteurs d'influence.

### 3° Promouvoir la langue française

Promouvoir et renforcer le français comme langue de communication internationale, au sein des institutions européennes, et des organisations internationales et régionales, est une priorité pour laquelle la France et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) se mobilisent. Le développement d'une offre spécifique de formation linguistique pour les diplomates et les hauts fonctionnaires européens et voisins de l'UE constitue un axe fort de cette stratégie.

La maîtrise du français facilite également, en France et à l'international, les négociations, les partenariats, les contrats et les échanges entre entreprises. La langue française comme langue d'accès à l'emploi et langue de travail, en particulier dans le domaine des affaires, sera donc promue à travers des offres de formations linguistiques spécifiques accompagnant la valorisation des diplômes de français professionnel.

Objectif transversal de l'ensemble de notre stratégie en faveur du français, le renforcement des usages du numérique au service du rayonnement de la langue, et plus globalement de l'influence française dans le domaine des Edtechs, constitue une priorité. À ce titre, la plateforme France Éducation développée par le MEAE et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) est disponible depuis le 3 octobre 2019. Près de 50 000 utilisateurs ont déjà été recensés sur la plateforme. Afin d'accroître son rayonnement hors de nos frontières, la plateforme a été traduite en mandarin au mois de mars 2021. Elle est désormais accessible dans six langues : en français, en anglais, en espagnol, en portugais, en arabe et en mandarin.

#### DÉPENSES D'INTERVENTION

##### Transferts aux ménages

Bourses (français) (3 271 739 €)

Il s'agit principalement des formations en français langue étrangère (FLE) ou de formations pédagogiques pour des boursiers, s'inscrivant dans les cursus d'étudiants, d'enseignants ou de formateurs de français. Ces séjours répondent à une demande récurrente de formation initiale ou continue pour les enseignants ou futurs enseignants de français et constituent un volet spécifique de nos actions de coopération éducative en soutien aux systèmes éducatifs locaux. Ils se déroulent dans des centres de formation spécialisés en France.

Échanges d'expertise (français) (1 001 116 €)

Les échanges d'expertise comprennent à la fois des invitations de partenaires éducatifs étrangers à venir en France et des missions d'experts nationaux intervenant dans les pays partenaires. Dans le domaine de la langue française, cet instrument est majoritairement mobilisé pour la mise en œuvre d'actions de coopération éducative, dans le cadre d'organisation de colloques, de séminaires ou de formations de haut niveau nécessitant la présence d'une expertise scientifique. Il permet aussi de mettre en place des voyages d'études en France pour des responsables éducatifs étrangers, contribuant ainsi à faire connaître le système éducatif français, et l'expertise de la France en éducation. Cet

instrument a également vocation à consolider les relations partenariales avec les institutions et autorités éducatives locales. Le recours aux échanges d'expertise, dans le domaine de la coopération éducative ou de la promotion du français, est donc essentiel, particulièrement dans la dynamique qu'il convient d'impulser et d'amplifier en vue de la poursuite de la mise en œuvre du plan en faveur de langue française et du plurilinguisme.

### **Transferts aux autres collectivités**

#### Dotations pour opérations aux EAF (français) (4 177 483€)

Les missions de ces établissements sont centrées, dans le domaine du français, sur l'apprentissage du français langue étrangère (FLE) et du français dit de spécialité. Les EAF participent activement à la mise en œuvre de notre politique de coopération éducative :

- pour le volet linguistique, en assurant la formation en langue des enseignants et formateurs de français ;
- pour le volet pédagogique, en organisant des formations à l'enseignement du FLE, avec notamment l'accueil d'étudiants en stages FLE.

Les EAF participent également à la stratégie de diffusion du français en menant des actions de promotion du français et de la francophonie, notamment à destination des établissements scolaires et universitaires étrangers partenaires.

#### Subventions aux alliances françaises locales (français) (5 952 930 €)

Les SCAC versent des subventions aux alliances françaises, qui sont des institutions de droit local, pour soutenir leurs activités linguistiques et culturelles. Les alliances françaises constituent un vecteur privilégié de la politique d'influence française dans le monde. Dans la majorité des cas, la mission des alliances françaises se concentre sur les cours de français. Elles peuvent, dans certains cas, étendre leur activité au domaine culturel.

Outre ce soutien aux activités des alliances, et conformément à l'engagement présidentiel, la création de nouvelles alliances labellisées sera de nouveau soutenue en 2022. Ce soutien est réparti en fonction de la soutenabilité économique et du potentiel de développement des projets, ainsi que de leur opportunité en termes d'influence.

Enfin, un soutien spécifiquement dédié à la sécurisation des alliances sera maintenu en 2022. Ces crédits seront dédiés au financement de travaux de sécurisation ponctuels liés à l'évolution du contexte sécuritaire et aux ouvertures ou déménagements d'établissements.

#### Subventions à la Fondation des Alliances françaises (FAF) et aux actions d'animation et de modernisation du réseau des alliances (1 264 114 €)

Cette ligne comprend le montant de la subvention de fonctionnement allouée à la Fondation des Alliances Françaises (FAF) dont le rôle, dans le cadre du rapprochement avec l'IF, est recentré sur son volet de tête du réseau des AF. Ses missions sont recentrées sur la régulation et l'animation du réseau des alliances françaises.

A cette subvention s'ajoutent également les crédits dédiés aux actions d'animation et de modernisation du réseau des alliances françaises (notamment autour de la formation, de la démarche qualité et de l'appui à des projets transversaux spécifiques), désormais confiées aux SCAC.

#### Autres crédits d'intervention des postes à l'étranger et en administration centrale (français) (7 373 928€)

Cette rubrique regroupe les subventions et les partenariats financiers mis en œuvre par les postes et par l'administration centrale. Ces crédits financent des actions qui s'inscrivent dans le cadre de la modernisation de l'offre éducative de et en français et de programmes de coopération linguistique, comme par exemple la diversification des cursus universitaires (français sur objectifs spécifiques), la co-conception et la mise en œuvre de plans de formation des enseignants, des programmes de formation aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) ou l'achat de ressources numériques. Le soutien du MEAE à des institutions et acteurs français

basés en France mais ayant vocation à intervenir dans l'ensemble du réseau, tel la FIPF, Canopé ou France Education Internationale (ex-CIEP), est également un levier d'action pour la coopération éducative.

Le ministère, dans le cadre d'une relance de notre politique d'influence, poursuivra son soutien lié au développement de l'offre numérique d'enseignement en français, et définira une politique ambitieuse de formation d'enseignants d'arabe dans le réseau d'enseignement français à l'étranger et de production de ressources pédagogiques au service d'un enseignement de l'arabe renouvelé et plus attractif. A cet effet, 0,5 M€ supplémentaires y seront consacrés.

#### **Sous-action 5 : « Coopération et diffusion culturelles »** (45 169 129 €)

La stratégie de promotion et de coopération culturelle du ministère s'articule autour de deux axes principaux : le renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France, et l'appui aux industries culturelles et créatives.

Le rayonnement international du modèle culturel français concerne des domaines aussi variés que la musique, le cinéma, le spectacle vivant, le débat d'idées, le livre, l'ingénierie culturelle ou encore le jeu vidéo et l'innovation numérique. Les SCAC de l'ensemble du réseau, s'appuient sur les instituts français et les Alliances françaises sur place, mais aussi sur l'Institut français à Paris, opérateur culturel du MEAE. Ils peuvent également financer directement des partenaires locaux ou français pour mettre en œuvre cette politique d'influence, dont les priorités sont définies par les services centraux du MEAE.

Dans ce cadre, le soutien à la mobilité artistique et l'organisation d'évènements culturels sont des modes d'action privilégiés pour diffuser le modèle français. L'organisation des saisons croisées – avec déjà plus de soixante pays - en est un exemple particulièrement reconnu, qui permet également de valoriser notre expertise culturelle. Centrées à l'origine exclusivement sur les arts et la culture, elles s'ouvrent aujourd'hui à l'éducation, à l'enseignement supérieur, à la recherche, au sport, à l'économie, au tourisme et à la gastronomie. C'est le cas de la saison Africa 2020, souhaitée par le Président de la République et symbole d'un partenariat renouvelé avec le continent.

Malgré un contexte de mobilité internationale contraint, des programmes de résidence et d'échanges novateurs ont été lancés au Liban (2020-2021) ou au Sahel (2021) pour un appui aux artistes dans des pays en crise. Le lancement de la « Villa Albertine » en 2021 rénove en profondeur notre action d'influence aux États-Unis en proposant des résidences dynamiques couvrant l'ensemble du territoire et sur l'ensemble de nos secteurs d'interventions (mobilités, recherche, promotion de la langue française, industries culturelles et créatives). La Villa réinvente notre marque, incarne de nouveaux enjeux, de nouveaux partenariats et permet au poste d'adopter une stratégie offensive dans la recherche de mécènes.

La promotion des idées et du savoir, le rayonnement de la scène intellectuelle française sont soutenus, notamment grâce aux dispositifs déployés par l'Institut français à Paris, à travers l'organisation de colloques, de débats d'idées ou d'évènements phares comme la Nuit des idées. En 2021, la Nuit des Idées a innové en privilégiant un format numérique et sera, en 2022, en résonance avec la présidence française de l'Union européenne. Dans le secteur du livre, la promotion des auteurs, des éditeurs, et le soutien à la traduction permettent aussi la diffusion de la pensée française à l'étranger. Le réseau des SCAC organise par exemple des tournées littéraires d'auteurs français, favorisant les rencontres entre écrivains français, écrivains étrangers et les lecteurs.

A la croisée des diplomatie économique et d'influence, la promotion des industries culturelles et créatives (ICC) représente un axe phare de notre politique. Filière majeure et en pleine croissance de l'économie française, les ICC s'inscrivent depuis 2015 dans le dispositif public de soutien à l'export, structuré en « familles prioritaires » et animé par un fédérateur (Jean-Noël Tronc, Directeur général de la SACEM, pour la famille ICC).

En avril 2019, une « mission prioritaire ICC » avait été confiée par le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères à 37 ambassades de territoires stratégiques pour l'export des ICC françaises. Mobilisant l'ensemble des services des ambassades, cette mission prévoyait, pour la période 2020-2022, la mise en œuvre de plans d'action pour accompagner les professionnels français des ICC en leur offrant un accès facilité aux marchés étrangers. La crise sanitaire et les restrictions aux mobilités internationales ont conduit les postes à privilégier le travail d'analyse et de

constitution de ressources sur les marchés internationaux pour les entreprises françaises. L'objectif pour 2022 est d'appuyer la relance du secteur culturel par des actions de promotion à l'export, notamment en accompagnement d'événements prescripteurs et à travers un soutien budgétaire accru.

Le renforcement de l'influence et des liens bilatéraux passe aussi par la structuration des secteurs culturels locaux, en particulier dans les pays émergents. Outre l'émergence de scènes artistiques locales, cet accompagnement en termes de ressources, de formations et d'expertise permet d'identifier des filières prometteuses pour les industries culturelles et créatives (ICC) françaises. C'est le cas du dispositif Accès Culture porté par l'Institut français et l'Agence française de développement par exemple.

Le renforcement de l'attractivité du territoire français est également une priorité forte. La signature en 2019 de la convention entre Film France et Atout France vise ainsi à développer le tournage en France de films internationaux. L'Inde, la Chine, le Brésil, les Etats-Unis et la Corée du Sud ont été identifiés comme des marchés prioritaires et les postes concernés ont proposé une série de mesures pour promouvoir dans leur pays les tournages en France.

Enfin, la demande croissante d'expertise culturelle que rencontre la France, notamment dans le domaine muséal, constitue un domaine nouveau pour sa stratégie d'influence suivi par un comité conjoint (MEAE/Culture) de pilotage de l'expertise culturelle, qui a permis de définir les méthodes de travail et d'en informer le réseau diplomatique et culturel.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### **Subventions pour charges de service public**

#### Subvention à l'Institut Français Paris (28 267 161 €)

Cette dotation est destinée à couvrir les charges de service public de l'Institut français (IF) Paris, opérateur du MEAE en matière de coopération et de promotion culturelle. Parmi les missions qui lui ont été confiées, l'établissement doit notamment promouvoir la culture et la langue françaises dans le monde, développer les échanges avec les cultures étrangères, et assurer le conseil et la formation professionnelle des personnels français et étrangers concourant à ces missions, et notamment les personnels du réseau culturel français à l'étranger.

La pandémie de covid-19 a impacté en 2020 et 2021 un grand nombre d'activités auxquelles participe activement l'opérateur, telles que le Festival de Cannes, le Salon du Livre de Paris, les résidences d'artistes et d'auteurs, la Biennale de Venise, etc. Les saisons culturelles (Africa 2020, France-Japon, France-Portugal) ont toutes été reportées. L'opérateur a aidé le réseau des IF et alliances françaises (AF) à poursuivre leurs activités culturelles et linguistiques en format dématérialisé et à distance. L'IF a également adapté au contexte de crise le contenu de ses formations auprès des agents du réseau. Malgré l'incertitude portant sur la durée de la crise sanitaire dans le monde, l'Institut français a été en mesure de poursuivre ses actions en 2021 (Saisons culturelles dont Africa 2020, Plan langue française et plurilinguisme, rapprochement IF/FAF) à budget constant.

Un bilan intermédiaire du contrat d'objectifs et de performance de l'IF 2020-2022 doit être réalisé à l'automne 2021 et permettra de prendre en compte les mutations dues à la crise sanitaire. Les secteurs du numérique et de l'innovation prendront une importance toute particulière, notamment l'appropriation des outils et plateformes numériques par le réseau. L'opérateur aura pour priorités l'accompagnement des ICC, la promotion de la langue française, le renforcement de la démarche partenariale au service du développement international, la poursuite de la modernisation de la gestion. L'accompagnement du réseau est une priorité transversale fondamentale de l'IF qui continuera d'irriguer les actions de l'opérateur. L'IF développera des dispositifs et programmes culturels adaptés et à destination des publics-cibles identifiés, et notamment la jeunesse et les sociétés civiles. Enfin, l'IF s'attachera à promouvoir la création artistique, en veillant à soutenir les nouvelles formes de la création contemporaine.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

## Transferts aux ménages

### Bourses (culture) (953 472 €)

Les bourses de stages (formations dans le domaine du théâtre, de la danse, de la musique) ou d'études s'inscrivent dans l'accompagnement de la structuration des secteurs culturels locaux mais participent aussi à l'attractivité de la création et de l'expertise françaises, par les liens durables qu'elles permettent de créer avec les futurs professionnels.

### Échanges d'expertise (culture) (1 461 394 €)

Les échanges comprennent à la fois des missions d'experts intervenant dans des pays étrangers et des invitations dans le cadre de l'organisation de conférences et de festivals. Les missions d'experts correspondent à la venue de conférenciers dans le cadre de débats d'idées à l'étranger, de professionnels du secteur audiovisuel et à la participation de professionnels français à certains festivals prescripteurs. Les invitations permettent quant à elles à des artistes ou des professionnels de la culture étrangers de participer à des résidences, formations, séminaires ou festivals en France. Les échanges d'expertise constituent un outil majeur de notre politique de coopération mais aussi de promotion des ICC françaises.

## Transferts aux autres collectivités

### Dotations pour opérations aux EAF (culture) (7 614 871 €)

Les EAF constituent un levier privilégié de notre réseau à l'étranger en matière de coopération culturelle. Les missions de ces établissements concernent l'appui à l'émergence des talents locaux et la promotion des industries culturelles et de la création contemporaine (audiovisuel, artistique, livre, etc.).

Ces opérations ont lieu très souvent hors les murs, en partenariat avec d'autres institutions, et permettent donc de créer des interactions avec l'écosystème culturel local. Outre le rayonnement de la création française, les EAF favorisent donc la coopération culturelle entre professionnels, avec pour objectif de professionnaliser les acteurs et de mettre en valeur nos savoir-faire et notre expertise.

### Autres crédits d'intervention dans les postes et en administration centrale (culture) (6 872 231 €)

Cette dotation est répartie entre les postes et l'administration centrale.

Elle se traduit notamment par le versement de subventions à des organismes dont l'action vient en appui de la politique d'influence culturelle conduite par le MEAE. Dans le cadre de la priorité donnée au soutien aux ICC, le MEAE concentre son appui sur les organismes et associations professionnelles compétents pour la promotion et l'exportation des biens culturels français à l'international : Unifrance et TV France international (dont la fusion en 2021 va permettre de développer les synergies entre le cinéma et l'audiovisuel), le Centre national de la musique (CNM), le Bureau international de l'édition française (BIEF) et Architectes Français à l'Export (AFEX). Ce soutien financier, auquel s'ajoutent les actions des attachés spécialisés au sein des SCAC, vise à conforter l'action de ces organismes dans des territoires qui présentent un potentiel à moyen terme pour les ICC françaises, à commencer par les pays émergents.

Les moyens budgétaires en faveur des ICC seront en hausse de 1,5 M€ en 2022, dans le cadre de la relance post-crise avec une attention particulière pour les actions menées par les 37 ambassades auxquelles le Ministre a confié une « mission prioritaire ICC » pour la période 2020-2022. Cet accompagnement se matérialise par le déploiement d'appels à projets à l'attention du réseau pour identifier et financer des actions au service des professionnels français des secteurs culturels et créatifs et de la relance à l'export des ICC françaises. Un premier appel à projets avait été initié par le Département en 2020 pour soutenir la mise en œuvre de la « mission prioritaire ICC » par les postes. De nombreuses opérations ont pu être cofinancées dans ce cadre comme la Biennale du Design de Porto, en juin-juillet 2021, dont la France était le pays invité ou encore le programme d'accompagnement « Unternehmen dans la culture ! » s'adressant aux professionnels français de la culture souhaitant se développer sur le territoire allemand.



D'autres subventions ou commandes correspondent à des opérations ponctuelles mises en œuvre par les services centraux ou par les SCAC. Elles visent à renforcer la présence et la visibilité des artistes français à l'étranger et se traduisent par l'organisation de salons, d'expositions, de festivals, etc. Enfin, le développement de partenariats, notamment financiers, avec les acteurs locaux et étrangers constitue un autre levier d'action.

C'est le cas du soutien au projet de « Villa Albertine » qui sera budgété à hauteur de 1 M€ en 2022 pour consolider son modèle économique au-delà des financements privés. Ce projet, qui a reçu dès son origine le soutien du ministère (500 K€ en 2020), rénove en profondeur notre action d'influence aux Etats-Unis en proposant des résidences dynamiques couvrant l'ensemble du territoire et sur l'ensemble de nos secteurs d'interventions (mobilités, recherche, promotion de la langue française, industries culturelles et créatives).

Par ailleurs, le soutien spécifique apporté à la création d'instituts culturels intégrés franco-allemands, un des projets prioritaires du Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019, est reconduit afin de poursuivre leur mise en place. Ces neufs instituts en cours de création seront des relais d'influence commun aux deux pays dans le but d'accroître leur attractivité et de diffuser des valeurs partagées.

## ACTION 0,3 %

### 03 – Objectifs de développement durable

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	2 390 802	<b>2 390 802</b>	0
Crédits de paiement	0	2 390 802	<b>2 390 802</b>	0

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	2 390 802	2 390 802
Transferts aux ménages	2 084 887	2 084 887
Transferts aux autres collectivités	305 915	305 915
<b>Total</b>	<b>2 390 802</b>	<b>2 390 802</b>

Cette action est destinée aux postes situés dans des pays ne relevant pas de l'APD, et qui financent néanmoins des actions relevant des objectifs de développement durable (ODD).

Dans ce contexte, les objectifs de cette action sont les suivants :

#### 1. Renforcer la coordination internationale

Plus inclusifs et plus efficaces que les objectifs du millénaire, les ODD ont été adoptés lors du sommet de New York en septembre 2015. Ils s'adressent à tous les pays, du Nord comme du Sud, et intègrent des thèmes fondamentaux et jusqu'alors marqués par des approches divergentes, comme le genre, la couverture santé universelle, la lutte contre les inégalités, l'environnement ou le changement climatique. Sur ces sujets, parfois nouveaux, il s'agit de pouvoir mobiliser l'attention et les interventions des gouvernements et des acteurs non-étatiques.



## 2. Promouvoir la vision française et européenne d'une mondialisation mieux régulée

La régulation de la mondialisation passe par une action normative au plan mondial mais aussi de plus en plus, par l'action de coalitions d'acteurs sur le terrain, par l'innovation sociale.

La France participe activement aux débats d'idées au sein de l'Union européenne, des pays de l'OCDE ou encore des institutions financières internationales, du système des Nations unies et aux fonds verticaux grâce à la mobilisation d'une expertise dans les domaines des biens publics mondiaux et du climat.

### DÉPENSES D'INTERVENTION

#### Transferts aux ménages

Bourses (ODD) (800 000 €)

Il s'agit de bourses d'études et de stages dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et de l'éducation (voir également la partie « Éléments transversaux au programme »).

Échanges d'expertise (ODD) (1 284 887 €)

Les échanges comprennent à la fois des missions d'experts intervenant dans des pays étrangers et des invitations en France dans le cadre de l'organisation de conférences et de séminaires (voir également la partie « Éléments transversaux au programme »).

#### Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF (ODD) (305 915 €)

Ces dotations permettent la mise en place d'actions locales et régionales dans les domaines de la préservation de l'environnement (eau, climat, biodiversité), de la recherche médicale liée au VIH, aux maladies tropicales etc. Elles sont utilisées pour favoriser la diffusion d'informations (à travers des expositions, la création de supports de communication, etc.) et participer à la formation (cours, séminaires, etc.) d'un public spécialisé sur des sujets relatifs à l'environnement, le climat, la santé, etc.

## **ACTION 13,9 %**

### 04 – Enseignement supérieur et recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	101 601 261	<b>101 601 261</b>	0
Crédits de paiement	0	101 601 261	<b>101 601 261</b>	0

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	8 705 983	8 705 983
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 235 644	5 235 644
Subventions pour charges de service public	3 470 339	3 470 339
Dépenses d'intervention	92 895 278	92 895 278
Transferts aux ménages	69 004 864	69 004 864
Transferts aux autres collectivités	23 890 414	23 890 414
<b>Total</b>	<b>101 601 261</b>	<b>101 601 261</b>

L'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche français est un pilier de notre diplomatie d'influence.

Le rayonnement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation français s'articule autour de deux objectifs complémentaires : accroître l'attractivité universitaire de notre pays et promouvoir l'excellence de la recherche, *via* son internationalisation.

La crise sanitaire a essentiellement eu un impact sur les mobilités courtes, qui concernent pour beaucoup des chercheurs ; cet impact reste contenu en matière de mobilité étudiante (peu d'effets notamment auprès des étudiants en provenance du continent africain), et permet d'envisager une reprise de l'ensemble des actions en 2022, tout particulièrement en matière d'attractivité des meilleurs étudiants internationaux au moyen des programmes de bourses et de promotion dans les pays émergents.

### 1° Renforcer l'attractivité universitaire de la France

a/ Le plan « Bienvenue en France » et la réponse à la crise sanitaire

La stratégie d'attractivité universitaire « Bienvenue en France/ Choose France », fixe l'objectif d'un demi-million d'étudiants étrangers accueillis d'ici 2027 (soit 245 000 étudiants en mobilité diplômante à l'université, cette cible étant en réalité fortement dépendante des places disponibles dans les établissements d'enseignement supérieur) et comprend un volet sur le développement de l'enseignement supérieur français à l'étranger, tout particulièrement en Afrique, afin de diplômer davantage d'étudiants sur ce continent. En lien étroit avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), le ministère de l'intérieur, l'opérateur Campus France et l'ensemble des partenaires concernés, le MEAE met en œuvre cette stratégie qui comporte plusieurs axes dont : la communication et l'information sur la mise en place de frais de scolarité différenciés pour les étudiants extra-communautaires en lien avec l'amélioration de la qualité de l'accueil des étudiants étrangers, ainsi que la modernisation et la généralisation de sa plateforme Etudes en France à un maximum d'ambassades.

L'objectif consiste à étendre les zones d'influence à de nouveaux pays de provenance des boursiers (en vue de l'objectif de doublement de la part des étudiants des pays émergents accueillis en France). Cette diversification d'origine des boursiers s'accompagnera également d'une augmentation des moyens budgétaires dédiés aux bourses. Il ne faut pas minimiser cependant l'objectif qualitatif de réussite des étudiants internationaux, encore insuffisamment atteint, qui nécessite des moyens en termes de sélection et d'orientation, à déployer dans les espaces Campus France des ambassades rattachés à la procédure Etudes en France.

Afin de limiter l'impact de la covid-19, la préparation de la venue des étudiants internationaux en France pour les rentrées 2020 et 2021 a été une préoccupation centrale du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. L'accompagnement des candidats par les espaces Campus France et le traitement de leurs dossiers par les 299 établissements d'enseignement supérieur ont été entièrement dématérialisés grâce à la plateforme « Études en France ». Les titres de séjour pour études ont été prolongés et les étudiants internationaux ont également été désignés comme public prioritaire dans l'instruction des visas, puis ont été inclus comme public dérogatoire à l'interdiction d'accès au territoire. Par ailleurs, le dispositif de bourses du gouvernement français (BGF) a été adapté en conséquence avec des prolongements exceptionnels.

Le gouvernement estime que, grâce à ces efforts, près de 280 000 étudiants étrangers ont pu effectuer une mobilité diplômante en France au cours de l'année universitaire 2020-2021, dont environ 190 000 à l'université.

En matière de mobilités entrantes, l'instrument majeur de notre stratégie d'excellence – comme d'ailleurs de celle de nos concurrents – est le soutien direct aux meilleurs étudiants internationaux par l'octroi de bourses d'études et de stages, essentiellement aux niveaux master et doctorat. Dans les pays les moins développés, les bourses contribuent aussi à l'aide au développement. Des exonérations de droits d'inscriptions pour les étudiants excellents, attribuables par nos ambassades, ont existé pour le biennium 2019/2020. Le nombre d'étudiants boursiers a crû à la rentrée 2020-2021, et le retour en 2022 de l'enveloppe des bourses à son niveau de 2020 va permettre une relance forte des programmes des ambassades dans la zone indo-pacifique, d'envisager un programme bilatéral post-Brexit, et enfin de mettre en place un programme de recherche en islamologie.

#### b/ Développer de nouvelles formes de coopération dans une optique d'influence

L'attractivité de notre enseignement se joue de façon croissante en dehors de notre territoire. Les établissements d'enseignement supérieur ont développé, avec l'appui des SCAC, des centaines de filières francophones et de double-diplômes dans les pays partenaires. La projection de l'enseignement supérieur français à l'étranger, sous forme de nouvelles universités franco-étrangères ou de formations délocalisées, s'inscrit dans un objectif d'influence et de visibilité et doit permettre aussi de faire face à la massification de l'enseignement supérieur dans les pays du Sud, singulièrement en Afrique et là où les études en France peuvent être trop onéreuses. Des universités France-pays tiers ou francophones soutenues par la France, existent déjà de longue date dans plusieurs régions du monde (par exemple l'université Galatasaray à Istanbul, la Sorbonne Université à Abu Dhabi, l'Université française d'Égypte ou encore l'Université des sciences et technologies de Hanoi) et bénéficient du soutien et des moyens du MEAE. L'appui des postes diplomatiques aux négociations bilatérales et aux échanges à niveaux politique et technique a permis l'inauguration du Campus franco-sénégalais de Dakar, appelé à faire l'objet d'un campus immobilier, et de poursuivre la structuration du *Hub* franco-ivoirien ainsi que la poursuite du projet d'Université franco-tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée à Tunis. Ces établissements participent à la fois de la diffusion de l'excellence des formations françaises, en direction des futures élites, du renforcement de l'employabilité et de la structuration de l'enseignement supérieur local, tout en étant un vecteur d'influence francophone. Dans le cadre de la stratégie indopacifique, le renforcement de nos coopérations universitaires est aussi visé et des fonds spécifiques permettront l'amorçage d'un projet. 1 M€ supplémentaire sera ainsi dédié au développement des campus franco-étranger.

L'articulation des outils relevant du programme 185 avec les actions menées dans le cadre du programme 209, et notamment les programmes soutenus par le biais du fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) est essentielle, le MEAE assurant le soutien à l'amorçage des coopérations. L'AFD, qui intervient déjà en appui à Dakar et Abidjan, prendra le relais en Afrique sur une série de grands projets universitaires en lien avec l'Agence nationale de la recherche (ANR), et Campus France sur le volet promotion, l'expertise académique technique demeurant au sein des services de coopération des ambassades. L'AFD a ainsi lancé en 2021, pour un montant de 20 M€, le financement de 7 projets visant à développer des filières de formation de haut niveau et ouvrant vers une forte employabilité dans les pays africains (Togo, Mauritanie, Tchad, Madagascar, Niger, Bénin, Sénégal), en partenariat avec des établissements français.

#### 2° Insérer la recherche dans les réseaux internationaux de pointe et préparer la réponse aux défis globaux y compris dans le domaine de la santé

La diplomatie scientifique française a pour ambition de développer des **coopérations de haut niveau dans des secteurs prioritaires**. En insérant nos chercheurs dans la compétition internationale, il s'agit de peser dans les débats et de renforcer la reconnaissance de la France comme un acteur incontournable dans des domaines d'expertise ciblés. Les coopérations scientifiques sont également le moyen de renforcer nombre de relations bilatérales de la France ainsi que notre action diplomatique sur une série d'enjeux globaux liés notamment au développement durable et au changement climatique.

a/ Les actions de veille scientifique et de valorisation de la science et de la technologie françaises, confiées aux services scientifiques des ambassades, favorisent cette reconnaissance. Principal fonds d'amorçage de ces échanges

scientifiques, les partenariats Hubert Curien (PHC) sont généralement financés à parité par la France et son partenaire (ou ses partenaires, dans le cas de programmes régionaux). Ils permettent de développer conjointement des programmes de recherche dont la qualité scientifique est attestée, et de renforcer les liens noués entre communautés de recherche, tant au plan bilatéral que régional. Ils sont ainsi un outil majeur de diplomatie d'influence, de même qu'ils contribuent à insérer la recherche française dans le programme-cadre européen de la recherche Horizon Europe. La recherche médicale dans le contexte de la crise sanitaire et selon le principe « une seule santé » entre actuellement davantage au cœur des thématiques principales des PHC, décidées de concert avec nos partenaires. De façon complémentaire, plusieurs projets du FSPI financent des coopérations en recherche (un projet régional « *OneHealth* en pratiques en Asie du Sud-Est » a ainsi été lancé en 2021). De même, le MEAE soutient activement, y compris financièrement, le réseau international des Instituts Pasteur, coopération qui s'est renforcée dans le contexte pandémique et a également été redynamisée avec l'Agence nationale de recherches sur le sida (ANRS), tout particulièrement en Afrique et en Asie du sud-est.

b/ Parmi les secteurs faisant l'objet d'un soutien ancien et important du MEAE dans le cadre de la politique d'influence, la recherche archéologique française à l'étranger relève à la fois d'une démarche de rayonnement scientifique – validée par la commission des fouilles – de coopération et de valorisation de notre expertise, et d'aide à la préservation et à la diversité du patrimoine des pays partenaires. La mission archéologique de Madain Saleh, qui constitue la base du projet de développement du site Al-Ula, à fort enjeu pour l'Arabie Saoudite et où la France tient la première place, ou encore la mission archéologique de Soulaïmanieh, dans le Kurdistan irakien, qui vise à restituer l'histoire du peuplement en Mésopotamie septentrionale du Paléolithique inférieur à aujourd'hui, illustrent cette dynamique de coopération. Sur le terrain, le réseau des UMIFRE constitue un point d'appui précieux de nombreuses missions permettant, par leur ancrage historique, d'amorcer les coopérations avec les partenaires locaux, à l'image du projet de restauration d'églises dans la vallée de Sondondo au Pérou dans lequel l'institut d'études andines est impliqué ou encore le FSPI AGIR qui devrait renforcer la formation des professionnels du patrimoine d'Irak, du Liban et de Jordanie en partenariat avec l'Institut français du Proche Orient.

Les missions archéologiques s'appuient également de façon étroite sur le réseau des écoles françaises à l'étranger du MESRI.

Enfin, cette action dans le domaine de l'archéologie s'articule avec la politique française de protection du patrimoine mondial et de développement du tourisme durable, dans certains cas en lien avec des projets de l'AFD, les FSPI pouvant servir d'amorçage à des programmes de plus grande envergure, comme c'est le cas aujourd'hui avec la protection des églises de Lalibela ou, depuis de longues années, sur le chantier du Mébon au Cambodge. Dans le cadre de cette politique patrimoniale exceptionnelle, la France, en lien avec les Emirats arabes unis, convoquera pendant la Présidence française de l'Union européenne (PFUE) la seconde conférence de financement de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH). Cette prochaine reconstitution de fonds permettra à l'ALIPH de soutenir près de 100 projets de protection du patrimoine dans 22 pays en conflit ou en sortie de crise.

c/ La coopération avec les pays d'Afrique, plus largement d'Asie du sud-est et d'Amérique latine, dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, s'appuie sur notre coopération scientifique grâce à nos implantations de recherche telles celles de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) ou encore de l'ANRS, qui ne bénéficient toutefois pas de financements directs du MEAE. Le ministère poursuivra par ailleurs le financement du programme de bourses « *Make Our Planet Great Again* » (MOPGA) qui concrétise l'appel lancé par le Président de la République en 2017 pour mobiliser les scientifiques mondiaux contre les changements environnementaux (dérèglements climatiques, biodiversité, etc.).

d/ Afin de soutenir la mobilité des meilleurs chercheurs vers la France, dans un contexte de baisse d'attractivité de nos laboratoires et alors que les ressources humaines dans ce secteur reposent pour moitié sur les chercheurs étrangers, le MEAE a aligné ses bourses doctorales sur les montants prévus par le MESRI (2 M€ de coût global en année pleine), permettant ainsi la délivrance de passeports talents. Le poids de cette revalorisation a entraîné une baisse du nombre de doctorants boursiers, l'augmentation de l'enveloppe bourses en 2022 permettant d'envisager un nouvel accroissement, dans le cadre d'une action de soutien essentielle aux laboratoires de recherche français et à notre coopération scientifique.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Dotations de fonctionnement aux unités mixtes - instituts français de recherche à l'étranger (5 235 644 €)

Ces crédits servent à financer l'intégralité des dépenses de fonctionnement (loyer, agents support sous contrat local, etc.), hors programmes de recherche, des 27 instituts français de recherche à l'étranger.

Subventions pour charges de service public (SCSP)

SCSP à Campus France (3 470 339 €)

L'opérateur Campus France appuie l'attractivité universitaire de la France, d'une part en assurant la gestion des aides à la mobilité et à l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers, d'autre part en assurant la promotion de la France comme destination académique et en assurant la formation de certains personnels des ambassades. Placée sous la tutelle conjointe du MEAE et du MESRI, l'agence met en œuvre la volonté du législateur de mettre en cohérence ces deux dimensions.

En outre, Campus France met en œuvre de nombreux programmes de bourses de gouvernements étrangers ou d'entreprises, négociés avec son appui par les postes.

Une description détaillée des missions et du budget de Campus France est présentée dans le volet « Opérateurs » du PAP.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses (enseignement supérieur et recherche) (59 047 446 €)

Ces crédits financent les bourses du gouvernement français (BGF) et la participation de la France à des bourses cofinancées avec des partenaires (gouvernements étrangers, entreprises). Les bourses sont un outil fondamental de la stratégie d'attractivité universitaire de la France tournée vers l'excellence. Le Gouvernement avait décidé en 2017 de stabiliser les moyens budgétaires consacrés aux bourses d'études et de stages. Sous l'effet de la crise sanitaire et de ses effets notamment sur les différents budgets du réseau de coopération, un certain nombre de mobilités qui auraient dû débiter en 2020 et se poursuivre en 2021 ont été décalées voire annulées ; les missions-invitations courtes, y compris dans le cadre des PHC, sont souvent annulées et les bourses d'études pour étudiants d'Asie connaissent une baisse d'attractivité. Dans ce contexte de crise se poursuivant en 2021, les crédits alloués aux bourses ont été diminués de -6M€.

Le retour, en 2022, au niveau du budget de 2020 permettra de répondre à des engagements et des stratégies politiques. D'une part, la stratégie « Bienvenue en France » prévoit un doublement du nombre de bourses d'études du MEAE en dix ans par rapport à 2017 (soit un passage de 7 000 à 15 000 bourses) et demande à être renforcé dans un contexte de rebond post-crise sanitaire (en lien avec l'adoption de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche prévoyant de renforcer notre attractivité au niveau doctorat). D'autre part, nos engagements politiques pris à haut niveau continuent à nécessiter des besoins de financement. C'est notamment le cas du programme MOPGA et des engagements pris pour le doublement des boursiers en provenance du Liban.

Environ les deux tiers des BGF sont mises en œuvre par les postes diplomatiques sur la base du ciblage des meilleurs étudiants, notamment aux niveaux du master et du doctorat. Les budgets les plus importants sont consacrés aux pays du Maghreb, à la Russie, à l'Inde, et aux pays francophones d'Afrique subsaharienne, dans une optique également d'aide au développement.

Outre les crédits mis en œuvre par le réseau de coopération et d'action culturelle, cette ligne recouvre des programmes suivis au niveau du MEAE en administration centrale. Ainsi, plusieurs programmes de bourses phares destinés à un public d'excellence continueront d'être soutenus par le Département en 2022 :

- le programme des bourses Eiffel qui cible de façon transversale les meilleurs étudiants dans les disciplines du droit, de l'économie et de la gestion, des sciences de l'ingénieur en particulier et des sciences politiques, et s'appuie sur des jurys académiques mis en place en centrale. 9 483 étudiants ont été sélectionnés par ce programme depuis sa mise en place en 1999. En 2021, suite à la baisse de budget alloué aux bourses et au coût des bourses de doctorat, le nombre de lauréats a, pour la première fois, diminué à 347 contre 383 l'année précédente. Ce nombre de lauréats a vocation à s'inscrire dans une trajectoire ascendante pour appuyer les objectifs de la stratégie Bienvenue en France ;
- le programme Excellence Major, qui finance jusqu'à bac+5 les études des meilleurs élèves étrangers issus des lycées français à l'étranger, a accueilli depuis son lancement en 2000 près de 200 nouveaux boursiers chaque année. Ce programme, doté d'un budget annuel de 7 M€ (financé par le MEAE à hauteur de 3,7 M€ en 2020) subventionne annuellement près de 900 boursiers d'environ 90 nationalités.

Le MEAE soutient également des programmes visant des priorités stratégiques pour notre diplomatie :

- les bourses du programme *Make Our Planet Great Again* (MOPGA), lancé en 2017 par le Président de la République, qui favorise la mobilité d'étudiants et de chercheurs sur des formations ou des projets de recherche, en lien avec la lutte contre le changement climatique. Tandis que l'impact des récurrences du premier appel à candidature à hauteur de 0,5 M€ en 2020 se termine cette année, de nouveaux appels à projets ont été lancés en 2019 sur la base de fonds délégués à l'opérateur Campus France et n'impliquent donc pas de récurrences sur les années suivantes. 2 M€ ont été mobilisés en 2020 permettant le lancement de deux appels à candidature, l'un dont la sélection sera terminée en octobre pour des mobilités de chercheur travaillant dans une approche « une seule santé » ; l'autre qui sera publié à l'automne. Le retour en 2022 au niveau de crédits 2020 permettra d'envisager d'attribuer à nouveau un budget à ce programme pour un nouvel appel à candidatures.
- l'Université franco-allemande (UFA), qui concourt au travers de ses actions (et principalement de bourses de mobilité), à la structuration de cursus intégrés entre établissements d'enseignement supérieur français et allemands. Elle accueille chaque année près de 6 400 étudiants et 350 doctorants dans un réseau de 208 établissements partenaires (dont 88 établissements français). En 2020, l'UFA a consacré 7,7 M€ au financement de bourses de mobilité étudiante, dont 3,2 M€ pour des étudiants venus d'Allemagne en France et 4,5 M€ pour des étudiants des établissements d'enseignement français s'étant rendus en Allemagne. En complément, l'UFA a accompagné aussi les jeunes chercheurs et a soutenu en 2019/2020 environ 300 doctorants, soit avec une bourse de soutien aux cotutelles de thèse d'un montant total de 5 000 € pour trois ans au titre des aides à la mobilité et à la soutenance, dans le cadre des Collèges doctoraux franco-allemands (CDDA) (300 000 € de bourses de mobilité en 2020, ce qui représente 600 €/mois pour 140 doctorants). En 2021, une subvention de 3,4 M€ a été allouée à cette université sur le programme 185 pour la mise en œuvre de ces mobilités.

#### Échanges d'expertise (enseignement supérieur et recherche) (4 426 854 €)

Il s'agit principalement des missions d'experts français (dans une discipline particulière) qui se rendent dans un pays étranger afin d'appuyer la modernisation ou la création d'une filière universitaire, ou à l'inverse, d'un enseignant étranger invité dans une université française. Ces crédits permettent également de mettre en place des échanges entre chercheurs étrangers et français. Des chercheurs étrangers peuvent ainsi être invités au Centre national de recherche scientifique (CNRS) ou à des colloques en France.

Cette politique d'échanges d'expertise revêt une grande importance pour certaines thématiques stratégiques telles que l'intelligence artificielle, la santé, l'agriculture et la durabilité des systèmes alimentaires, l'environnement et la lutte contre le changement climatique, où la recherche est une clé d'entrée pour la France. Pour ce dernier sujet, cela se traduit, par exemple, par des participations à des forums et programmes ayant trait aux questions polaires ou océaniques.

#### Programmes d'échanges scientifiques (PHC et assimilés) (5 530 564 €)



Des programmes pérennes de coopération scientifique permettent d'organiser les contacts et la mobilité des doctorants et des chercheurs étrangers et français. Ces programmes sont bilatéraux ou régionaux, cofinancés à parité de façon quasi systématique. 77 partenariats Hubert Curien (PHC) et programmes assimilés existent actuellement avec plus de 60 pays (déclinés sous une forme analogue notamment en Amérique latine : programmes bilatéraux comme le programme d'Evaluation-orientation de la coopération scientifique (ECOS) avec des pays d'Amérique latine, et le programme piloté par le Comité français d'évaluation de la coopération universitaire et scientifique avec le Brésil (COFECUB) ou régionaux (STIC, MATH et CLIMAT AmSud, pour l'Amérique hispanophone, gérés par la Délégation régionale).

Cet outil est tourné à la fois vers la performance scientifique et vers la diplomatie d'influence. L'excellence scientifique est mesurée de façon régulière par l'expertise dédiée du MESRI, ainsi que par les organismes de contrôle équivalents des pays partenaires. Ces programmes permettent de répondre à diverses situations où la coopération scientifique est un outil adéquat pour faire avancer les travaux sur nos priorités globales, avec par exemple la création d'un programme régional CLIMAT AmSud en Amérique latine en 2019. Ils contribuent aussi à positionner la recherche française en Europe (par exemple mise en place d'un PHC régional Danube) ou encore auprès de partenaires scientifiques émergents en Afrique (création de deux PHC Maurice et Ghana en 2019, perspective de créer des PHC Burkina Faso, Nigéria et régional Afrique Australe en 2021).

En 2020 (et encore largement en 2021), la mise en œuvre des mobilités PHC a été affectée par la crise sanitaire, laquelle a fortement perturbé les mobilités de courte durée.

Transferts aux autres collectivités

#### Dotations pour opérations aux EAF et aux UMIFRE (5 308 040 €)

Cette ligne comprend les dotations pour opérations relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche portées par les établissements à autonomie financière (EAF), qu'il s'agisse des instituts français ou des unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE).

Les instituts français locaux (EAF pluridisciplinaires), se voient, dans la plupart des cas, confier une partie des crédits d'opérations des SCAC. En l'espèce, cela leur permet de porter des actions de soutien à la mobilité étudiante, de promotion de l'enseignement supérieur français ou encore de diffusion scientifique.

D'autre part, les UMIFRE - EAF dédiés au soutien à la jeune recherche française en SHS - interviennent sur l'ensemble des activités des centres de recherche en sciences humaines et sociales : bourses et accueil des chercheurs et étudiants-chercheurs pour des séjours courts ou longs, édition, aides à la publication et à la traduction, organisation de colloques internationaux et de séminaires doctoraux, insertion dans les *curricula* des universités locales, cours de langue (par exemple d'arabe à l'Institut français du Proche-Orient), soutien aux fouilles archéologiques de la zone de compétence, initiatives de débat d'idées ouvertes au grand public avec invitation de chercheurs français renommés, etc. Dans le cadre de la crise sanitaire mondiale, le réseau des UMIFRE a démontré son agilité et continue à contribuer à l'analyse et à la mise en perspective des grands bouleversements sociaux, économiques et politiques en cours.

#### Autres crédits d'intervention dans les postes et en administration centrale (enseignement supérieur et recherche) (18 582 374 €)

Ces crédits sont destinés à renforcer l'attractivité universitaire de la France par l'intermédiaire de contributions à plusieurs universités franco-étrangères (Université française en Arménie, Université des sciences et des technologies de Hanoï au Vietnam, Université française d'Égypte, etc.) et par le soutien aux formations supérieures délocalisées, en Russie et au Brésil par exemple.

Cette dotation permet également de mobiliser des financements dans le cadre de partenariats locaux et d'échanges scientifiques. Ces crédits sont utilisés par les services de l'administration centrale, les SCAC et les services scientifiques et technologiques (SST) sous forme de subventions versées à des acteurs dans le domaine de la coopération scientifique, tel que le Centre franco-indien pour la promotion de la recherche avancée (CEFIPRA) en Inde (1,6 M€ en 2020).

L'augmentation de cette ligne de crédits résulte de plusieurs besoins nouveaux tels la contribution provisionnée pour la prochaine reconstitution de fonds de l'ALIPH (5 M€), la poursuite du développement des campus franco-x (1M€ supplémentaire), en particulier dans la zone indopacifique, et la création d'un programme destiné à protéger des personnalités qui défendent les droits et les libertés fondamentales, et qui sont menacées dans leur pays (programme « Défenseurs de la liberté » (0,75 M€).

**ACTION 57,0 %****05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	416 928 726	<b>416 928 726</b>	0
Crédits de paiement	0	416 928 726	<b>416 928 726</b>	0

Entièrement consacrée au service d'enseignement français à l'étranger dans le monde entier, cette action est dédiée à la subvention pour charges de service public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Une présentation complète de l'opérateur est réalisée dans le volet Opérateurs.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	416 928 726	416 928 726
Subventions pour charges de service public	416 928 726	416 928 726
<b>Total</b>	<b>416 928 726</b>	<b>416 928 726</b>

**ACTION 9,7 %****06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	70 678 650	0	<b>70 678 650</b>	0
Crédits de paiement	70 678 650	0	<b>70 678 650</b>	0

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**



**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	70 678 650	70 678 650
Rémunérations d'activité	57 592 116	57 592 116
Cotisations et contributions sociales	12 303 718	12 303 718
Prestations sociales et allocations diverses	782 816	782 816
<b>Total</b>	<b>70 678 650</b>	<b>70 678 650</b>

**ACTION 4,2 %****07 – Diplomatie économique et développement du tourisme**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	30 869 520	<b>30 869 520</b>	0
Crédits de paiement	0	30 869 520	<b>30 869 520</b>	0

Entièrement consacrée au développement et à la promotion du tourisme en France, cette action est majoritairement dédiée à l'opérateur Atout France, sur lequel le MEAE exerce la tutelle depuis 2014.

Atout France est depuis le 22 mai 2009 l'agence de développement touristique de la France, unique opérateur de l'État dans le secteur du tourisme.

La présentation et le budget d'Atout France sont présentés en détail dans le volet Opérateurs.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	28 691 020	28 691 020
Subventions pour charges de service public	28 691 020	28 691 020
Dépenses d'intervention	2 178 500	2 178 500
Transferts aux autres collectivités	2 178 500	2 178 500
<b>Total</b>	<b>30 869 520</b>	<b>30 869 520</b>

En sus de la SCSP d'Atout France, le programme bénéficie d'autres crédits d'intervention à hauteur de 2,18 M€. Ces crédits permettront notamment de financer :

- le soutien à l'organisation du Forum de Paris pour la gastronomie et l'alimentation durable (FPGA)/Paris Food Forum (qui ferait partie d'une séquence plus large à travers « l'Année de la gastronomie ») pour environ 1 M€ ;
- la contribution ministérielle à la participation française à l'Exposition universelle d'Osaka de 2025 pour 0,72 M€ ;
- la contribution ministérielle au soutien de la France au Partenariat mondial pour l'intelligence artificielle (PMIA) pour 0,36 M€ ;
- la contribution au financement du sommet Choose France pour environ 0,2 M€.



## Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)</b>	<b>420 477 822</b>	<b>420 477 822</b>	<b>420 628 726</b>	<b>420 628 726</b>
Subventions pour charges de service public	416 928 726	416 928 726	416 928 726	416 928 726
Transferts	3 549 096	3 549 096	3 700 000	3 700 000
<b>Atout-France (P185)</b>	<b>28 259 020</b>	<b>28 259 020</b>	<b>28 691 020</b>	<b>28 691 020</b>
Subventions pour charges de service public	28 259 020	28 259 020	28 691 020	28 691 020
<b>Institut Français (P185)</b>	<b>28 267 161</b>	<b>28 267 161</b>	<b>28 267 161</b>	<b>28 267 161</b>
Subventions pour charges de service public	28 267 161	28 267 161	28 267 161	28 267 161
<b>CAMPUS France (P185)</b>	<b>64 140 339</b>	<b>64 140 339</b>	<b>70 120 339</b>	<b>70 120 339</b>
Subventions pour charges de service public	3 470 339	3 470 339	3 470 339	3 470 339
Transferts	60 670 000	60 670 000	66 650 000	66 650 000
<b>Total</b>	<b>541 144 342</b>	<b>541 144 342</b>	<b>547 707 246</b>	<b>547 707 246</b>
Total des subventions pour charges de service public	476 925 246	476 925 246	477 357 246	477 357 246
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	64 219 096	64 219 096	70 350 000	70 350 000

En PLF 2022, hormis Atout France qui voit sa SCSP augmenter en soutien au secteur touristique particulièrement affecté par la crise sanitaire, les SCSP des autres opérateurs du programme 185 sont stables par rapport à la LFI 2021 (cf. partie Opérateurs).

Outre les SCSP, le P 185 prévoit un transfert de 3,7 M€ à l'AEFE au titre des bourses dites « Excellence Major » (action 5) ainsi qu'un transfert de 66,65 M€ à Campus France au titre des bourses pour les étudiants (52,95 M€) et des échanges d'expertise et partenariats Hubert Curien (13,7 M€).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

## EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2021				PLF 2022							
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger			5 605	5 094			5 604	5 161				
Atout-France	20		278	60	19		278	60				
Institut Français			141	14			143	14				
CAMPUS France			229	25			228	25				

Intitulé de l'opérateur	LFI 2021				PLF 2022						
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés
<b>Total</b>	<b>20</b>		<b>6 253</b>	<b>5 193</b>		<b>19</b>		<b>6 253</b>	<b>5 260</b>		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

## SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2021	6 253
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2021	
Impact du schéma d'emplois 2022	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
<b>Emplois sous plafond PLF 2022</b>	<b>6 253</b>
<b>Rappel du schéma d'emplois 2022 en ETP</b>	

Le plafond d'emplois global des opérateurs du programme 185 demeure stable à 6 253 ETPT sous plafond. En revanche, la répartition entre les opérateurs évolue : ainsi, l'Institut français saturant son plafond d'emplois en 2021, ce plafond est augmenté de +2 ETPT, soit un total de 143 ETPT. Cette augmentation est rendue possible grâce à des redéploiements depuis le plafond d'emplois de l'AEFE (-1 ETPT) et de Campus France (-1 ETPT). Le plafond d'emplois d'Atout France demeure quant à lui stable à 278 ETPT.

S'agissant du hors plafond, celui-ci est renseigné à titre indicatif, son niveau étant susceptible d'évoluer au gré des besoins ponctuels des opérateurs et de leur validation par leurs conseils d'administration respectifs. Le hors plafond d'emplois s'établit ainsi à 60 ETPT pour Atout France, 14 ETPT pour l'Institut français et 25 ETPT pour Campus France.

L'augmentation des emplois hors plafond de l'AEFE de 5 094 ETPT à 5 161 ETPT intègre le relèvement de +71 ETPT en raison de la transformation en EGD de l'établissement conventionné de Varsovie depuis le 1er janvier 2021 et -4 ETPT correspondant à un ajustement du schéma d'emplois.

## OPÉRATEURS

### Avertissement

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2022. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2021 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2021 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2021 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

## AEFE - AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

### Missions

Créée par la loi n° 90-588 du 6 juillet 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

L'agence a pour objet :

- d'assurer les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger ;
- de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers ;
- de contribuer au rayonnement de la langue et de la culture françaises, notamment par l'accueil d'élèves étrangers ;
- d'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité ;
- d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre de l'Europe et des affaires étrangères ;
- de veiller au respect des principes de l'école inclusive envers les élèves à besoins éducatifs particuliers.

L'AEFE est l'opérateur du réseau d'enseignement français à l'étranger. A la rentrée 2021, ce réseau, présent dans 138 pays, compte 545 établissements scolaires homologués. Sur ces 545 établissements, l'AEFE gère directement 69 d'entre eux dits « établissements en gestion directe » (EGD) et a passé des conventions avec 152 autres établissements, dits « conventionnés ». Les premiers sont des services déconcentrés de l'agence, les seconds sont des entités juridiquement distinctes de l'agence avec lesquelles celle-ci entretient des liens contractuels. Ces 221 établissements (en gestion directe et conventionnés) forment le réseau qui entretient les relations les plus étroites avec l'AEFE (gestion des personnels détachés, attribution de subventions d'équipement et de fonctionnement).

Les 324 autres établissements du réseau ont signé des accords de partenariat avec l'AEFE. Ils sont homologués par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) pour dispenser l'enseignement des programmes français. Les établissements « partenaires » sont gérés par des associations, fondations ou structures *sui*

*generis*. Ils disposent de la pleine autonomie de gestion et recrutent directement leurs personnels d'encadrement et d'enseignement.

Au total, les 545 établissements homologués par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports scolarisent environ 370 000 élèves. A la suite des aides financières apportées en réponse à la crise sanitaire dont le détail est présenté ci-après, le réseau a bien résisté permettant, malgré un ralentissement du nombre d'élèves, d'éviter une perte importante à la rentrée 2020.

L'agence propose à l'ensemble des établissements homologués pour des actions de formation pédagogique, des inspections, la participation aux événements fédérateurs du réseau, etc. Ces actions permettent d'assurer un fonctionnement pédagogique conforme aux programmes et aux standards du MENJS.

L'AEFE affecte aux établissements EGD et conventionnés des personnels enseignants et d'encadrement et peut attribuer à ces établissements des subventions de fonctionnement, d'équipement et d'investissement.

Les familles françaises dont les enfants sont inscrits dans les établissements homologués peuvent bénéficier d'une aide à la scolarité, grâce à une dotation du MEAE sur le programme 151. En 2020-2021 (rythme nord) et 2021 (rythme sud), 24 809 élèves français ont bénéficié d'une bourse scolaire (soit 20,63 % des élèves français scolarisés dans le réseau). Si, en 2021, le nombre de demandes de bourses scolaires dans le contexte de la crise sanitaire a augmenté, la tendance du nombre de demandes ces dernières années est à la baisse. Dans ce contexte, l'AEFE a réuni au cours du premier semestre 2021 un groupe de travail sur les conditions d'accès aux bourses. Les travaux de ce groupe ont notamment porté sur une prise en compte plus juste du patrimoine immobilier ou encore de la situation des familles monoparentales.

Prenant en compte l'existence d'un vivier de près de 2 millions d'élèves qui poursuivent, partout dans le monde, leurs études dans des filières locales d'enseignement bilingue francophone, le MEAE a créé en 2012 un label d'excellence, le LabelFrancEducation, dont la gestion administrative a été confiée à l'AEFE. Ce label distingue les établissements étrangers à programme nationaux qui satisfont les critères suivants : un enseignement de disciplines non linguistiques en français à hauteur d'un minimum de 20 % du nombre d'heures enseignées, le niveau de compétence et de formation de l'équipe enseignante, la préparation aux certifications de français et l'existence d'un environnement francophone.

A la rentrée scolaire 2020-2021, ce réseau compte 456 filières bilingues implantées dans 60 pays, dans l'enseignement primaire et secondaire. La croissance de ce réseau se confirme et l'objectif fixé par le Président de la République de 500 filières labellisées en 2022 est déjà atteint : la commission d'attribution du label, réunie le 2 juillet 2021, a décidé de labelliser 67 filières supplémentaires portant le nombre de filières labellisées à 523 à la rentrée 2021-2022.

### **Gouvernance et pilotage stratégique**

Le principal outil de pilotage stratégique de l'AEFE est le contrat d'objectifs et de moyens (COM) qui fixe les objectifs de l'opérateur et ses indicateurs de performance. Le COM 2016-2018 a été prolongé en 2019 dans l'attente des orientations du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, présenté par les ministres le 3 octobre. La crise sanitaire a conduit à une nouvelle prolongation du COM 2016-2018 alors même que le COM 2020-2022 était sur le point d'être adopté. Le COM 2021-2023 tiendra compte des orientations du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger dans le contexte de la crise sanitaire.

Une lettre de mission ainsi qu'une lettre d'objectifs sont, par ailleurs, remises au directeur de l'AEFE par le MEAE. La lettre d'objectifs, remise chaque année, définit les critères d'évaluation du directeur selon quatre axes : pédagogique, budgétaire, gouvernance et pilotage stratégique du réseau.

A la suite des recommandations de la Cour des comptes, une personnalité extérieure a été nommée président du conseil d'administration de l'AEFE en février 2021.

## Gestion immobilière et financière

L'AEFE assure le financement de sa programmation immobilière depuis 2005, à la fois sur ses fonds propres et sur ceux des établissements en gestion directe, dans le cadre d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Le SPSI en cours actuellement (2016-2020) a été validé par le conseil d'administration du 27 juin 2016.

Compte-tenu de la crise sanitaire, durant laquelle les chantiers en cours ont été arrêtés, et d'un travail préparatoire à réactualiser en 2021, le SPSI actuel a été prolongé d'un an, après accord de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) et du conseil d'administration de l'agence.

Le prochain SPSI pour la période 2022-2026 intégrera des objectifs d'accompagnement du développement des établissements, d'amélioration de la sécurité de leurs emprises, ainsi que de la qualité des installations, en particulier des écoles maternelles et primaires. Le nouveau SPSI s'inscrit dans la continuité du schéma précédent, notamment en raison de la poursuite de projets déjà entamés ou du report d'autres opérations. Il veillera également à intégrer les suggestions des plans éducation élaborés par les postes et prendra en compte les conséquences de la crise, pour s'assurer que la programmation immobilière des EGD réponde aux besoins de scolarisation dans les pays d'implantation.

**S'agissant des établissements partenaires et conventionnés**, l'article 198 de la loi de finances pour 2021 a instauré un nouveau régime de garantie directe accordée à des établissements de crédit au titre de prêts qu'ils consentent aux établissements français d'enseignement à l'étranger pour leurs projets immobiliers, sécurisé au plan juridique et qui préserve les intérêts de l'État. La quotité maximale garantie couvrant le capital et les intérêts s'élève à 80 % pour des projets au sein de l'Union européenne et 90 % pour les projets hors Union européenne. L'encours maximal sur le capital et les intérêts auquel s'applique la garantie est fixé à 350 M€ et concerne uniquement les nouveaux projets, le stock des garanties existantes restant géré par l'ANEFE jusqu'à leur extinction. Par ailleurs, le principe de la rémunération de la garantie en fonction des risques encourus par l'Etat est affirmé.

L'arrêté du 2 avril 2021 pris en application de l'article 198 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 vient préciser les modalités de la loi, notamment l'instruction des dossiers de demandes de garantie et les possibilités de renégociations d'un prêt faisant l'objet d'une garantie de l'état accordée dans le système de l'ANEFE.

**S'agissant des établissements en gestion directe**, le COM 2021-2023 définira un nouveau mécanisme pérenne, pouvant reposer sur la mise en commun des trésoreries excédentaires, afin de mettre un terme aux avances de l'Agence France Trésor dont l'AEFE bénéficie depuis 2012.

L'AEFE a développé depuis plusieurs années le contrôle interne comptable. La démarche de contrôle interne budgétaire, plus récente, a été engagée à partir de 2017. Conformément au délai fixé par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, l'agence a mis en œuvre la réforme de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

A la suite des recommandations de la Cour des comptes, l'AEFE a également instauré un comité d'audit (décision adoptée par le conseil d'administration du 26 novembre 2018). Le développement de la pratique de l'audit interne permet d'améliorer le fonctionnement de l'agence et de mieux analyser les principaux risques pouvant affecter la réalisation de ses objectifs.

## Perspectives 2022

Le Président de la République a fixé à l'enseignement français à l'étranger un objectif ambitieux, dans le cadre du plan pour la langue française et le plurilinguisme : **doubler le nombre d'élèves scolarisés en français à l'étranger d'ici 2030.**

Le **plan de développement de l'enseignement français à l'étranger**, présenté le 3 octobre 2019, décline un ensemble de mesures pour atteindre cet objectif. Il s'articule autour de quatre axes majeurs :

- attirer de nouveaux élèves dans les établissements du réseau en valorisant les atouts du modèle éducatif français ;

- encourager la création de nouvelles écoles grâce à la simplification des procédures d'homologation et à un meilleur accompagnement des porteurs de projet ;
- renforcer la formation de tous les personnels par la création de 16 instituts régionaux de formation ;
- mieux associer les parents d'élèves à la vie des établissements et adapter le pilotage de l'enseignement français à l'étranger, en particulier le rôle dévolu à l'AEFE, aux enjeux de la croissance du réseau homologué.

Grâce aux efforts budgétaires et à l'implication des équipes de l'AEFE et du MEAE, ce plan de développement n'est pas remis en cause par la crise sanitaire.

La campagne d'homologation 2019-2020 a été perturbée par la crise sanitaire, notamment en raison des restrictions de déplacement qui ont amené au report de nombreuses missions d'inspection. Afin de s'adapter à ce contexte, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, en lien avec le MEAE et l'AEFE, a organisé trois commissions interministérielles d'homologation (mai, juillet et novembre 2020) au lieu d'une commission unique en période normale. Au terme de ces trois 3 commissions interministérielles, 23 nouveaux établissements ont été homologués et 55 demandes d'extension ont reçu un avis favorable. Cela représente un total d'environ de 9 000 élèves supplémentaires dans le réseau homologué à la rentrée 2021.

### Réponse à la crise sanitaire

La crise sanitaire a eu un fort impact sur le fonctionnement de l'AEFE et a dégradé la situation budgétaire du réseau d'enseignement français à l'étranger. A la fin du mois d'avril 2020, la quasi-totalité des établissements du réseau était fermée (520 établissements fermés au plus fort de la crise sur les 522 établissements de la rentrée 2019). Cette situation a nécessité la mise en place de dispositifs d'enseignement à distance pour assurer la continuité pédagogique. L'AEFE, en lien avec le Centre national d'enseignement à distance (Cned) et ses partenaires privés et associatifs, a accompagné les établissements du réseau dans la mise en place de ces dispositifs.

La crise sanitaire a également eu des conséquences économiques et financières pour l'ensemble du réseau d'enseignement français à l'étranger. De nombreuses familles ont vu leur situation et leurs perspectives économiques se dégrader, ayant pour conséquences un moindre recouvrement des frais de scolarité et un risque de désinscription d'élèves.

Afin de soutenir le réseau d'enseignement français à l'étranger, un plan d'urgence en soutien à l'AEFE a été voté en loi de finances rectificative n° 3 le 30 juillet 2020 comprenant :

- une enveloppe de 50 M€ dédiée à l'aide à la scolarité sur le programme 151 pour venir en aide aux familles françaises ;
- une enveloppe de 50 M€ sur le programme 185 afin de venir en aide à tous les établissements ainsi qu'aux familles étrangères ;
- une enveloppe de 50 M€ sur le programme 823 afin d'octroyer des avances de l'Agence France Trésor dans le but de soutenir la trésorerie des établissements partenaires.

Il a été mis en œuvre pour partie en 2020. L'enveloppe de 50 M€ sur le P185 a été engagée en plusieurs phases pour répondre à la crise qui s'est installée dans la durée. Une première phase a été mise en œuvre à l'été 2020 à hauteur de 25,3 M€ pour soutenir les familles étrangères en difficulté (8,4 M€), les familles libanaises du réseau des établissements partenaires (5 M€), les établissements conventionnés de la Mission laïque française (MLF) au Liban et en Éthiopie (5 M€) et la reconstruction d'établissements à Beyrouth au Liban à la suite de l'explosion du 4 août 2020 qui a dévasté la ville (6,9 M€). Une seconde phase a été mise en œuvre à l'automne 2020 à hauteur de 17,5 M€ pour une aide aux établissements orientée vers 4 domaines prioritaires :

- le renforcement de la capacité numérique : équipement, amélioration des connexions, achat de licences ;
- l'accompagnement des élèves en difficulté : actions de soutien scolaire ou périscolaire, organisation de stages ;
- l'application des protocoles sanitaires : dépenses spécifiques en matériel, location de locaux, personnels ;
- la formation des personnels à l'enseignement à distance.

La poursuite de la seconde phase a été approuvée par vote électronique du conseil d'administration le 21 avril 2021. Elle comprend une aide complémentaire aux 20 établissements relevant du rythme sud, dont certains, en Amérique du Sud, sont très durement touchés par les conséquences de la crise sanitaire (-7,2 % d'effectifs en moyenne).



Une troisième phase du plan d'urgence a été approuvée par vote électronique le 20 mai 2021 afin de venir en aide aux familles étrangères en difficulté dans les établissements pour un montant estimatif d'environ 7 M€.

L'enveloppe de 50 M€ sur le P151 concernant l'aide aux familles françaises a donné lieu à un versement à hauteur de 41,7 M€ à l'AEFE afin d'apporter un soutien aux familles en 2020 et 2021.

Concernant les avances de trésorerie remboursables, l'AEFE a mobilisé une avance de trésorerie auprès de l'AFT de 20 M€ ce qui lui a permis d'accorder 19,7 M€ de délais de paiements à 37 établissements conventionnés et 5,27 M€ d'avances ont été consentis directement à 41 établissements (sur 55 demandes instruites), essentiellement partenaires du réseau.

Des conventionnements temporaires d'une durée de 3 ans d'établissements partenaires en grande difficulté financière ont été effectués pour sept établissements (dont quatre au Liban). Cette mesure permet à l'AEFE de prendre en charge la rémunération d'un certain nombre de personnels (recrutés locaux titulaires de l'éducation nationale qui deviennent résidents) et ainsi soulager la trésorerie des établissements.

Ces interventions ont permis de préserver l'équilibre budgétaire de l'opérateur et du réseau sur l'exercice 2020. A l'été 2021, les perspectives s'améliorent pour de nombreux établissements du réseau mais la vigilance reste de mise notamment en ce qui concerne le réseau libanais (55 établissements scolarisant au total 58 000 élèves qui est confronté à la crise profonde que traverse le pays).

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	LFI 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>151 – Français à l'étranger et affaires consulaires</b>	<b>105 310</b>	<b>105 310</b>	<b>95 754</b>	<b>95 754</b>
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	105 310	105 310	95 754	95 754
<b>185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>	<b>420 478</b>	<b>420 478</b>	<b>420 629</b>	<b>420 629</b>
Subvention pour charges de service public	416 929	416 929	416 929	416 929
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	3 549	3 549	3 700	3 700
<b>Total</b>	<b>525 788</b>	<b>525 788</b>	<b>516 383</b>	<b>516 383</b>

Le montant de la dotation du MEAE à l'agence s'établit en 2022 à :

- 416,9 M€ en AE et en CP au titre de l'action 5 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ». L'augmentation de 9 M€ par rapport à 2020 est destinée à financer la sécurisation du réseau des établissements d'enseignement français de l'AEFE ;
- 3,7 M€ en AE et en CP au titre des bourses dites « Excellence Major » positionnées dans l'action 5 « Enseignement supérieur et recherche » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » ;
- 95,7 M€ en AE et en CP au titre de l'action 2 « Accès des élèves Français au réseau AEFE » du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » intégrant une aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap élargie aux non boursiers (1,3 M€).

La différence entre le montant total des subventions de l'État votées en LFI 2021 (526,5 M€) et celui inscrit dans le budget initial (BI) 2021 de l'opérateur (518,7 M€) s'explique par :

- l'application de la réserve de précaution sur la subvention pour charges de service public du P 185 (-4,4 M€) et sur les aides à la scolarité (-4,2 M€) du P 151 ;
- la diminution en LFI 2021 par rapport au PLF 2021 de la subvention pour charges de service public du P 185 (-0,6 M€) et des aides à la scolarité (-0,6 M€) du P 151. De ce fait, le BI 2021 de l'opérateur prévoyait 1,2 M€ de crédits supplémentaires ;
- la prise en compte dans le BI de l'opérateur de la subvention destinée au lycée franco-australien de Canberra (-0,6 M€).

Les crédits relatifs aux bourses d'aide à la scolarité et aux bourses Excellence Major ont été comptabilisés au titre des « Autres subventions » dans le BI 2021 voté par le conseil d'administration de l'AEFE (104,6 M€). Elles sont retraitées en transfert dans le BI présenté dans le cadre du présent document.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2021	PLF 2022
	(1)	
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>10 699</b>	<b>10 765</b>
– sous plafond	5 605	5 604
– hors plafond	5 094	5 161
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

La diminution de -1 ETPT des emplois sous-plafond en 2022 par rapport à 2021 est due à un redéploiement vers le sous-plafond d'emplois d'un autre opérateur du programme 185 (Institut français).

L'augmentation des emplois hors plafond intègre le relèvement de +71 ETPT en raison de la transformation en EGD de l'établissement conventionné de Varsovie depuis le 1er janvier 2021 et -4 ETPT correspondant à un ajustement du schéma d'emplois.

L'estimation du niveau des emplois hors-plafond inscrite au titre de l'année 2022 est conservatoire : elle fera l'objet d'un examen plus approfondi dans le cadre de la préparation du budget initial 2021 de l'établissement, en fonction à la fois des prévisions relatives au nombre d'élèves scolarisés dans le réseau, de la consommation effective sur l'annuité 2021 et de l'évolution des ressources propres qui ont vocation à financer ces emplois.

Les emplois hors plafond sont majoritairement des agents de droit local financés sur les ressources des établissements scolaires.

## ATOUT-FRANCE

### Mission

Atout France, opérateur national pour le développement touristique de la France, a été créé par la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques. Constitué sous forme de groupement d'intérêt économique (GIE), il est issu du regroupement d'ODIT France, groupement d'intérêt public spécialiste d'ingénierie touristique, et du GIE Maison de la France, agence de promotion de la France à l'étranger.

S'appuyant sur un réseau de 32 bureaux répartis dans 29 pays et développant une collaboration étroite avec les ambassades sur près de 70 destinations, l'agence dispose d'une connaissance pointue des marchés, des acteurs et des clientèles touristiques internationales et déploie une active stratégie de promotion visant à accroître l'attractivité touristique de la France.

Si, en 2019, la France confirmait son rang de première destination touristique mondiale avec 90 millions de visiteurs accueillis, soit une croissance de 4 % par rapport à 2018, la crise du coronavirus en 2020 a marqué un arrêt brutal de l'activité touristique en France. La baisse globale d'activité liée à cette pandémie est d'environ 33 %, dont 5 points pour les secteurs liés au tourisme, selon l'Observatoire de l'économie du tourisme en 2020. L'hébergement et la restauration ont été un des secteurs les plus impactés (-90 %). En 2020, les délivrances de visas ont chuté de 79,8 % par rapport à 2019. La France aura ainsi généré 28,7 Md€ de recettes touristiques internationales en 2020 (en baisse de près de la moitié – soit -49,6 % – par rapport à 2019) et aura accueilli 40 millions de touristes étrangers (soit un différentiel de 50 millions avec la fréquentation de 2019). Sur l'année, les pertes de consommation touristique sont ainsi estimées à plus de 61 Md€.

Atout France a ainsi été mobilisé dès le printemps 2020 pour contribuer à la promotion de la destination France auprès tout particulièrement du public domestique, à l'accompagnement des acteurs de la filière Tourisme, à la modernisation de l'offre touristique française et à l'amélioration de l'accueil des visiteurs.

En mai 2020, à l'occasion du cinquième comité interministériel du tourisme (CIT), le Premier ministre a demandé à ce qu'Atout France participe aux efforts de communication sur les mesures sanitaires et aux efforts de relance économique et touristique en réponse à la crise de la covid-19. Le 19 juin 2020, une campagne de communication visant à favoriser les séjours en France intitulée « #CetEtéJeVisiteLaFrance » a été lancée par Atout France, en coordination avec les régions, les territoires et les entreprises. Cette campagne a visé à la promotion des destinations françaises en France, auprès d'un public domestique, et dans les pays limitrophes, notamment la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Une attention particulière a été portée aux destinations d'Outre-mer et à la montagne, avec des mesures de communication adaptées. Cette campagne aura réussi à toucher plus de 10 millions de personnes sur les réseaux sociaux. Fort de ce succès, l'opérateur a alors lancé, le 20 octobre 2020, la campagne « #JeRedécouvreLaFrance », mise en place dès les levées des différents confinements. Pour financer ces actions, une dotation additionnelle de 5 M€ a été accordée à l'opérateur dans le cadre de la troisième loi de finances rectificative pour 2020.

Atout France a, par ailleurs, participé à l'élaboration des feuilles de route sectorielles et territoriales (tout particulièrement pour la Corse et Lourdes) du tourisme, annoncées par le CIT du 14 mai 2020.

L'opérateur a aussi pleinement développé son soutien au secteur de l'innovation notamment par le lancement le 15 juin 2020, en partenariat avec le *Welcome City Lab*, d'un appel à candidatures « solutions touristiques innovantes post-épidémie covid-19 ». Les dix start-up ayant été récompensées lors de la remise du prix « Tourisme et Innovation » ont bénéficié de l'accompagnement des nombreux partenaires de l'opération, afin de développer leur activité et participer à la relance et à la compétitivité du tourisme français.

Conformément aux demandes des tutelles, l'opérateur a également posé les premiers jalons à l'installation d'une plateforme d'observation partagée intitulée « France Tourisme Observation ». Cette plateforme, dont la finalisation est prévue d'ici fin 2021, devrait permettre, à terme, une meilleure connaissance du secteur.

En 2021, Atout France continue de poursuivre ces actions, notamment par la relance dès le 11 mai de la campagne domestique « #JeRedécouvreLaFrance » conçue pour maintenir l'intérêt des Français pour les séjours tricolores en mettant l'accent sur le tourisme durable et responsable. En parallèle, l'opérateur a également lancé une grande campagne paneuropéenne, en partenariat avec les 13 comités régionaux du tourisme. Portée sous la marque #ExploreFrance, cette campagne de relance invite les touristes de 10 marchés européens à venir retrouver en France « Ce qui compte vraiment », en valorisant une offre touristique renouvelée qui a su se transformer et innover pour épouser les nouvelles aspirations des visiteurs et accompagner leur besoin de ressourcement.

Conformément aux recommandations de la commission « Numérique et innovation » du Comité de Filière Tourisme (CFT), Atout France a également lancé le Challenge Tourisme Innov' 2021 (2ème édition de l'appel à candidatures de

solutions touristiques innovantes post-Covid), en partenariat avec le *Welcome City Lab*, et axé sur la recherche de solutions pouvant répondre aux besoins des partenaires de l'opération. 10 lauréats (et un « projet Espoir ») ont ainsi été sélectionnés en juillet.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Conformément aux orientations données par le Gouvernement dans le cadre d'Action Publique 2022, Atout France a poursuivi des efforts de rationalisation de son réseau international afin de dégager des économies de fonctionnement. L'opérateur réalise des économies au siège et dans le réseau, tant sur les charges de fonctionnement que de personnel, ce qui se traduit par une diminution de la SCSP de -4 M€ par rapport à son niveau de 2019. Cet élément est officiellement acté au sein de son nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2023. L'opérateur a, par ailleurs, travaillé en 2020 sur une réorganisation des services de son siège.

### Perspectives 2022

En 2022, l'opérateur continuera à renforcer ses liens avec les territoires en poursuivant la conclusion de contrats cadre de développement et d'internationalisation (ou contrat de destination) avec au moins 11 régions. Atout France poursuivra également le déploiement du dispositif France Tourisme Ingénierie (FTI) – programme ayant vocation à accélérer et accroître le rythme annuel d'investissement touristique dans l'ensemble des territoires français – en pilotant au moins 130 projets (soit 50 projets supplémentaires par rapport à 2021). Le GIE participera également à l'amélioration de l'offre touristique en portant le pourcentage des établissements classés à 82 % en 2022 (2 % de plus qu'en 2021), et développera l'innovation du secteur en soutenant au moins 70 entreprises innovantes en 2022 (30 de plus qu'en 2021). L'opérateur continuera par ailleurs à développer le projet de plateforme « France Tourisme Observation ». A l'horizon 2022, Atout France y intégrera des briques plus prospectives, tout en veillant à ce que le nombre de partenaires institutionnels et privés engagés dans la plateforme augmente d'au moins 30 % par rapport à 2021. Des campagnes promotionnelles mettant en valeur la montagne sont également prévues à ce stade pour l'hiver 2021-2022. Atout France présentera par ailleurs une stratégie permettant de stimuler l'attractivité de la destination France en lien avec les grands événements, et développera également l'adhésion des partenaires aux actions du GIE.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	LFI 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>	<b>28 259</b>	<b>28 259</b>	<b>28 691</b>	<b>28 691</b>
Subvention pour charges de service public	28 259	28 259	28 691	28 691
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>28 259</b>	<b>28 259</b>	<b>28 691</b>	<b>28 691</b>

Le montant de la subvention pour charges de service public en PLF 2022 s'établit à 28,69 M€, contre 28,26 M€ en LFI 2021. Cette augmentation traduit le soutien au secteur du tourisme, particulièrement affecté par la crise pandémique.

Conformément au décret n° 2018-693 du 2 août 2018 modifiant le décret n° 2015-1819 du 30 décembre 2015 portant attribution de produits au budget du ministère des affaires étrangères et du développement international, la part des recettes générées par les droits de visa (ADP) affectée au ministère de l'Europe et des affaires étrangères est fixée à 3% des recettes des droits de visa de l'année n-1, dont 75 % sont reversés à Atout France. Dès lors, il n'est pas encore possible de déterminer le montant des crédits qui seront reversés à l'agence dans la mesure où les recettes de droits de visa 2021 ne seront connues qu'en début d'année 2022.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2021 (1)	PLF 2022
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>338</b>	<b>338</b>
– sous plafond	278	278
– hors plafond	60	60
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>20</b>	<b>19</b>
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	20	19
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emplois d'Atout France demeure stable entre la LFI 2021 et le PLF 2022. Les emplois rémunérés par l'État par d'autres programmes correspondent à des personnels mis à disposition de l'opérateur par le ministère de l'économie, des finances et de la relance.

## CAMPUS FRANCE

## Missions

L'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Campus France a été institué par le décret n° 2011-2048 du 30 décembre 2011, en application de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010. Il est placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI).

Il est issu de la fusion, en 2012, du groupement d'intérêt public (GIP) Campus France et de l'association Egide et a repris les activités internationales du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). La France s'est ainsi dotée d'un opérateur unique chargé d'assurer la promotion des formations supérieures françaises à l'étranger, mais aussi de fournir des prestations aux bénéficiaires de programmes de mobilité internationale développés par la France, notamment les boursiers du gouvernement français, ou par les États partenaires.

Il exerce ses missions selon les orientations définies conjointement par ses ministères de tutelle. Il a pour missions la promotion à l'international du système français d'enseignement supérieur et de formation professionnelle, la valorisation du réseau des anciens étudiants et chercheurs étrangers ayant poursuivi des études en France, l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers et la gestion de programmes de mobilité internationale développés par la France, notamment les boursiers du gouvernement français (BGF), ou par les États partenaires.

Conformément à l'article 6 de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État, Campus France collabore étroitement avec le réseau diplomatique à l'étranger pour la réalisation de ses missions, notamment au travers des 259 Espaces Campus France appartenant au réseau culturel du MEAE dans 127 pays.

## Gouvernance et pilotage stratégique

Outre un conseil d'administration qui comprend 29 membres, la gouvernance de l'opérateur Campus France se compose d'un conseil d'orientation qui compte 19 membres, notamment des représentants des étudiants, des conférences d'établissements d'enseignement supérieur et des collectivités territoriales. Ses membres se réunissent chaque année en vue d'émettre des recommandations au conseil d'administration sur les questions relatives aux conditions d'accueil et de séjour des étudiants et des chercheurs étrangers en France.

Les établissements d'enseignement supérieur français participent au « Forum Campus France », inscrit dans le décret constitutif de l'opérateur, lancé officiellement le 18 décembre 2012, qui se subdivise en commissions thématiques qui se réunissent régulièrement et qui font des propositions au conseil d'administration.

Une lettre de mission à l'attention de la directrice générale, co-rédigée par les ministres de tutelle, a été signée le 8 janvier 2021. Elle est accompagnée, chaque année, d'une lettre d'objectifs dont la réalisation détermine la part variable de sa rémunération. La directrice générale de Campus France a, par ailleurs, été renouvelée dans ses fonctions pour un second mandat par décret du Président de la République en date du 7 mars 2019.

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2018-2020 a été adopté lors du conseil d'administration du 19 mars 2018. Il s'inscrit dans le cadre des missions légales de l'opérateur et insiste sur l'évaluation non seulement quantitative mais également qualitative de ses activités, ainsi que sur la proposition de nouveaux services. Trois objectifs sont assignés à Campus France et détaillés dans le COM :

- promouvoir et valoriser l'enseignement supérieur et la recherche français à l'international ;
- se positionner, en France et au-delà, comme un acteur central de la mobilité à l'international ;
- améliorer l'efficacité de sa gestion administrative et financière.

Les ministères de tutelles ont travaillé avec l'opérateur sur le prochain contrat d'objectifs qui devrait être voté par le conseil d'administration de Campus France avant la fin de l'année. Les objectifs fixés à l'opérateur porteront sur trois volets principaux :

- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie d'attractivité ;
- l'amélioration de la gestion des bourses, missions et invitations ;
- l'amélioration du pilotage de l'établissement.

Outre les subventions pour charges de service public du MEAE et du MESRI, Campus France finance ses activités par le prélèvement de frais de gestion sur les programmes de bourses, missions, invitations du Département des deux ministères. Au budget rectificatif (BR) 2021, ces recettes sont estimées à 5,28 M€, en baisse de -19% (-1,3 M€) par rapport au budget initial 2021 et en hausse de +4% (+207 K€) par rapport à l'exécution 2020. En tant qu'EPIC, Campus France est également incité à développer ses ressources propres constituées principalement des frais de gestion prélevés pour la gestion de programmes avec des partenaires tiers (gouvernements étrangers, collectivités locales, autres établissements publics et privés français et étrangers, etc.), par les manifestations payantes que l'opérateur organise ou la réponse à des appels européens. Ces recettes sont estimées à 10,3M€ au BR 2021, en hausse de +3% (+312 K€) par rapport aux prévisions initiales de 2021 et en baisse de -13% (-1,6 M€) par rapport à l'exécution 2020.

## Perspectives 2022

Le rôle de l'opérateur en 2022 sera central pour accompagner la relance des mobilités dans le cadre des orientations renouvelées de la stratégie « Bienvenue en France », avec notamment une concentration des moyens de communication de Campus France sur les pays émergents. L'opérateur accompagnera également, par une campagne de communication adaptée, la généralisation de la procédure dématérialisée « Etudes en France », d'ici 2023, axe important de notre stratégie d'attractivité. Ces orientations sont inscrites dans le prochain contrat d'objectifs de Campus France qui couvrira la période 2021-2023. Des objectifs ambitieux sont fixés à l'opérateur. Outre ses activités de promotion, l'opérateur devra améliorer la qualité du suivi des boursiers et veiller à la qualité des prestations. Il devra également mettre en place les outils de suivi budgétaire et comptable permettant de renforcer le pilotage administratif et budgétaire de l'opérateur. Enfin, l'opérateur devra supporter un investissement financier important en matière de systèmes d'information dans la mise à jour d'outils numériques attractifs

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	LFI 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>2 007</b>	<b>2 007</b>	<b>2 007</b>	<b>2 007</b>
Subvention pour charges de service public	1 815	1 815	1 815	1 815
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	191	191	191	191
<b>185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>	<b>64 140</b>	<b>64 140</b>	<b>70 120</b>	<b>70 120</b>
Subvention pour charges de service public	3 470	3 470	3 470	3 470
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	60 670	60 670	66 650	66 650
<b>209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>	<b>8 197</b>	<b>8 197</b>	<b>8 700</b>	<b>8 700</b>
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	8 197	8 197	8 700	8 700
<b>Total</b>	<b>74 344</b>	<b>74 344</b>	<b>80 827</b>	<b>80 827</b>

La différence entre les montants de SCSP inscrites en LFI 2021 et celle prévue au BI de l'opérateur s'explique par l'application de la réserve de précaution et par la diminution du montant de SCSP de -0,4 M€ du P 185 par rapport au PLF 2021.

Les financements qui apparaissent en transferts (titre 6) dans les programmes 185 et 209 du tableau de financement de l'État sont comptabilisés en comptes de tiers (comptes de mandants publics) dans le bilan de l'opérateur. Par conséquent, ils ne sont pas présentés dans le compte de résultat de l'opérateur. Seuls les frais de gestion perçus par l'opérateur sont présentés en ressources propres dans les tableaux budgétaires agrégés et les dépenses d'exploitation correspondantes. Cela explique le différentiel entre le compte de résultat ci-dessous et le tableau ci-dessus retraçant les transferts entre l'État et l'EPIC Campus France.

En PLF 2022, le financement, depuis le programme 185, pour Campus France s'élève à 3,47 M€, marquant ainsi une stabilité de la subvention pour charges de service public par rapport à la LFI 2021.

Les crédits prévus en transferts du P 185 pour 66,55 M€ correspondent à des crédits pour les bourses des étudiants étrangers (52,95 M€) et pour des échanges d'expertise et partenariats Hubert Curien (13,7 M€).

Les crédits prévus en transferts du P 209 pour 8,7 M€ correspondent à des crédits pour bourses de stage à titre principal (6,3 M€) et des frais de mission pour des échanges d'expertise (2,4 M€)

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2021 (1)	PLF 2022
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>254</b>	<b>253</b>
– sous plafond	229	228
– hors plafond	25	25
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emplois de Campus France en PLF 2022 est fixé à 228 ETPT et est en diminution de -1 ETPT par rapport à la LFI 2021. Cette diminution est due à un redéploiement vers le plafond d'emplois d'un autre opérateur du programme 185 (Institut français).

Le niveau des emplois hors plafond est fixé à 25 ETPT en 2021.

## INSTITUT FRANÇAIS

### Missions

Créé par la loi du 27 juillet 2010 et constitué par le décret n° 2010-1695 du 30 décembre 2010, l'Institut français Paris est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) contribuant à l'action extérieure de la France. Il s'est substitué à l'association CulturesFrance au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Opérateur placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et du ministère de la culture depuis la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016, l'Institut français Paris répond aux objectifs de notre politique étrangère, et exerce ses missions selon les orientations définies conjointement par le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et le ministre chargé de la culture ; le ministre chargé de l'éducation nationale étant associé à la politique de promotion du français.

Dans un paysage culturel national et international fragilisé par la crise économique liée à la covid-19, l'opérateur aura pour mission de soutenir le réseau culturel à l'étranger et les opérateurs culturels. Il poursuivra les priorités indiquées par le Contrat d'Objectifs et de Performance (2020-2022) :

- à la croisée des diplomaties économique et d'influence, accompagner le rayonnement de la culture et la promotion des industries culturelles et créatives (ICC) françaises et francophones ;
- promouvoir la langue française et soutenir les centres de langue ;
- renforcer la démarche partenariale au service du développement international ;
- poursuivre la modernisation de la gestion de l'établissement.

L'Institut français assure la promotion et l'accompagnement à l'étranger de la culture française, le développement des échanges avec les cultures européennes, francophones et étrangères, le soutien à la structuration des secteurs culturels locaux, de même que la diffusion du patrimoine cinématographique et audiovisuel français et le soutien à la



circulation des écrits, des œuvres et des auteurs francophones. Son périmètre d'action comprend également la promotion et l'accompagnement à l'étranger des idées et des savoirs, l'enseignement à l'étranger de la langue française, l'information du réseau culturel français à l'étranger, des institutions et des professionnels étrangers sur l'offre culturelle française, la formation professionnelle des personnels du réseau culturel français à l'étranger et le développement de plateformes numériques dans ces différents domaines à destination du réseau et des publics.

L'Institut s'appuie sur le réseau culturel français à l'étranger, dans sa double composante du réseau des Instituts français et de réseau associatif des alliances françaises. Les établissements culturels à autonomie financière et leurs antennes portent presque tous le même nom – « Institut français + nom du pays » - de façon à offrir une marque unique et à renforcer la visibilité du dispositif engagé.

Afin de favoriser les synergies et la mutualisation des ressources dans les actions d'appui au réseau culturel à l'étranger, le rapprochement entre la Fondation des Alliances françaises (FAF) et l'Institut Français Paris annoncé par le Président de la République en août 2017, s'est traduit par un rapprochement fonctionnel effectué au service des deux réseaux (IF/AF). Une convention tripartite entre le MEAE, la FAF et l'Institut français, établissant formellement les missions d'intérêt commun et matérialisant ce rapprochement fonctionnel, a été signée le 17 octobre 2019 et sera renouvelée prochainement. Un rapprochement immobilier dans un tiers-lieu est à l'étude.

La crise sanitaire a conduit en 2020 l'Institut français à annuler ou reporter certains rendez-vous traditionnels importants tels que le Festival de Cannes, la Biennale de Venise ou encore des événements ponctuels importants comme la Saison Africa 2020.

### Gouvernance et pilotage stratégique

L'Institut français Paris est, depuis la loi relative à la liberté de création, de l'architecture et du patrimoine (LCAP) du 6 juillet 2016, placé sous double tutelle du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et du ministère de la culture (MC). Après le départ de l'ancien Président et de l'intérim d'une année assuré par le Directeur général délégué, M. Erol Ok, Mme Eva Nguyen-Binh a été nommée, par décret du 2 juin 2021, Présidente du conseil d'administration de l'établissement public Institut français et ambassadrice chargée de l'action culturelle extérieure de la France, à partir du 1er juillet 2021.

Le pilotage stratégique de l'opérateur s'appuie sur plusieurs instruments dont le principal est le contrat d'objectifs et de performance (COP) qui donne les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels fixés par l'État à l'établissement, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des actions menées. Le contrat d'objectifs et de performance 2020-2022 se structure autour de quatre objectifs : (i) l'accompagnement au rayonnement de la culture et des industries culturelles et créatives françaises et francophones, (ii) la promotion de la langue française et le soutien aux centres de langue, (iii) le renforcement de la démarche partenariale au service du développement international et (iv) la modernisation de la gestion de l'opérateur.

Afin de renforcer ce pilotage, une lettre de mission sera adressée par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le ministère de la culture à la présidente de l'EPIC. Elle est déclinée chaque année par une lettre d'objectifs et des indicateurs annuels de performance.

Afin de coordonner au niveau interministériel la politique culturelle extérieure, la loi du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État prévoit que le Conseil d'orientation stratégique (COS) de l'Institut français Paris soit consulté sur l'élaboration des stratégies de rayonnement de la culture et de la langue française à l'étranger, et notamment sur les orientations données par l'État à l'Institut français. Quatre COS se sont tenus depuis la création de l'Institut français Paris : en septembre 2011, en octobre 2012, en décembre 2016 et en janvier 2020. En raison de la crise sanitaire, la tenue d'un COS en 2021 semble compromise.

En matière immobilière, l'Institut français a emménagé dans les locaux du Carré Suffren à Paris fin 2011 pour une durée de 9 ans (associée à une période ferme de 7 ans). Le bail actuel, arrivé à échéance début 2020, a été reconduit jusqu'au printemps 2022, afin de permettre le déploiement d'une nouvelle stratégie immobilière de rapprochement avec la Fondation des Alliances Françaises. L'Institut français poursuit sa prospection immobilière pour une prise à bail au printemps 2022. L'opérateur affine actuellement les propositions pour les négociations conduites en lien avec la DIE

(Direction immobilière de l'Etat). Le MEAE sera associé en vue de la tenue de la CNIP (Commission nationale de l'immobilier public) prévue en septembre 2021.

Enfin, l'Institut français est inscrit dans la démarche du contrôle interne comptable et de contrôle interne budgétaire depuis l'entrée en vigueur du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, dite GBCP, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'Institut français est rattaché :

- d'une part, à l'action 02 « Coopération culturelle et promotion du français » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », pour laquelle la dotation inscrite en PLF 2022 au titre de la subvention pour charges de service public (SCSP) s'élève à 28 267 161 € (en AE = CP) ;
- et, d'autre part, à l'action 06 « Action culturelle internationale » du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».

L'Institut français participe à la réalisation de l'objectif 1 « renforcer l'influence de la France en Europe et dans le monde » et de l'objectif 2 « améliorer le pilotage et l'efficacité dans la gestion des crédits » du programme 185.

### Perspectives 2022

Les priorités et perspectives pour 2021 et 2022 demeurent celles prévues dans le cadre du Contrat d'Objectif et de Performance (COP) 2020-2022. L'opérateur poursuivra notamment le suivi du projet central de transformation numérique du réseau qui lui a été confié, tout comme le lancement du nouveaux programmes de résidence (dispositifs de résidences au Liban, en Haïti, mobilité Culture au Sahel). En outre, en raison des conséquences de la crise sanitaire, l'appui et la formation au réseau culturel demeureront prioritaires pour l'opérateur. Dans la droite ligne de la priorité ministérielle pour les industries culturelles et créatives, l'opérateur renforce son action en faveur de l'accompagnement des secteurs culturels et créatifs à l'international, articulée autour de la création, l'incubation, de la mise en réseau et de la promotion et l'export. Dans le cadre du dialogue entre les sociétés civiles françaises et étrangères, l'Institut français renforce son expertise dans la conception de programmes à l'attention de la jeunesse, autour de programmes phares (Safir, AyadaLab, etc.). A ce titre, l'opérateur amorce une réflexion stratégique sur la refonte de ses dispositifs d'accompagnement des sociétés civiles. L'Institut français travaille également au renforcement de sa coopération avec les territoires. Il est particulièrement mobilisé au service de la stratégie française au sein de l'Union européenne et il poursuivra la mise en œuvre des projets sur financements européens (programme AWA ou Archipel!). L'Institut est également engagé dans la future présidence française du Conseil de l'Union européenne. Enfin, la priorité présidentielle donnée à l'Afrique se traduit dans les actions de l'opérateur, qui consacre 32,55 % de son budget d'activités à la zone. Cette priorisation sera poursuivie en 2022.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	LFI 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>	<b>28 267</b>	<b>28 267</b>	<b>28 267</b>	<b>28 267</b>
Subvention pour charges de service public	28 267	28 267	28 267	28 267
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>28 267</b>	<b>28 267</b>	<b>28 267</b>	<b>28 267</b>

La différence entre le montant prévu en LFI 2021 (28,3 M€) et le montant de SCSP prévu au BI 2021 (28 M€) de l'opérateur s'explique par l'application de la réserve de précaution (-0,8 M€) et par la diminution en LFI 2021 par

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

rapport au PLF de 0,5 M€ (ces crédits étaient prévus au BI de l'opérateur).

Par ailleurs, en budget initial 2021, l'Institut français doit percevoir 1 697K€ de transferts depuis le ministère de la Culture. Pour le PLF 2022, 1,72 M€ sont prévus en transfert du programme 224 " Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ".

En PLF 2022, le financement, depuis le programme 185 s'élève à 28,3 M€, marquant ainsi une stabilité de la subvention pour charges de service public par rapport à la LFI 2021.

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	(en ETPT)	
	LFI 2021 (1)	PLF 2022
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>155</b>	<b>157</b>
– sous plafond	141	143
– hors plafond	14	14
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emplois de l'Institut français en PLF 2022 est fixé à 143 ETPT et est en augmentation de +2 ETPT par rapport à la LFI 2021 dans la mesure où l'établissement devrait consommer intégralement son plafond d'emploi en 2021. Cette augmentation est rendue possible grâce à des redéploiements depuis les plafonds d'emplois d'autres opérateurs du programme 185.

Par ailleurs, 14 ETPT sont prévus en hors plafond afin de couvrir principalement les besoins pour la mise en oeuvre d'appels d'offres remportés par l'Institut français.